

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 31

Séance tenue le 5 décembre 2002, à 13 h 30
Hôtel Rimouski, salles Langevin-Ouellet,
225, boulevard René-Lepage est,
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MIKE PELLETIER	20
M. NEIL VOYER	26
M. LOUIS VIGNEAULT	32
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. HUGUES MICHAUD	48
M. LAURIER DOUCET	55
M. ROMÉO BOUCHARD	63
M. JEAN-LOUIS BEAULIEU	78
M. RICHARD FAVREAU	81
M. MICHEL McNICOLL	88
Mme PIERRETTE BEAULIEU	103

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2002
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette dixième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Alors nous poursuivons la séance entamée hier soir, nous avons quatre (4) citoyens qui étaient inscrits au registre hier, que j'appellerai d'abord et ensuite suivront les personnes qui se sont inscrites au registre cet après-midi.

15

Je vous rappelle que pour poser des questions à la Commission, il faut s'inscrire préalablement au registre et à chacune de vos apparitions devant la Commission, vous avez droit à deux (2) questions.

20

Je demanderais le silence, s'il vous plaît! Alors vous avez le droit à deux (2) questions et je ne permets pas les préambules non plus que les sous-questions.

Et je demanderais que les questions me soient adressées, ainsi que les réponses des personnes-ressources.

25

DÉPÔT DE DOCUMENTS

30

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avant de vous appeler au micro, je vais demander aux ministères et organismes s'ils ont des dépôts de documents à faire ou des questions pour lesquelles les réponses étaient en attente.

35

Alors je vais commencer par le ministère de l'Agriculture, monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

40

Bonjour madame la Présidente.

J'aimerais indiquer que tel que mentionné hier, nous avons déposé le sommaire des réalisations 2001 et 2002 de la Direction régionale Bas-Saint-Laurent, dans lequel on retrouve les orientations et les priorités d'action qui ont été discutées hier.

45 Nous avons également déposé à la Commission le plan d'action concerté en
agroenvironnement de la Direction régionale Bas-Saint-Laurent. Ce plan d'action pour les
années 2000-2003, c'est en collaboration avec un certain nombre de partenaires dont le
ministère de l'Environnement de la région et la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et
Côte-du-Sud également.

50 On va déposer tout à l'heure, c'est une page d'entrée du site Agri-Réseau dans lequel on
retrouve beaucoup d'informations. À l'heure actuelle, les sites en ligne sont agriculture
biologique, agroenvironnement, apiculture, bovin de boucherie, bovin laitier, érable, industrie
caprine, industrie bovine, petits fruits, phytoprotection, réseau d'essai et secteur porcin.

55 Bientôt en ligne: banque d'images, banque de plans, grandes cultures et horticulture
ornementale.

60 Ce pourquoi je vous l'indique, c'est qu'hier on a parlé d'un fascicule qui touchait, quand
on a parlé du bilan humique, qui faisait référence au Guide de pratiques de conservation à
grandes cultures, et la Commission s'était montrée intéressée à ce document. Ce document est
disponible au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, le CRAAQ, et il
coûte soixante-dix dollars (70 \$).

65 Par contre, un certain nombre de fascicules vont être mis en ligne dans les prochaines
semaines ou les prochains mois, alors j'ai pensé que ce serait intéressant de le savoir. Et
l'adresse de Agri-Réseau apparaît sur les documents qu'on va déposer.

70 Finalement hier, quand on a parlé des questions d'odeurs, j'ai mentionné soixante-dix
pour cent (70 %) des charges d'odeurs, je faisais référence à soixante-dix pour cent (70 %) des
plaintes qui sont associées aux odeurs et non pas des charges, vous m'en excuserez. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

75 Merci monsieur Sanfaçon.

Monsieur Robitaille, est-ce que vous avez quelque chose?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

80 Pour le moment non, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

85 Monsieur Laferrière?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

90

Bonjour. On a déposé hier soir trois (3) documents, entre autres une publication sur la contamination par les nitrates dans le secteur de Saint-Arsène, ainsi qu'une étude dans la Bas-Saint-Laurent sur la problématique des trihalométhanes; ainsi qu'un document portant sur la contamination des nitrates dans tout le territoire du Bas-Saint-Laurent touché par la culture de la pomme de terre.

95

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Il y en a pas de nouveaux aujourd'hui?

100

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Pas de nouveaux.

105

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Monsieur Verreault, de la Société faune et parcs.

110

PAR M. GUY VERREULT:

Non, pas de nouveaux documents aujourd'hui.

115

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Monsieur Nadeau, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

120

PAR M. JEAN NADEAU:

Pas de document non plus, madame.

125

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

130

Oui, bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

135 C'est de pire en pire!

PAR M. PIERRE FORTIN:

140 Oui, ça a empiré depuis hier, excusez pour l'extinction de voix, mais je suis entouré d'une bonne équipe.

145 Donc pour faire suite à la discussion hier, on a contacté quelqu'un de Québec pour nous entretenir sur la distance qui sépare les puits, de nous entretenir sur les normes différentes pour les réseaux de vingt (20) personnes et moins et vingt (20) personnes et plus.

150 Et pour nous parler de la campagne d'échantillonnage, j'ai demandé aussi à monsieur Dupont, qui nous a déjà parlé en Abitibi, pour venir nous entretenir sur le plan de localisation des stations d'eau, d'échantillonnage.

155 Et monsieur Gilbert va commenter une question sur la formation qui a suscité plus d'information.

Donc excusez ma voix, mais je suis bien entouré.

PAR LA PRÉSIDENTE:

160 Très bien. Et si vous le permettez, à l'occasion, quand je saurai si monsieur Gilbert ou monsieur Bouchard peuvent répondre, je m'adresserai directement à eux, d'accord, pour éviter d'endommager votre gorge.

165 Alors on pourrait tout de suite donner la parole à monsieur Ouellet, peut-être, il est en ligne je crois.

PAR M. MICHEL OUELLET:

170 Oui, bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

175 Bonjour monsieur Ouellet.

Alors vous êtes en mesure de nous donner des informations sur ce qui justifie les différences de réglementation quant à la protection des puits, selon qu'ils alimentent moins de vingt (20) personnes ou plus de vingt (20) personnes.

PAR M. MICHEL OUELLET:

180 Oui. Bon, pour cette question-là, si on parle de différentes normes, moi je pense qu'on fait référence aux normes de distances qui apparaissent au Règlement sur le captage des eaux souterraines. Alors la raison des différences au niveau du nombre de vingt (20) personnes, c'est un peu arbitraire mais c'est un peu en fonction du débit de pompage.

185 Alors en vertu du Règlement sur le captage, on retrouve des normes de base pour les puits, des normes un peu différentes pour les puits qui alimentent plus de vingt (20) personnes mais dont le débit moyen d'exploitation est inférieur à soixante-quinze mètres cubes par jour ($75 \text{ m}^3/\text{jr}$), et pour les plus grands que soixante-quinze mètres cubes par jour ($75 \text{ m}^3/\text{jr}$), à ce moment-là on demande la détermination d'aires de protection, donc la réalisation d'une étude hydrogéologique qui nécessite des travaux de terrain.

190 Alors vous comprendrez que la raison pour laquelle on applique des normes de distances arbitraires pour les petits ouvrages, il y a une considération de coût qui intervient, on ne peut pas exiger la même réalisation d'une étude hydrogéologique pour tous les types de puits, donc pour les petits puits, on fait le choix d'utiliser des normes de distances qui sont un peu proportionnelles aux débits de pompage qui sont associés à ces petits ouvrages de captage là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

200 Quelles sont-elles, ces distances prescrites?

PAR M. MICHEL OUELLET:

205 Bon, si on prend par exemple par rapport à l'épandage de déjections animales, qui est prévu à l'article 26 du Règlement sur le captage des eaux souterraines, il y a une norme de trente mètres (30 m) qui s'applique pour tous les ouvrages de captage. Donc on couvre ici les puits individuels.

210 Pour les puits qui alimentent plus de vingt (20) personnes mais dont le débit moyen d'exploitation est inférieur à soixante-quinze mètres cubes par jour ($75 \text{ m}^3/\text{jr}$), on parle d'une distance de cent mètres (100 m).

215 Et pour les puits dont le débit moyen d'exploitation est supérieur à soixante-quinze mètres cubes ($75 \text{ m}^3/\text{jr}$), à ce moment-là, les contraintes sont fixées en fonction des aires de protection bactériologiques qui sont déterminées dans le cadre de l'étude hydrogéologique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

220 D'accord.

Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

225 Bonjour monsieur. Pourriez-vous nous expliquer la relation qui existe entre le débit de pompage et la dangerosité de contamination d'un puits; pourquoi le débit de pompage influence la distance qu'on exige?

PAR M. MICHEL OUELLET:

230 Bon, dans le cas des contaminants d'origine bactériologique, à ce moment-là c'est basé finalement sur le temps de survie des bactéries dans le sol.

235 Dans le Règlement sur le captage des eaux souterraines, on établit, on utilise un temps de deux cents (200) jours comme critère pour la détermination de l'aire de protection bactériologique. C'est comme un peu le temps, la durée maximum de la bactérie pathogène qui serait la plus résistante si elle était présente dans les eaux souterraines dans le sol.

240 Alors ce qui arrive, c'est que la distance, finalement, c'est fonction de la vitesse d'écoulement souterraine, donc fonction du débit de pompage. Donc c'est le temps que la bactérie, le deux cents (200) jours, c'est le temps qu'elle séjourne dans le sol avant d'être captée par le puits.

245 Donc on constate qu'à ce moment-là, on peut associer une distance en fonction du débit de pompage. Alors c'est lié finalement au temps de survie de ces micro-organismes là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je cède maintenant la parole à monsieur Beauchamp.

250 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Vous l'avez dit pour la bactériologie. Pour ce qui est des nitrites et nitrates?

PAR M. MICHEL OUELLET:

255 Non. Là, un critère de distance, ce serait difficile de penser trouver un critère de distance qui, pour tous les ouvrages de captage, serait efficace.

260 C'est pour ça que la norme de trente mètres (30 m) par rapport aux puits individuels, on pense, nous, qu'elle est généralement efficace pour une protection bactériologique, pour les petits puits, mais pour les nitrates, cette défense-là n'est pas suffisante parce que les nitrates ne se dégradent pas, alors ils sont présents dans les eaux souterraines, ils vont se déplacer avec l'écoulement de l'eau souterraine.

265 Donc c'est pas sur une norme de distance qu'on peut protéger adéquatement les puits individuels, mais plus au niveau de l'encadrement ou de la façon dont les pratiques qui peuvent influencer la qualité des eaux souterraines en nitrates sont exercées sur le territoire, donc dans le territoire environnant les ouvrages de captage.

270 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

 OK. Donc si je comprends bien, un puits individuel, trente mètres (30 m), jusqu'à vingt (20) personnes, plus qu'une personne jusqu'à vingt (20) personnes, trente mètres (30 m), sans étude. Et pour plus de vingt (20) personnes ou un débit supérieur à soixante-quinze mètres cubes (75 m³), ça prendrait une étude hydrogéologique.

275

PAR M. MICHEL OUELLET:

 C'est ça. Pour les bactéries, on référerait à l'aire de protection bactériologique, pour ce qui est maintenant des nitrates, à ce moment-là c'est plus au niveau de l'aire d'alimentation du lieu de captage, en quelque sorte la bassin versant du lieu de captage. Et puis il faudrait porter attention aux activités humaines.

280

 Donc par exemple, si on parle de pratiques de fertilisation, c'est dans le cadre par exemple de la conception des plans agroenvironnementaux de fertilisation dans lesquels on choisit les pratiques, les quantités, les types de produits utilisés pour fertiliser le sol que là, à ce moment-là, on doit travailler. C'est-à-dire qu'on doit choisir les pratiques ou les quantités appliquées pour éviter une pollution, un dépassement des normes de qualité de l'eau potable à l'intérieur de l'installation de captage.

285

290

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

 OK. Maintenant, si vous permettez, une petite curiosité, d'un dossier antérieur, il y avait une anomalie qui faisait qu'on pouvait pas établir une fosse septique et un champ d'épuration à moins de cent mètres (100 m) d'un puits, mais l'inverse était pas vrai, de sorte qu'on pouvait creuser un puits à moins de cent mètres (100 m), si ma mémoire est bonne, pas cent mètres (100 m), mais trente mètres (30 m) d'un champ d'épuration.

295

 Est-ce que la petite anomalie a été corrigée?

300

PAR M. MICHEL OUELLET:

 Bon, elle va être corrigée pour de bon à partir du 15 juin 2003, c'est-à-dire à la date à laquelle le Règlement sur le captage des eaux souterraines va pleinement entrer en vigueur.

305

 Alors à partir du 15 juin 2003, une personne qui va vouloir aménager un ouvrage de captage va devoir respecter les mêmes normes de distance que celles qui s'appliquent lorsqu'on aménage un système d'élimination et de traitement des eaux usées domestiques.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

310

Très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

315

Monsieur Fortin. Alors c'est monsieur Gilbert.

PAR M. PIERRE GILBERT:

320

Pour faire suite à la présentation de monsieur Ouellet, c'est tout simplement pour vous indiquer qu'au début de la semaine prochaine, des fiches qui résument les commentaires qu'on vient de recevoir vont vous être déposées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

325

D'accord, merci.

Est-ce que monsieur Ouellet devait traiter d'une autre question? Oui?

PAR M. MICHEL OUELLET:

330

Je pense qu'on avait - vous me permettez de parler, madame la Présidente?

PAR LA PRÉSIDENTE:

335

Oui, allez-y, monsieur Ouellet.

PAR M. MICHEL OUELLET:

340

Une question qui m'a été apportée, la question était posée comme suit, on a exprimé le besoin d'obtenir des précisions sur les résultats du programme d'échantillonnage des puits privés en bassin agricole, il y avait comme deux (2) sous-questions: est-ce un programme volontaire, a-t-on des informations sur les résultats de ce programme.

345

Là, je crois deviner, peut-être, il y a peut-être des gens qui mélangent les deux (2), le programme d'échantillonnage dans les bassins en surplus de fumier, les sept (7) bassins, et aussi le programme des trousse, appelé ainsi, nous autres, au ministère, qui était offert aux citoyens; c'est-à-dire que les citoyens pouvaient contacter le ministère pendant la saison estivale pour obtenir une trousse d'analyse de l'eau de son puits.

350

Alors il s'agit de deux (2) choses distinctes, là.

355 Alors quand on parle de programme volontaire, dans le cas du programme des trousse, où le citoyen pouvait contacter le ministère, effectivement, c'était sur une base volontaire. Les gens contactaient le ministère pour obtenir la trousse et faire analyser la qualité de l'eau de leur puits pour deux (2) paramètres, E-coli et nitrates.

360 Dans le cas de l'autre programme, il s'agit d'un programme qui a été initié au printemps 2001, il y a trois (3) ministères qui y participent, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi que l'Institut national de santé publique du Québec.

Alors le titre de l'étude, c'est "Étude de la qualité de l'eau potable dans sept (7) bassins en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé".

365 Le territoire couvert comprend l'ensemble des bassins versants des rivières Chaudière, Etchemin, Boyer, Bayonne, L'Assomption, Yamaska et finalement de la rivière Nicolet. Alors les sept (7) bassins versants sélectionnés représentent les zones les plus souvent identifiées au surplus de fumier.

370 Alors l'étude est composée de trois (3) volets principaux:

Un premier volet, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, qui consiste à déterminer s'il existe un lien entre la présence de l'activité agricole et la qualité de l'eau souterraine et de surface. L'eau de surface sera incluse dans l'étude par l'échantillonnage de l'eau des réseaux de distribution d'eau potable.

375 Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se concentre sur l'influence et la vulnérabilité de la nappe souterraine, sur la qualité de l'eau souterraine et cela en territoire agricole. Le suivi mensuel réalisé de juillet à novembre est aussi sous la gouverne du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

380 L'Institut national de la santé publique du Québec, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, étudiera le lien entre la santé de la population et la présence d'agriculture.

385 Tous ces volets du projet se déroulent dans le même territoire des sept (7) bassins versants.

390 Donc l'étude est toujours en cours parce qu'elle doit être complétée au printemps 2003. Alors au niveau des résultats, ce qui peut vous être livré à ce moment-ci, c'est qu'aux mois de mai et juin, on a procédé à l'échantillonnage de deux mille quatre-vingt-quatorze (2094) ouvrages de captage répartis sur le territoire de ces bassins versants là pour différents paramètres, c'est-à-dire au niveau bactériologique, les E-colis et les entérocoques, à cela s'ajoutent les virus de type coliphages ainsi que les nitrates.

395

400 Donc sur les deux mille quatre-vingt-quatorze (2094) - ce que je peux vous donner comme résultats, c'est des résultats globaux. C'est sûr qu'il y a eu un protocole, avant peut-être de vous donner les résultats, je vais préciser qu'il y avait quand même un protocole qui a été élaboré pour choisir les ouvrages de captage échantillonnés en tenant compte de différents facteurs, notamment s'il y avait ou non activité agricole et il y a beaucoup d'information qui a été recueillie lors de l'échantillonnage de ces ouvrages de captage là pour aider à l'interprétation des résultats.

405 Donc le travail d'interprétation est en cours, mais je peux quand même vous livrer les résultats je dirais globaux que nous avons reçus pas plus tard que cet automne, au mois de septembre, septembre-début octobre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

410 S'il vous plaît.

PAR M. MICHEL OUELLET:

415 Alors sur les deux mille quatre-vingt-quatorze (2094) ouvrages de captage échantillonnés, on a constaté vingt-huit (28) dépassements pour les E-colis; pour les bactéries entérocoques, on a constaté cent vingt-neuf (129) dépassements, donc présence de bactéries entérocoques.

420 Au niveau des virus de type coliphage, quatre (4) dépassements.

Et pour ce qui est des nitrates, maintenant, quarante-deux (42) ouvrages de captage présentaient des concentrations supérieures à dix milligrammes par litre (10 mg/l), qui est la norme de qualité qui apparaît au Règlement sur la qualité de l'eau potable.

425 Pour les nitrates, je pourrais aussi préciser que si on prend un seuil de trois milligrammes par litre (3 mg/l), qui est un seuil à partir duquel on peut affirmer qu'il y a impact de la part des activités humaines sur le territoire, on a constaté que cent quatre-vingt-six (186) ouvrages de captage sur les deux mille quatre-vingt-quatorze (2094) échantillonnés présentaient des concentrations en nitrates supérieures à trois milligrammes par litre (3 mg/l).

430 Alors les informations que je peux vous livrer à ce moment-ci. Le travail d'analyse plus fine de ces données-là est en cours.

PAR LA PRÉSIDENTE:

435 Monsieur Beauchamp.

440

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Pouvez-vous préciser ce que vous appelez aire de captage? À ce moment-là, est-ce qu'il s'agit de prises dans les aqueducs ou...

445

PAR M. MICHEL OUELLET:

OK, ouvrages de captage, c'est vraiment des puits je dirais individuels, c'est-à-dire qu'on allait, une visite était faite chez des résidents qui étaient alimentés par des puits.

450

Les deux mille quatre-vingt-quatorze (2094) échantillons, ce ne sont pas des échantillons qui ont été prélevés par exemple à des installations de captage qui alimentent des réseaux d'aqueduc. Il s'agit vraiment d'ouvrages de captage individuels qui alimentent des résidences.

455

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Ce sont tous des puits individuels?

460

PAR M. MICHEL OUELLET:

Oui, deux mille quatre-vingt-quatorze (2094).

465

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Dans les cas où vous avez un dépassement notoire, au niveau de dix milligrammes par litre (10 mg/l) pour les nitrates, est-ce que vous avertissez tout de suite les gens du risque qu'ils encourent?

470

PAR M. MICHEL OUELLET:

Oui. Sur réception des résultats, même s'il y avait pas dépassement, les gens ont été avisés par écrit des résultats.

475

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Très bien.

Et là, il faut comprendre ce programme-là.

480

L'autre chose, cette trousse que vous avez parlé, on entendait mal, j'ai entendu frousse, pousse!

Vous parlez de trousse que vous mettiez à la disposition des gens?

485

PAR M. MICHEL OUELLET:

490

Oui. C'est un programme qui était offert cet été, qui était offert aussi à l'été 2001, alors c'est que les gens contactaient le ministère de l'Environnement et commandaient, finalement, on leur envoyait par courrier une petite trousse qui contenait deux (2) petites bouteilles pour procéder à l'échantillonnage de l'eau de leur puits et les transmettre à un laboratoire accrédité du ministère de l'Environnement pour fins d'analyse.

495

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Qui payait l'analyse?

500

PAR M. MICHEL OUELLET:

C'est le citoyen.

505

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Ça coûtait combien?

510

PAR M. MICHEL OUELLET:

Oh, le prix exact, c'était autour de vingt-cinq dollars (25 \$). Il y a une partie, il y avait une entente entre les laboratoires accrédités et le ministère pour offrir un prix je dirais à un certain rabais pour l'analyse.

Mais là, j'ai peut-être pas tout à fait les chiffres exacts, malheureusement.

515

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Il s'agissait d'une analyse bactériologique?

520

PAR M. MICHEL OUELLET:

Oui, E-colis. Il y avait un paramètre bactériologique, c'était les bactéries E-colis. Et ensuite, un autre paramètre physico-chimique, qui était les nitrates. Donc deux (2) paramètres étaient analysés, nitrates et E-colis.

525

Alors il s'agissait d'une participation volontaire, sauf que le citoyen pouvait accepter que le résultat d'analyse soit transmis au ministère de l'Environnement et à ce moment-là, la seule information dont on dispose, c'était le résultat en E-colis, le résultat nitrates et le nom de la municipalité où l'échantillon a été prélevé, indiqué par le citoyen.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

530

Est-ce que vous possédez un certain nombre de résultats de ces choses-là, en termes régional par exemple?

PAR M. MICHEL OUELLET:

535

Oui, mais pour l'année 2001. Parce que pour l'année 2002, nous n'avons pas encore reçu tous les résultats, c'est en cours.

540

Alors moi, ce que je peux vous donner, c'est des résultats pour l'année 2001. Alors sur dix-huit mille (18 000) échantillons qui ont été transmis aux laboratoires au 31 décembre 2001, donc pour la saison estivale 2001...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

545

Il s'agit de dix mille (10 000) échantillons transmis à des laboratoires privés?

PAR M. MICHEL OUELLET:

550

Oui. Sur dix-huit mille (18 000) échantillons, nous en avons compilé seize mille quatre-vingt-douze (16 092)...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

555

Alors dix-huit mille (18 000) échantillons?

PAR M. MICHEL OUELLET:

560

Oui. Qu'on a estimé qui avaient été transmis aux laboratoires, une estimation. Nous, on a pu compiler, là-dessus, seize mille cent quatre-vingt-douze (16 192) résultats pour les E-colis. À ce moment-là, des hors normes qu'on pourrait dire, c'est ceux-là où il y avait présence d'E-colis, il y avait mille deux cent cinquante-deux (1252). Donc c'est sept point sept pour cent (7,7 %) des analyses qu'il y avait présence d'E-colis.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

565

Ça, c'est pour l'ensemble du Québec?

PAR M. MICHEL OUELLET:

570

Oui, c'est pour l'ensemble du Québec.

575 Mais il faut faire attention au niveau de l'interprétation, je pense pas qu'on pourrait conclure que par exemple sept point sept pour cent (7,7 %) des puits du Québec présentent une contamination en E-colis, parce que la participation était volontaire.

580 Donc l'analogie que je pourrais faire, ce serait un peu comme un sondage populaire qui serait organisé à la télévision, on peut s'interroger, qu'est-ce qui motive une personne à entreprendre les démarches pour faire analyser la qualité de l'eau de son puits. Alors il y a différents facteurs qui peuvent jouer.

585 D'ailleurs, si on regarde ce résultat-là, sept point sept pour cent (7,7 %), si on le compare avec l'étude qui a été réalisée au printemps où, à ce moment-là, l'échantillonnage, les puits qui ont été échantillonnés au printemps, dans le cadre de l'étude sur les sept (7) bassins, le travail qui a été fait, c'est un travail de préparation, comme on fait par exemple pour un sondage politique, un sondage scientifique. donc à ce moment-là, il y a un protocole très rigoureux qui a été établi et ce qu'on constate, c'est que seulement un point trois pour cent (1,3 %) des puits échantillonnés, il y avait présence d'E-colis. Alors que dans le cas du programme volontaire, en 2001, le pourcentage était de sept point sept pour cent (7,7 %).

590 Donc je pense que c'est une bonne indication qu'il faut faire attention dans le cas des trousse. C'est un programme volontaire, on peut pas généraliser les résultats à l'ensemble de la population, des puits qu'on retrouve au Québec.

595 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

On peut penser qu'il y a un excès de représentation.

PAR M. MICHEL OUELLET:

600 Ce qu'on peut penser, c'est que les gens qui ont entrepris les démarches, comme on dit, il y a jamais de fumée sans feu, probablement que les gens avaient soit constaté certaines choses ou ils soupçonnaient un problème de qualité, et puis ils ont entrepris les démarches pour faire analyse l'eau de leur puits.

605 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

OK. S'agit-il tous de puits privés ou s'il y a des gens qui ont envoyé de l'eau d'aqueduc, là-dedans?

610 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

615 De la façon que le programme a été fait, on ne peut pas malheureusement vérifier cette information-là, parce que les gens demandaient la trousse, elle leur était envoyée, et puis on leur demandait pas plus d'information que ça.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Tous les gens qui ont des E-colis dans leur échantillon ont-ils été avisés de cela?

620 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Oui, le laboratoire transmettait les résultats au citoyen.

625 Et puis il y avait, dans la trousse qui était transmise aux gens, il y avait un document d'information où on expliquait justement qu'est-ce qu'étaient les E-colis, donc un petit document de vulgarisation pour informer les gens.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

630 Vos analyses étaient-elles capables de distinguer la nature des E-colis, certains sont assez bénins, d'autres sont très dangereux.

PAR M. MICHEL OUELLET:

635 Bon moi, je suis pas microbiologiste, je pense que c'est la famille des E-colis, et normalement, si on détecte la présence d'E-colis, l'eau est pas considérée comme étant potable parce qu'à ce moment-là, on doit nécessairement, en tout cas on doit soupçonner qu'il y a présence de bactéries pathogènes dans l'eau.

640 Le E-coli est un indicateur qui est quand même assez un bon indicateur pour détecter la présence de bactéries pathogènes.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

645 Est-ce qu'on a mis sur pied une méthode de suivi de tous les gens dont les échantillons excédaient les normes?

PAR M. MICHEL OUELLET:

650 Comme je vous dis, l'information qui nous a été transmise au ministère de l'Environnement, c'était si les gens acceptaient que le résultat soit transmis. L'information qui nous était transmise, c'était uniquement les résultats d'E-colis et nitrates, plus le nom de la municipalité.

655 C'est une question d'accès à l'information, protection des renseignements privés. C'est la seule information qu'on recevait.

660

C'est pour ça que dans ce cas-là, il y a pas eu possibilité de faire un retour. Mais comme je vous dis, le laboratoire qui a fait l'analyse a nécessairement transmis le résultat au citoyen qui avait envoyé la trousse.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

665

Donc les individus ont été avertis.

PAR M. MICHEL OUELLET:

Oui.

670

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Vous avez par ailleurs les informations pour savoir dans quelle municipalité ces gens-là se trouvent.

675

PAR M. MICHEL OUELLET:

Et encore là, le nom de la municipalité, excusez-moi de vous couper la parole, c'était le nom de la municipalité indiquée par le citoyen sur le formulaire qu'il remplissait.

680

Alors comme je vous dis, si on regarde les taux de participation, comme je vous disais, vous me demandiez par exemple si parfois ça aurait pu être l'analyse d'un réseau d'aqueduc, ce qu'on constate, si on prend la région de Montréal, le taux de participation est assez élevé merci, par rapport à d'autres régions.

685

Alors on peut penser que les gens ont fait analyser l'eau de leur puits de leur chalet, au lieu d'indiquer le nom de la municipalité de leur chalet, ils ont peut-être indiqué le nom de la municipalité où ils résident, en ville. Alors on peut soupçonner, je vous dirais, ces choses-là.

690

C'est pour ça qu'il faut faire attention au niveau de l'interprétation, on peut pas aller très très loin dans l'interprétation des résultats recueillis dans le cadre de ce programme volontaire réalisé à l'été 2001 ainsi que celui de l'été 2002.

PAR LA PRÉSIDENTE:

695

Monsieur Ouellet, on vous remercie.

PAR M. MICHEL OUELLET:

700

OK, merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Au revoir.

705

Maintenant, on va donner la parole à monsieur Dupont, qui va nous parler de plans de localisation des stations d'échantillonnage. Ce sont des questions qui ont été soulevées à Carleton.

710

Monsieur Dupont, vous êtes en ligne?

PAR M. JACQUES DUPONT:

Oui, madame la Présidente.

715

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour.

720

PAR M. JACQUES DUPONT:

Ça va bien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

725

Oui merci.

Alors la Commission, à la lecture des bilans environnementaux qui ont été produits par votre ministère, se posait des questions sur les raisons qui, entre autres, motivaient le ministère à fermer certaines stations d'échantillonnage.

730

Alors je sais pas si vous pourriez nous faire un peu le portrait, et même moi, l'autre soir, j'avais des interrogations sur ce qu'est le réseau de surveillance des rivières, et est-ce que les stations d'échantillonnage sont des stations distinctes du réseau de surveillance des rivières.

735

Alors si vous pouviez un petit peu débroussailler ça pour la Commission, et nous expliquer également les motifs qui font en sorte qu'à l'occasion, certaines stations d'échantillonnage sont fermées.

740

PAR M. JACQUES DUPONT:

Je vais essayer d'expliquer ça assez clairement, madame la Présidente.

745

Peut-être au départ mentionner que le réseau de suivi de la qualité des eaux de surface est composé de plusieurs réseaux. On a le réseau rivières, qui est probablement le réseau de

750

base du ministère pour suivre la qualité des eaux de surface qui est composé de deux (2) volets, un volet temporel qui nous permet de suivre l'évolution de la qualité de l'eau de certaines stations sur des sites d'échantillonnage à long terme, et on avait aussi des stations dites spatiales, des stations secondaires qui nous permettent de mieux documenter un bassin versant pour sa qualité de l'eau.

755

Or, le volet stations secondaires ou stations spatiales a été mis en veille en 99, pour des raisons de budget, de quotas de laboratoire et de disponibilité des ressources. Donc on doit composer avec ces éléments incontournables là dans l'opération de nos réseaux.

760

Ce qui nous semblait le plus important à ce moment-là, c'était de préserver nos historiques de données parce que c'est de l'argent, ça se compte pas en argent mais ça a une valeur inestimable, c'était d'éviter que les réseaux de mesure aient une coupure dans les séries temporelles, pour être en mesure de continuer, être en mesure de rapporter sur l'évolution de la qualité de l'eau dans les cours d'eau du Québec.

765

Bien sûr, les stations temporelles, il y en a pas partout, on a cent soixante (160) stations dans tout le Québec. La majorité sont situées dans les régions agricoles du sud du Québec et les régions périurbaines, donc les régions où il y a des activités humaines très importantes, où les problématiques environnementales sont peut-être plus importantes à traiter.

770

C'est sûr qu'en termes de densité, dans les régions plus éloignées, limitrophes, on a moins de densité, donc le portrait est moins clair par rapport à ça. C'est là que nos stations spatiales venaient appuyer les stations temporelles, pour avoir un portrait plus complet.

Donc c'est ce qu'on appelle le volet réseau rivières comme tel.

775

On a une troisième composante qui est toujours en fonction présentement, c'est ce qu'on appelle le réseau agricole. Ce que c'est, c'est seize (16) petits tributaires agricoles qui sont suivis avec une méthodologie un peu différente, parce que là on va suivre surtout des événements de pluie, lorsqu'il y a de la pluie on va aller échantillonner, et on va aller regarder la qualité de l'eau dans des petits bassins représentatifs de plusieurs types de cultures ou de plusieurs types d'élevages, pour être en mesure de voir l'impact de ces activités-là ou encore de certains programmes d'assainissement. On peut penser PAAGFF, on peut penser à différents programmes au niveau agricole, et voir les bénéfices.

780

Sur ça, ça nous a permis de générer certains constats dans le passé, on a même déposé des fiches à la Commission des audiences publiques du BAPE pour documenter certaines questions.

785

Donc ces petites stations-là, ces petits bassins-là, on n'en a pas beaucoup, ils sont vraiment localisés dans des endroits d'agriculture intense, parce qu'on pense que c'est là qu'on va voir le plus d'effets, si on n'en voit pas là, on n'en verra pas ailleurs au Québec, mais ils sont

790 vraiment concentrés surtout dans les régions agricoles où c'est très intensif. Si on parle du Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Montérégie, Lanaudière, etc.

Et on a un dernier petit réseau...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

795

Monsieur Dupont, les gens hier ont demandé, à propos de ces petites rivières, si la rivière du Bic et la rivière Hâtée faisaient partie de ce petit réseau de tributaires analysés.

PAR M. JACQUES DUPONT:

800

Non, malheureusement non, parce qu'il y a beaucoup de rivières au Québec, on aimerait en faire plus, mais c'est toujours une question de moyens.

805

D'ailleurs, on a demandé certaines ressources pour appuyer la Politique nationale de l'eau et appuyer les comités de bassin dans leur devoir de produire un portrait environnemental, on sait qu'il y a des lacunes à ce niveau-là.

810

Les petits bassins agricoles en question, comme je vous ai mentionné, sont surtout situés au sud du Saint-Laurent principalement, dans des régions de grande culture intensive. Dans les régions comme le Bas-Saint-Laurent, ou encore le Saguenay ou encore l'Outaouais, on n'a pas de ces stations spécialisées là parce qu'elles sont très très dispendieuses à opérer par rapport aux stations du réseau rivières, et comme je le mentionnais, on voulait essayer de cibler des bassins qui étaient uniquement agricoles.

815

Alors c'est plus difficile à trouver en dehors des grandes zones agricoles intensives du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

820

Alors monsieur Dupont, ça répond aux questions que la Commission se posait en rapport avec le réseau des rivières et vos stations d'échantillonnage.

Je vous remercie pour votre participation.

825

PAR M. JACQUES DUPONT:

Ça me fait plaisir!

830

PÉRIODE DE QUESTIONS

MIKE PELLETIER

835

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors maintenant, on va inviter les citoyens inscrits au registre à poser leurs questions. Il arrive comme ça, à l'occasion, qu'on ait des réponses avec un certain délai, mais on en profite pour essayer de faire un bon tour de la question.

840

Alors j'inviterais maintenant monsieur Mike Pelletier, qui est citoyen.

PAR M. MIKE PELLETIER:

845

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

850

Bonjour monsieur Pelletier.

PAR M. MIKE PELLETIER:

855

Je voudrais commencer, bien, ma première question serait: qu'est-ce qu'une municipalité peut faire pour empêcher un projet de porcherie s'il est pas désiré par la population.

PAR LA PRÉSIDENTE:

860

Monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

865

Bon, il faut distinguer peut-être deux (2) situations, une situation antérieure à l'entrée en vigueur du projet de loi 184, le 21 juin 2001, et puis une situation postérieure au projet de loi 184.

870

Alors on sait qu'il y a un certain nombre de municipalités au Québec qui ont adopté, dans le passé, des règlements qui pouvaient limiter l'implantation de porcheries. Donc ces règlements-là sont toujours en vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés à la suite soit de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire par une MRC, soit encore à la suite de l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement, auquel cas la municipalité a deux (2) ans pour modifier sa réglementation.

875

Donc on sait aussi que depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 184, une municipalité située dans le territoire d'une MRC où il n'y a pas de schéma d'aménagement révisé en vigueur, et où il n'y a pas non plus de règlement de contrôle intérimaire qui est en vigueur et qui vise le territoire agricole, cette municipalité-là ne peut pas modifier ou adopter un règlement qui

880 concerne notamment les usages en zone agricole, les distances séparatrices et aussi des normes, des normes qu'on appelle des normes d'implantation, telles que par exemple la superficie des bâtiments ou les normes à respecter entre par exemple un chemin public et une ligne latérale, la ligne du voisin.

Alors c'est l'état de la situation pour ce qui est des pouvoirs municipaux.

885 On sait également que donc depuis toujours l'entrée en vigueur du projet de loi 184, une municipalité régionale de comté, elle, pourrait adopter un règlement de contrôle intérimaire qui pourrait, dans certains endroits de son territoire, endroits qui sont, bon, spécifiés dans les orientations gouvernementales et qui se limitent aux situations suivantes, à savoir autour d'un périmètre d'urbanisation, une distance à ce moment-là que déterminera la MRC dans son règlement de contrôle intérimaire, un rayon donc de protection, dans des secteurs de villégiature
890 qui pourraient être situés dans son territoire, de même qu'ailleurs dans son territoire sur la base d'une justification que la MRC pourrait produire, donc dans des cas comme ça, la MRC pourrait, dans son règlement de contrôle intérimaire, interdire certains usages agricoles dont notamment les porcheries.

895 On sait aussi qu'en fait, pour pouvoir entrer en vigueur, un règlement de contrôle intérimaire doit recevoir l'aval du gouvernement et doit être jugé conforme aux orientations gouvernementales.

900 Dans la démarche donc d'évaluation de cette conformité aux orientations gouvernementales, le règlement de contrôle intérimaire de la MRC est donc soumis à tous les ministères qui sont concernés par la question, dont notamment le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Santé et des Services sociaux, de même que le ministère des Affaires municipales bien sûr.

905 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous voyez que c'est pas simple.

910 **PAR M. MIKE PELLETIER:**

Finalement, on n'a pas le pouvoir de renverser une décision du gouvernement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

915 Vous, le cas que vous avez en tête, c'est...

PAR M. MIKE PELLETIER:

920 Non, je parle en général. La population devrait avoir le pouvoir de changer, si elle veut pas de projet, qu'elle puisse dire: on n'en veut pas, vous ferez pas ça chez nous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nadeau.

925 **PAR M. JEAN NADEAU:**

930 Peut-être un élément de contexte plus général. Remontons à la modification de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, en fait qui est entrée en vigueur en 1997, on est venu établir un principe, dans cette loi-là, qui donnait en fait la responsabilité aux municipalités régionales de comté, dans le cadre de la révision de leur schéma d'aménagement, d'assurer la priorité des activités agricoles en zone agricole, tout en assurant cependant l'harmonisation des usages agricoles et non agricoles, par le biais notamment de distances séparatrices à respecter.

935 C'est certain que le pouvoir de la municipalité est conditionné par le contenu du schéma d'aménagement qui donne priorité aux activités agricoles en zone agricole et nécessairement, la réglementation municipale traduira cette priorité-là.

940 Il pourra arriver, dans certains cas, qu'on puisse - c'est le cas, bon, dans certaines municipalités, on a déjà prévu par exemple, ce qu'on appelle du zonage de production, l'interdiction de certains élevages au pourtour de périmètres d'urbanisation, sur des distances qui peuvent varier de cinq cents mètres (500 m) à un kilomètre et demi (1 ½ km), peut-être un peu plus dans certains cas s'il y a une justification appropriée.

945 Mais en fait, la limite du pouvoir municipal se situe dans ce que j'ai mentionné tout à l'heure, à savoir des distances et des possibilités de contrôler des usages dans certaines parties du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

950

En d'autres termes, la municipalité ne peut avoir aucun pouvoir d'interdire une activité agricole dans la zone agricole. Elle peut, elle pourra édicter, éventuellement, ou elle a déjà ce pouvoir, les distances séparatrices, mais elle ne peut pas limiter l'activité agricole dans la zone agricole,

955

PAR M. JEAN NADEAU:

Effectivement.

960 Là-dessus, peut-être deux (2) éléments d'information, je reviens à des éléments que j'avais déjà mentionnés quand nous étions à Carleton, à savoir donc l'impossibilité, à la suite de jugements ou de jurisprudence, d'interdire un usage sur la totalité du territoire d'une municipalité, à moins de situations exceptionnelles, si elles sont par exemple interdites par le schéma d'aménagement qui, lui, aura été accepté par le gouvernement.

965 Et puis l'autre aspect également - bon, je perds mon idée, ça va bien! Alors ça me
reviendra peut-être.

Mais pour l'instant, en fait, comme on le mentionnait, c'est en fait relativement limité
comme pouvoir d'intervention.

970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

975

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Oui, c'est ça, des gens ont évoqué, à certaines occasions, une pétition par exemple ou
un référendum local. Ça n'a pas de valeur juridique et la municipalité peut pas dire: j'ai passé un
référendum, soixante-quinze pour cent (75 %) des gens sont contre l'implantation d'un tel
980 ouvrage, donc on le fera pas.

La municipalité a pas ce pouvoir-là de décider comme ça?

PAR M. JEAN NADEAU:

985

Si vous permettez, madame la Présidente, absolument pas.

En fait, ce qui fait foi d'acceptation ou non d'une demande de permis de construction,
c'est toujours la réglementation applicable, la réglementation de zonage particulièrement, et puis
990 dans un cas comme ça, on va vérifier si, par exemple un projet de porcherie qu'on prévoit dans
un secteur de la municipalité, on va vérifier d'abord, est-ce que l'usage élevage est autorisé dans
la zone en question, et puis en deuxième lieu, est-ce que les distances séparatrices par rapport
aux usages non agricoles ou avoisinants sont respectés.

995

Si on répond oui aux deux (2) questions, l'inspecteur municipal, et là à ce moment-là,
c'est la loi qui le dit, l'inspecteur municipal doit émettre le permis de construction. C'est pas le
conseil municipal qui émet le permis, mais c'est bien le fonctionnaire municipal, et il a
l'obligation, si la demande est conforme à la réglementation municipale, d'émettre le permis.

1000

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. MIKE PELLETIER:

1005

Je voudrais savoir quand est-ce qu'on va demander à la population ce qu'elle pense là-
dessus. Parce qu'ici, c'est un Bureau d'audiences publiques, et on fait rien que poser des
questions, on n'a pas le droit d'émettre des opinions.

1010 Quand est-ce que la population en général, on va leur demander qu'est-ce qu'on en pense. Parce que là, ici, c'est pas très représentatif de la population en général.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1015 Alors le processus d'audience, de consultation publique qu'on a mis en place, et puis c'est toujours le processus d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a toujours deux (2) parties, une première partie où on essaie de s'informer, de poser des questions, essayer de comprendre les choses, pour vraiment se faire une bonne idée et bien appuyer, et bien étayer notre argumentation quand on va présenter notre opinion à la Commission. Alors c'est donc l'exercice qu'on est en train de faire actuellement.

1020 On l'a fait en deux (2) temps, d'abord des séances thématiques parce qu'on n'avait pas de documents de départ, la Commission, pour consulter la population, on partait avec rien, alors on a organisé des séances thématiques pour essayer de rassembler de l'information. Ça s'est tenu du 22 octobre jusqu'à peu près le 25 novembre, quelque chose comme ça, ou 18 novembre.

1025 Et actuellement, on fait la tournée des régions pour permettre aux citoyens de venir poser des questions, vraiment bien essayer de comprendre, avoir réponse à toutes leurs questions pour bien appuyer leur opinion.

1030 On va revenir, on va revenir ici - je vais terminer et après ça, vous pourrez intervenir - la Commission va revenir une deuxième fois à Rimouski, et partout, dans toutes les municipalités qu'elle a visitées en première partie, et là, elle va venir vous demander ce que vous pensez de la production porcine au Québec.

1035 Alors vous aurez l'occasion, à ce moment-là, de nous déposer un mémoire, soit verbal, soit écrit, pour nous dire ce que vous pensez de la production porcine au Québec.

PAR M. MIKE PELLETIER:

1040 Mais est-ce qu'on va être écouté, est-ce qu'on va parler dans le vide, est-ce qu'on va dire qu'est-ce qu'on pense et vous allez pas en tenir compte et faire comme si on avait rien dit?

1045 Vous demandez pas de référendum, vous faites rien, mais vous faites une belle image comme quoi qu'on peut s'exprimer, mais est-ce qu'on va parler à un mur ou...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1050 Je pense pas que je sois un mur, non, non, j'ai des oreilles.

Non, mais soyons sérieux, soyons sérieux...

PAR M. MIKE PELLETIER:

1055

Est-ce que ça va changer quelque chose?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1060

... on a reçu le mandat de tenir une consultation publique, donc on a reçu le mandat de venir écouter les gens, mais on se donne une approche où d'abord on pose des questions, on essaie de comprendre comment les choses fonctionnent et après ça, on va venir entendre votre opinion.

1065

Et on va faire l'analyse de tout ce qu'on aura entendu, partout au Québec, et la Commission continue à enquêter, à faire son analyse de son côté de la question.

1070

Je vous rappelle qu'il y a trois (3) questions qui nous ont été posées par le ministre, en fait il y a trois (3) objets à son mandat. Un, c'est de développer un cadre de développement durable de la production porcine; deux, c'est de faire un examen complet des modes de production actuels et d'évaluer leurs forces, leurs faiblesses, leurs répercussions sur le milieu rural, agricole et sur le secteur de la transformation; et trois, de proposer un ou des modèles qui seraient plus harmonieux avec les milieux agricoles, les milieux ruraux.

1075

Alors c'est ça le mandat de la Commission. Quand on va déposer notre rapport, il va falloir répondre à ces trois (3) objets de mandat là, et il va falloir apporter ce qu'on aura entendu au cours de notre consultation publique, bien sûr. Vous allez même être cité, la plupart des gens.

1080

Alors c'est notre mandat, et puis il faut bien le remplir.

PAR M. MIKE PELLETIER:

1085

J'aurais une dernière question, par rapport à la légifération qu'une municipalité peut apporter sur son territoire.

1090

Est-ce qu'une municipalité peut exiger que sur son territoire, les porcheries n'utilisent, pour l'épandage, que du fumier solide ou est-ce que c'est la même chose que pour les référendums, elle n'a aucun pouvoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nadeau.

1095

PAR M. JEAN NADEAU:

1100 Quand on regarde les pouvoirs habilitants de la municipalité, notamment en ce qui concerne le zonage, à l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il n'y a pas de précisions permettant à la municipalité de déterminer si un élevage peut se faire sur liquide ou sur solide, non plus que d'autoriser de l'épandage de fumier solide ou de fumier liquide.

1105 Si vous me permettez un complément d'information, madame la Présidente, relativement à la question de la prohibition que j'avais commencée à aborder tout à l'heure, en zone agricole, étant donné la préséance qu'a la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, notamment sur un schéma d'aménagement ou une réglementation municipale, une municipalité ne peut pas, en zone agricole, interdire totalement l'activité agricole.

1110 Prenons un exemple pour se faire comprendre. Supposons qu'on a une zone par exemple de villégiature en zone agricole qui a fait l'objet d'autorisation, et non pas d'exclusion, mais d'autorisation de la part de la Commission de protection, on demeure donc en zone agricole, la municipalité aura l'obligation, dans ce cas-là, dans ce petit secteur-là, de permettre une activité agricole.

1115 Elle pourrait permettre par exemple la culture du sol ou la sylviculture, parce que c'est des éléments qui sont inclus dans la définition qu'on retrouve à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Elle pourrait cependant y interdire l'élevage, dans la zone en question, et il y a de la jurisprudence à cet égard-là.

1120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous remercie, monsieur. Et puis je vous invite à venir présenter votre opinion à la Commission, lorsqu'on va revenir dans la région.

1125

NEIL VOYER

PAR LA PRÉSIDENTE:

1130 Monsieur Neil Voyer, qui est producteur agricole.

Bonjour.

1135 **PAR M. NEIL VOYER:**

Bonjour madame la Présidente. Alors je suis producteur agricole et à la fois citoyen, et puis je pense qu'un producteur agricole peut à la fois être aussi un citoyen et un citoyen responsable.

1140 Première question, à savoir quelle latitude a la Commission de prendre un recul et de regarder la production ou la problématique agricole ou la production porcine agricole, prendre un pas de recul et de dire, bon, il y a la production agricole, il peut y avoir d'autres problématiques autour.

1145 Prenons un exemple, l'enfouissement des déchets domestiques. Prenons un autre exemple qu'on a mentionné hier, monsieur Alfred Marquis a parlé de protocole de Kyoto.

1150 Alors pour me faire comprendre, à quoi je veux en venir dans ma question, c'est que si on propose des choses au point de vue production agricole et qu'on n'a pas les budgets pour les appuyer, les étayer, les faire fonctionner, alors une façon de le faire, c'est peut-être d'y aller en synergie avec d'autres activités humaines.

1155 Parce qu'en définitive, il y a pas que les agriculteurs, que la production porcine, que la production agricole qui peut causer des effets à l'environnement, il y a beaucoup d'autres activités, dont l'émission de CO₂, l'émission de gaz à effet de serre comme le méthane produit par un site d'enfouissement.

1160 Alors pour raccourcir un peu, je citerai un exemple, dernièrement, à La Pocatière, on a inauguré un site de compostage, où est-ce qu'on amènerait des déchets domestiques en mélange avec des fumiers d'élevage sur trois (3) fermes. Alors c'est un test que Recyc-Québec a lancé, tout ça dans le but, éventuellement, de peut-être trouver une solution à l'enfouissement des déchets domestiques.

1165 Parce que je pense que quand on compare l'enfouissement des déchets domestiques du point de vue écologique, les agriculteurs, on a peut-être bien des choses à montrer à ces gens-là qui enfouissent leurs déchets domestiques.

1170 Et je pense que comme citoyen responsable, je pense qu'il faut essayer d'adresser les solutions dans leur ensemble et avec synergie avec d'autres secteurs.

Alors est-ce que la Commission a un mandat assez large pour faire des recommandations dans ce sens-là, de voir de plus loin, pas se cogner le nez sur l'arbre, mais se reculer pour voir la forêt au complet.

1175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Voulez-vous intervenir, monsieur Beauchamp? Je peux vous laisser intervenir, parce que je vais répéter la même chose.

1180 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Je veux pas être en compétition avec vous.

1185 Je pense que là-dessus, on doit s'entendre, oui, c'est dans la tradition du Bureau d'audiences d'avoir une vision large et intégrer des choses. Donc là-dessus, on n'est pas confiné. Seulement, c'est à vous de démontrer qu'il y a un lien.

1190 Dans le cas d'un mémoire, c'est à vous à nous faire la démonstration que c'est pas excentrique au mandat mais que ça s'intègre dans le mandat. Et comme on a un mandat d'inscription dans le développement durable, on peut avoir une compréhension assez large des choses.

1195 Mais par ailleurs, on n'a pas pour mandat de tout régenter ou de tout refaire le Québec à propos des choses. Notre perspective est celle de l'inscription de la production porcine dans le développement durable. Ça touche aussi à la production agricole en général mais voyez-vous, on n'a pas tout le dossier de la production agricole, on a celui de la production porcine.

1200 Donc on va toujours jouer entre ce qu'on calcule être l'essentiel et le secondaire, et quand le secondaire devient décollé du reste de notre mandat, il nous échappe. Parce que sans ça, ce serait trop globalisant.

Alors c'est ça, notre champ herméneutique est à la fois large et relativement bien défini.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1205 Je n'ai rien d'autre à ajouter.

PAR M. NEIL VOYER:

1210 Ça répond, mais il reste quand même que je croi,s bon, pour faire une histoire courte, je crois qu'il faudrait peut-être avoir une vue d'ensemble justement, et peut-être qu'éventuellement, ce serait bon de demander à des gens de vous adresser, je sais pas moi, des spécialistes, de vous adresser une conférence là-dessus.

1215 Ma deuxième question, à savoir au niveau de la production porcine, au niveau de la production de maïs, au niveau de la production agricole qui est protégée par un système d'assurance stabilisation des revenus agricoles, n'est-il pas vrai que ces productions-là sont développées probablement plus facilement, dû au fait qu'il y avait une production du revenu.

1220 Et puis comme sous-question...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225 Disons que c'est la même.

PAR M. NEIL VOYER:

1230 Disons que c'est la même, pour pouvoir la continuer!

N'est-il pas vrai que si on avait créé un régime, exemple, de protection du revenu pour les agriculteurs qui produisent du foin pour l'exportation, qu'on aurait peut-être développé une industrie, mis au monde une industrie, et puis qu'il y aurait moins d'agriculteurs qui remplacent la culture fourragère par la culture de maïs.

On sait que c'est moins problématique au point de vue stabilité du sol lorsqu'il y a une culture fourragère. Alors s'il y avait un programme de stabilisation pour la production fourragère au Québec, ne serait-ce pas là une bonne idée, pour donner une alternative à ceux, les agriculteurs qui ont des bons sols mais que rendus à l'automne, les démangeoisons leur prennent et ils veulent se mettre à labourer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245 Alors on va écouter monsieur Claude Robitaille, de la Financière agricole.

Est-ce qu'effectivement, les programmes de stabilisation du revenu, dans le secteur porcin ou dans d'autres cultures...

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Bien en fait, il y a des programmes d'assurance stabilisation du revenu agricole dont on a déjà parlé, mais pour le bénéfice des participants aujourd'hui, c'est un programme d'assurance qui permet de couvrir l'écart entre le coût de production d'un intrant, il y a plusieurs programmes de stabilisation qui existent.

Ce coût de production là tient compte du salaire d'un ouvrier spécialisé. Donc on a modélisé une ferme type qui nous permet de dire, exemple en production porcine, une maternité de deux cent quatre (204) truies génère l'équivalent de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du salaire de l'ouvrier spécialisé, selon des paramètres technico-économiques, et ce programme de stabilisation là existe en production porcine et existe dans les productions comme le maïs, les céréales à paille, avoine, orge, et l'agneau, le bovin, différentes productions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1265 Les fourrages, non?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1270 Non. Au niveau des fourrages, il existe pas de programme d'assurance stabilisation comme tel.

1275 Il y a des conditions qui existent, qui ont été clairement énoncées avec la création de la Financière, pour pouvoir éventuellement mettre en place un régime d'assurance stabilisation dans une production, ils sont de trois (3) ordres mais malheureusement je les ai pas tous en mémoire, mais il y a entre autres une question de mise en marché ordonnée, de mécanismes qui permettent d'aller chercher le meilleur prix possible ou le plus juste prix pour une production, et il y en a un troisième qui m'échappe mais je pourrai revenir après la pause, je devrais sûrement être capable d'avoir les trois (3).

1280 Ce sont des conditions essentielles pour pouvoir demander à la Financière de mettre en place un programme d'assurance stabilisation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1285 Mais la question de monsieur, c'est : est-ce que ces programmes de stabilisation n'ont pas eu pour effet d'encourager justement la production porcine ou d'encourager la production de maïs.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1290 Bien en fait, l'objectif des programmes de stabilisation, c'est d'assurer justement une stabilité dans le revenu de l'entreprise, peu importe le secteur de production.

1295 La base des programmes d'assurance stabilisation est la même pour toutes les productions couvertes à l'ASRA, que ce soit dans l'agneau, dans le bouvillon d'engraissement, dans le vache-veau, dans les céréales à paille, dans le maïs, dans le porc, c'est la même base, ils sont bâtis de la même façon, ils visent exactement le même objectif, c'est d'assurer le revenu du salaire de l'ouvrier spécialisé.

1300 Alors que des secteurs se soient davantage développés que d'autres, c'est sûrement d'autres facteurs. Comme monsieur Morrissette mentionnait dans sa conférence, les prix, l'accessibilité au marché, il y a différents autres facteurs qui viennent influencer le développement d'une production plus qu'une autre.

1305 Mais les programmes de stabilisation sont vraiment bâtis la même chose et visent exactement le même objectif, peu importe le secteur d'activité qui a un programme d'assurance stabilisation.

1310 Ce que je voudrais ajouter, c'est qu'avec l'arrivée du compte de stabilisation du revenu agricole, qui est un nouveau programme qui devient finalement le premier outil de stabilité des revenus, lui s'applique à l'ensemble des entreprises agricoles et là, est basé sur le revenu agricole de l'entreprise, peu importe sa production, donc on parle plus de programme par production mais un programme basé sur le revenu de l'entreprise, et à ce moment-là, le compte de stabilisation du revenu agricole permet de jouer son rôle, de couvrir les fluctuations.

1315

Donc les bonnes années, on en met de côté; les années moins bonnes, on tire des sommes du compte de stabilisation, ce qui permet d'équilibrer sur un horizon de quelques années le revenu de l'entreprise.

1320 Concernant le foin commercial, c'est un produit, en fait la vente de foin, c'est un produit qui est admissible au ASRA uniquement pour la contribution d'entreprise, il y a pas de contrepartie de la Financière sur ce produit-là, à même titre qu'il y en a pas dans la vente de lait, des produits sous gestion de l'offre, lait, volaille, œuf.

1325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Merci.

 Monsieur Sanfaçon, vous voulez intervenir?

1330

PAR M. DENIS SANFAÇON:

 Peut-être, juste mentionner que le 23 octobre, on a eu une présentation du professeur Michel Morrissette de l'Université Laval, qui a examiné un certain nombre de phénomènes associés ou non à la croissance du développement de la production porcine, et selon ses conclusions, ce qui explique la hausse de la production, c'est d'abord des problèmes de santé, santé animale chez certains compétiteurs, comme Taiwan, Hollande, qui ont développé des marchés, qui ont permis de développer des marchés, c'est-à-dire des occasions de marché pour les producteurs québécois; les taux d'intérêts à la baisse et les facteurs d'amélioration technologique.

1340

 Et quand on regarde les coupes de croissance et l'arrivée des régimes de stabilisation, il y avait pas de concordance. C'était les conclusions auxquelles il arrivait.

1345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1350

 Alors j'avais dans mes papiers la réponse. Donc pour des programmes complémentaires accessibles à l'ensemble des productions, à l'intérieur des disponibilités budgétaires, évidemment, de l'enveloppe globale de la Financière, s'il est démontré à ce moment-là: un, que le risque historique caractérisant une production est mesurable sur une base objective et qu'il nécessite une couverture à celle offerte par le programme de base universel, qui est le compte de stabilisation du revenu agricole; que cette production affiche une mise en marché ordonnée et efficace; et que cette production est organisée de manière à obtenir un prix optimum sur le marché.

1355

1360 Donc une production qui répondrait à tous ces critères pourrait, à ce moment-là, demander à la Financière de mettre en place un programme complémentaire, complémentaire au ARSA, qui serait un programme d'assurance stabilisation du revenu agricole, qui devient une protection de deuxième niveau, finalement.

1365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Par ailleurs, le programme d'assurance récolte, est-ce qu'il s'applique au fourrage?

1370 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

 Oui, effectivement, l'assurance récolte a tout un autre rôle, finalement c'est de couvrir les risques climatiques et les risques hors du contrôle des producteurs et des productrices, donc les programmes d'assurance récolte existent dans le foin, dans les céréales, dans les productions maraîchères.

1375

PAR LA PRÉSIDENTE:

 D'accord.

1380

 Ça va, monsieur Voyer?

PAR M. NEIL VOYER:

 Oui, ça va.

1385

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Je vous remercie.

1390

LOUIS VIGNEAULT

1395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Nathalie Côté. Madame Côté n'est pas là? Non mais elle conserve toujours sa priorité d'appel.

1400

 Monsieur Louis Vigneault; monsieur Vigneault est secrétaire du Syndicat des producteurs de porcs du Bas-Saint-Laurent.

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

1405

Je suis un peu embêté, madame la Présidente, j'ai pas vraiment de question, mais j'ai pas non plus de réponse à ce que j'avais posé à Carleton, donc j'aurais peut-être une question supplémentaire qui permettrait d'appuyer ma question de Carleton.

1410

J'avais demandé à la Commission, voir si on était capable d'avoir une image du revenu net d'un producteur en fonction du nombre de porcs qu'il a en élevage, à l'engraissement, et puis les gens de la Financière ont dit qu'ils nous répondraient, on n'a pas de réponse, ça fait une couple de jours.

1415

Je me demandais s'il pouvait, si c'était disponible, de nous présenter ou de présenter à la Commission quelque chose comme, je sais que les gens de la Financière analysent des projets d'établissement, des projets d'agrandissement, des projets de producteurs agricoles dans le cadre de leur programme de financement, est-ce qu'ils pourraient pas présenter à la Commission quelque chose comme dix (10) projets qui ont pas passé et dix (10) projets qui ont

1420

passé, dans l'établissement d'engraissement porcin.

On déterminerait assez bien c'est quoi la marge nette qu'on peut dégager pour être viable, en fonction du nombre de porcs.

1425

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1430

Madame la Présidente, effectivement, on n'a pas ignoré la question de monsieur, elle est actuellement en traitement. Et on voulait présenter effectivement à la Commission un petit peu notre démarche d'analyse de financement, avec un (1) ou deux (2) cas.

1435

Parce que ce qu'on avait compris, c'est qu'on voulait voir comment on analysait dans le fond un dossier de producteur qui décide de mettre en place une unité d'un mille (1000) places sous intégration versus celui qui le ferait à son compte.

1440

Alors on est en train de préparer quelque chose qui est quand même, qui sera assez complet et qu'on présentera à la Commission, toute la démarche d'analyse d'un dossier, et qui donnerait autre chose qu'uniquement quelques chiffres ici et là, ce qui est un peu risqué quant à l'interprétation qu'on pourrait en faire.

1445

Je peux peut-être résumer grosso modo.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1450 Oui, s'il vous plaît.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1455 La démarche d'analyse va porter sur quatre (4) aspects, ce qu'on appelle la direction d'entreprise, qui est le gestionnaire qui nous présente le projet, l'aspect rentabilité, l'aspect mise de fonds et l'aspect garantie. C'est vraiment ce qu'on appelle, chez nous, notre approche globale de financement, qui couvre tous ces aspects-là.

1460 Et on devrait revenir, espérons-le au courant de la semaine prochaine auprès de la Commission, pour présenter ces scénarios-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1465 D'accord. Donc vous allez faire deux (2) scénarios?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Deux (2) scénarios, tel qu'on avait - en tout cas, ce qu'on avait reçu comme commande.

1470 Et en complémentarité aux propos de monsieur Dumais, on regarde comment on pourrait répondre adéquatement aux propos de monsieur Dumais en continu de la question de monsieur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1475 Ça va, monsieur Vigneault?

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

1480 Oui. Et puis encore en complément...

PAR LA PRÉSIDENTE:

On n'oublie pas votre question.

1485 **PAR M. LOUIS VIGNEAULT:**

Je suis pas encore en question, là, mais en complément, encore à Carleton, on avait parlé de marge bénéficiaire sur les produits de créneau, dans le bio, dans le porc bio...

1490

PAR LA PRÉSIDENTE:

La commande est passée!

1495

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

J'ai un document que je pourrais déposer à la Commission ou une enquête de KPMG qui dit qu'il y a à peu près cinq pour cent (5 %) de la population consommatrice pourrait payer au-delà de vingt pour cent (20 %) de plus pour des produits environnementalement durables, mettons.

1500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous allez le déposer donc?

1505

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Je vais vous déposer ça tantôt, si vous m'y autorisez, oui.

1510

PAR LA PRÉSIDENTE:

On les regarde toujours, je vous avoue, on fait toujours un examen avant de faire le dépôt officiel des documents qui nous sont remis, mais si après analyse il convient de le déposer, on va le faire.

1515

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Merci.

1520

Donc ma question, ma première question donc, on recommence...

PAR LA PRÉSIDENTE:

La première question du Bas-Saint-Laurent, oui.

1525

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Oui, oui, c'est la première question du Bas-Saint-Laurent, elle est un peu encore en complément d'une question qui a été posée hier sur la main-d'œuvre, pas la main-d'œuvre, la matière organique - moi, j'ai la même abréviation pour les deux (2) - la matière organique, les lisiers versus les fumiers, et le bilan humique qui en ressort.

1530

J'aimerais qu'on fasse une image régionale de la question parce que selon moi - j'aimerais que les gens me répondent si je me trompe - selon moi, ici, avec la rotation des

1535

1540 cultures qu'on a, c'est-à-dire à peu près entre trois (3) et sept (7) ans mettons de culture
fourragère et puis à peu près deux (2) ans de culture de céréales à paille, ce qui est la moyenne
régionale ou, en tout cas, le portrait d'ensemble de la grosse majorité des terres agricoles
régionales, est-ce que le petit apport de matière organique qui vient des fumiers a de l'influence
sur le bilan humique ou est-ce que c'est pas plutôt le développement racinaire des graminées et
1545 puis le développement racinaire des légumineuses, et puis le tallage des graminées, des
fourrages qui sont établis qui croissent, et qui croissent, et qui laissent leur couenne au bout de
sept (7) ans qui, eux, apportent la matière organique dans le sol et font le bilan humique à
quatre-vingt-dix-quatre-vingt-quinze pour cent (90 %-95 %).

1545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon.

1550

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, je demanderais à monsieur Claude Gaudet, qui est de la région,
qui est spécialiste en fertilisation, de venir répondre à cette question; il est spécialiste en grande
culture, pardonnez-moi.

1555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gaudet, bonjour.

1560

PAR M. CLAUDE GAUDET:

Bonjour madame la Présidente.

Est-ce que vous pourriez me reformuler un petit peu la question, là.

1565

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je le ferai pas, je vais demander à monsieur Vigneault de le faire. Parce que moi, je suis
pas agronome non plus.

1570

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Bien, ce que je me demande, bon, on comparait le lisier et le fumier en termes d'apport
de matière organique dans le sol mais moi, ce que j'ai déjà entendu et ce que j'aimerais me faire
1575 conformer, c'est que vu notre régie de culture régionale, l'apport de matière organique des
déjections animales représente à peu près cinq (5 %) à dix pour cent (10 %) de l'apport de
matière organique global qu'il y a dans le sol.

1580 La matière organique des sols du Bas-Saint-Laurent est apportée par les cultures de fourrage.

PAR M. CLAUDE GAUDET:

1585 Bon, c'est bien sûr qu'il y a une différence dans les types de gestion de fumier, au sujet de la matière organique, entre lisier et également solide. Alors hier, on parlait d'une différence qui peut être de cinq (5) fois, quintuplée pour la partie en solide comparativement au liquide.

1590 Alors cette matière organique là, c'est un élément parmi tant d'autres. C'est que dans le sol, et puis dans notre secteur agricole, où on a des cultures de plantes qui demeurent dans le sol longtemps, alors d'année en année, on a des développements racinaires qui se font dans le sol et puis qui vont, à un moment donné, mourir et puis revirer en matière organique et puis en humus comme tel.

1595 Il y a également, en fin de saison, l'accumulation des parties végétales qui s'accumulent dans le sol, ça part pas au vent, ça reste sur le sol comme tel, et à ce moment-là, les activités microbiennes vont venir transformer cette matière organique là comme telle.

1600 Alors la question, on demande quel peut être l'apport de cette rotation-là en matière organique comparativement à l'apport du fumier produit, bien, c'est une question qui demande peut-être certains calculs comme tels. On dirait que pour le savoir, il s'agirait peut-être de regarder ce qui pourrait être un bilan humique comme tel.

1605 Alors avec l'arrivée des plans agroenvironnementaux de fertilisation, où on fait d'année en année des plans de culture, des suivis de fertilisation, alors il est possible de faire des estimés des bilans humiques qui vont comparer les apports de matière organique amenés autrement dit par les fumiers et les pertes de matière organique engendrées par les récoltes comme telles.

1610 Alors ce bilan humique là, c'est un estimé prévisionnel qui peut être fait par écrit, mais il doit être entériné à ce moment-là par des analyses de sol qui vont se faire, pour voir l'état de l'évolution comme telle.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1615 J'aime bien la réponse, mais je me demande si on peut pas trouver un peu plus que ça en quelque part, au niveau des inventaires des sols du Québec. C'est-à-dire il doit être possible de mettre en lien la matière organique des sols et les méthodes culturales qui ont été utilisées. On a certainement quelque part des historiques en ce sens-là, ce qui nous donnerait justement, bon, on a telle matière organique dans le sol et on a fait telle chose, pour faire le lien justement avec entre autres les méthodes culturales.

1620

Et là-dessus, je me permettrais peut-être d'ajouter une chose, je crois que c'est surtout à partir d'inventaires de la matière organique des sols, et non pas à partir des résultats de recherche pour des cas spécifiques, comme on en a discuté hier par exemple.

1625 Alors je ne sais pas, je vois monsieur Vézina qui hoche de la tête, est-ce que ces valeurs-là pourraient nous être données, et je pense qu'elles pourraient être drôlement utiles à la Commission, surtout justement pour faire les liens entre l'utilisation des lisiers et l'utilisation des fumiers et puis la matière organique des sols. Et ensuite, possiblement, reliées aux cultures, entre autres la culture du maïs.

1630

PAR M. CLAUDE GAUDET:

1635 Je pense qu'on fait toujours relation au bilan humique comme tel, et puis dans le guide qui vous a été présenté en début d'après-midi, sur le Guide des bonnes pratiques en agricole, on a je pense un petit chapitre sur le bilan humique, et dans lequel on va vous démontrer qu'est-ce qu'il arrive dans un sol dosé de telle matière organique une certaine année et après cinq (5) ans, suivant une utilisation, une rotation de cinq (5) ans et apport d'engrais, soit lisier ou fumier, alors je pense que vous pouvez trouver ça dans ce recueil-là.

1640

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Sanfaçon, allez-y.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1645

1650 Si vous permettez, madame la Présidente, Claude fait référence à un document que j'ai comme par hasard entre les mains, et là-dedans, c'est un petit peu aussi dans le guide qu'on vous mentionnait tantôt sur les grandes cultures, et on a à une annexe, "L'apport annuel de matière organique stable (humus) par les résidus de différentes cultures pour des rendements classés bons".

Et vous avez les différentes quantités, bon, coefficient d'humidification, apport de matière organique, etc.

1655

1660 Une luzernière, par exemple, par année, va apporter six cent kilos (600 kg/ha) de matière organique stable par hectare; une prairie, sept cent cinquante (750 kg/ha). Si on prend par exemple une céréale, maïs grains, les tiges et les rafles en apportent sept cent vingt (720 kg/ha), les racines quatre cent cinquante (450 kg/ha). Alors le maïs grains apporte plus de matière organique que plusieurs cultures, il est au total de mille cent soixante-dix kilos par hectare (1170 kg/ha).

Si on regarde les céréales d'hiver, bon, la paille, les racines et les chaumes vont au total apporter mille cent vingt kilos par hectare (1120 kg/ha); le colza par exemple, mille deux cent

1665 soixante-dix (1270 kg/ha); une prairie retournée, mille deux cents (1200 kg/ha); une prairie par année, sept cent cinquante (750 kg/ha).

1670 Alors on est capable, avec ce document, d'évaluer les apports des différentes cultures en kilogrammes par hectare de matière organique. Et on peut aussi les comparer aux apports de fumier et lisier en regardant la matière organique et les taux appliqués.

Mais là, on fera pas l'exercice sur-le-champ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1675 Est-ce que vous pourriez nous donner le titre du document.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1680 Oui, le titre, c'est "Gestion de la matière organique". C'est le module 3 du Guide des pratiques de conservation à grandes cultures, le gros guide que je vous ai montré en début de session, en vente à soixante-dix dollars (70 \$) au CRAAQ.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1685 Est-ce qu'il inclut les valeurs concernant les lisiers et les fumiers aussi, en fonction de la quantité utilisée, ou s'il nous faut un autre document pour cette partie-là?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1690 Si vous permettez, madame la Présidente, je vais jeter un coup d'œil, je pense qu'il est dans un autre document où on a les analyses de fumier et lisier. C'est dans un autre fascicule, que Claude m'indique, dans le même...

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1695 Vous allez pouvoir le déposer aussi?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1700 Ah, à ce prix-là!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705 Mais au moins qu'on ait la référence.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1710 En fait, c'est parce que c'est un document qui est vendu par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire.

Mais avec la référence et je pense, je suis pas certain mais il y a un certain nombre de fascicules qui vont faire l'objet d'une parution sur Agri-Réseau, pour être consultés.

1715 Je peux pas vous dire si ceux-là le seront particulièrement, mais de toute façon, le Guide est disponible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1720 Si vous pouviez nous donner la référence d'ici la fin de l'après-midi, on va la prendre en note.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1725 Je pense que c'est déjà fait, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1730 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1735 Manifestement, il y a un débat de fond, là, derrière la technique, entre ce qu'on pourrait appeler une filière lisier et une filière fumier, puisque derrière ça aussi, il y a une filière technologique et il y a d'autres visions de l'agriculture.

1740 Ce que je voudrais savoir, avez-vous des études, est-ce que le ministère de l'Agriculture subventionne ou participe à des études comparatives à long terme, les lisiers intensifs est une chose qu'on connaît maintenant depuis dix (10) ans, est-ce qu'il y a des études comparatives qui permettent de voir les effets non pas sur un an ou deux (2) mais sur du cinq (5) ans, ou du dix (10) ans, d'utilisation de fumier par rapport à l'utilisation de lisier, premièrement.

1745 Deuxièmement, même si je déteste ça, mais de temps en temps ça fait partie de la science, est-ce qu'il y a des modèles construits qui donnent une prévision de l'évolution dans le temps, quand on va tout lisier dans un sens pendant dix (10) ans, quinze (15) ans, vingt (20) ans, est-ce que de tels instruments existent pour aider à prendre la décision.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1750

Madame la Présidente, je sais qu'il y a des études à l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement, sur le lisier, depuis un certain nombre d'années. Le lisier au Québec, ça date quand même de plus que dix (10) ans. Alors je vais regarder ici ce que je trouve et je vais vous revenir.

1755 Entre temps, Claude va aborder la question des modèles, si vous voulez bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y, monsieur Gaudet, sur les modèles.

1760

PAR M. CLAUDE GAUDET:

On parlait des modèles, vous vouliez entendre parler par là pour l'utilisation de ces deux (2) formes-là?

1765

Bien, ce qu'on remarque dans le territoire, c'est que l'utilisation des effluents d'élevage sous forme liquide prennent de l'ampleur, il s'agirait peut-être de se demander, comment se fait-il que c'est la façon que les agriculteurs prennent.

1770

Alors le fait qu'il soit sous forme liquide, alors ça permet à ce moment-là, ça facilite les opérations d'épandage et ça assure également une certaine uniformité dans l'application comme telle, et en faire un bon usage durant la période de croissance des plantes.

1775

Alors ce style d'effluent d'élevage là, liquide, c'est un effluent d'élevage qu'on pourrait peut-être comparer à un engrais minéral, au point de vue de son efficacité, face à la plante comme telle.

1780

À l'opposé, on a la partie du fumier solide qui exige beaucoup, je sais pas, de manipulation et un travail peut-être plus monstrueux sur la calibration de l'épandage et l'uniformité d'épandage.

1785

Alors le fumier d'élevage, c'est un élément fertilisant qui ne se disponibilise pas à la plante si rapidement que les lisiers. Alors il faut, à ce moment-là, prévoir une certaine période de temps pour permettre au fumier de se décomposer, de se minéraliser et de rendre ces éléments minéraux-là disponibles à la plante. Alors on n'a pas le même effet comme tel.

1790

Alors c'est une, je pense, des raisons pour lesquelles on a une orientation beaucoup plus sur le liquide qui est, à mon sens, beaucoup plus facile de voir à épandre d'une façon plus régulière, suivant les doses recommandées comme telles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

1795 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Quand vous dites que la gestion de fumier sur fumier liquide prend de l'ampleur, j'imagine que vous ne vous référez pas aux productions porcines qui, elles, en général, on dit qu'elles sont déjà à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) sous gestion liquide. Alors est-ce que c'est dans le secteur laitier, bovin, dans quel secteur voyez-vous la progression de la gestion sur fumier liquide, dans la région, à l'heure actuelle.

1800

PAR M. CLAUDE GAUDET:

Dans la région, la progression du fumier liquide, c'est dans la production laitière, bovine, laitière. Laitière seulement.

1805

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Est-ce que vous avez des données sur la proportion en production laitière qui serait sur liquide et sur solide, actuellement?

1810

PAR M. CLAUDE GAUDET:

Pas actuellement. Peut-être en se référant au nombre de structures d'entreposage qui ont été faites depuis un certain temps, on pourrait peut-être dénombrer la proportion de solide et de liquide, assez facilement.

1815

PAR M. LUC VÉZINA:

Non, on n'a pas la donnée, mais on pourrait la trouver. Peut-être pas demain matin mais cependant, je sais que vous allez voyager.

1820

Mais selon le questionnaire que j'ai posé à nos conseillers agricoles, actuellement, en production laitière, on estime à environ dix pour cent (10 %) de gestion qui se fait sur fumier liquide.

1825

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Alors donc vous pourriez nous transmettre une réponse plus précise, non seulement - là, vous dites dix pour cent (10 %), c'est peut-être dix pour cent (10 %) des sites de production mais...

1830

PAR M. LUC VÉZINA:

Non, dix pour cent (10 %) des fermes.

1835

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1840 Des fermes, mais en termes d'unités animales ou de vaches laitières, quelle proportion.

Donc c'est pas nécessaire, à moins que vous l'ayez, que vous nous donniez la réponse tout de suite, mais peut-on vous demander de nous la donner.

1845 **PAR M. LUC VÉZINA:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1850

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1855

Alors c'était une information pour monsieur Vigneault mais aussi pour mon collègue, monsieur Beauchamp, c'est-à-dire qu'en termes de modèle, il y a quelque chose d'intéressant qui a été développé par Agriculture et agroalimentaire Canada, c'est-à-dire un indicateur concernant la matière organique.

1860

Bien sûr, ce modèle-là, il n'est pas ferme par ferme, il est sur des grandes superficies mais quand même c'est un indicateur de matière organique du sol que l'on retrouve actuellement dans un document déposé à la Commission qui est, qu'est-ce que c'est, "Les indicateurs agroenvironnementaux de développement durable", qui est déposé à la Commission.

1865

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Marquis.

Vous avez une autre question, monsieur Vigneault?

1870

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Oui, madame la Présidente. J'aimerais revenir sur la question qui avait été posée par monsieur Boucher hier, sur l'aide au traitement des odeurs.

1875

On a le sentiment, moi je travaille avec les producteurs agricoles de la région et j'ai le sentiment que le problème de surplus d'azote, de phosphore et de potassium est pas présent en région, il y a plutôt des manques, d'après ce que j'entends, mais le problème en est un de cohabitation, un d'odeur à l'épandage, soixante-dix pour cent (70 %) des plaintes viennent de l'odeur à l'épandage, et puis il reste trente pour cent (30 %) pour le bâtiment et puis la fosse.

1880

1885 Mais là, à chaque fois qu'on parle de traitement des odeurs, excusez l'expression, on "sheer" vite sur le traitement complet des fumiers avec le N dans une petite boîte, le P dans un autre petite boîte, le K dans l'autre boîte et l'eau dans l'autre. Mais c'est pas de ça qu'on a besoin, dans le Bas-Saint-Laurent.

On sait qu'il y a quelques programmes, qui sont les haies brise-vent, les rampes d'épandage sont subventionnées en partie, mais les gens du ministère de l'Agriculture nous parlaient de modifications des bâtiments, on peut parler d'additifs dans les lisiers.

1890 Il y a tu moyen d'avoir de l'aide directe, rapide, pour faire des essais. On sait que c'est une science qui est imprécise, mais on pourrait participer, nous autres, à préciser la science en essayant des choses, si on a un petit coup d'épaule à la roue. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1900 Merci madame la Présidente.

1905 Peut-être pour terminer la réponse à la question antérieure, dans les projets actuellement en cours, il y a en a un qui répond, à l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement, il y en a un qui s'appelle "Observatoire de la qualité des sols agricoles du Québec sur dix (10) sites", qui est en cours, qui est récurrent depuis 1992, par les chercheurs. Alors c'est un observatoire.

1910 Et il y a aussi un autre projet qui s'appelle "Effets sur les sols et les prairies de diverses régies d'épandage de lisier de porc", et c'est par le chercheur Denis Côté, et ça vérifie les impacts agronomiques notamment reliés aux divers modes, diverses régies d'épandage de lisier.

1915 Alors ces projets, nous avons convenu avec l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement que dès que les rapports seront connus, qu'ils vous soient rendus disponibles.

1920 Pour la question soulevée concernant les odeurs, le Programme Prime-Vert permet une aide financière pour aider les producteurs à acquérir des rampes d'épandage, qui minimisent grandement les odeurs au moment de l'épandage. L'aide financière est de cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles, et le maximum qui était de six mille (6000 \$) a été monté à sept mille (7000 \$).

Deuxièmement, le ministre a annoncé hier un programme de recherche et d'adaptation technologique pour le traitement des fumiers, qui répond un peu au désir qui vient d'être évoqué, à savoir est-ce qu'on peut présenter des projets dans une optique de diminution des

1925 problématiques d'odeurs. Et ce programme-là va être rendu public sous peu, mais les autorisations et les annonces ont été faites par le ministre de l'Agriculture.

1930 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais cela passe par des traitements de fumier, dans le cadre du programme.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1935

Le traitement est un terme générique employé pas nécessairement comme l'image qui a été évoquée, mettre en boîte du N, et du P, et du K. C'est un terme générique pour indiquer une manipulation quelconque susceptible d'améliorer un effet sur l'environnement.

1940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1945

Au niveau agronomique également.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1950 Et donc, les mesures de ce programme vont être connues un peu plus tard?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1955 Effectivement, le programme va être diffusé dans les prochains mois. Les autorisations ont été obtenues du Conseil du trésor tout récemment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1960

Monsieur Vigneault.

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

1965 Est-ce qu'il y aurait moyen, encore au ministère de l'Environnement, de savoir la proportion, parce qu'on est encore dans le générique traitement et on sait que le traitement complet, c'est hyper coûteux, et c'est un problème quand même assez grave en haut, ça on le sait ça aussi. Nous, on l'a pas, mais on a un autre problème.

1970 On peut tu savoir la proportion qui va être mise dans l'odeur et la proportion qui va être mise dans le traitement complet. Il y a tu moyen de réserver une proportion à l'odeur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1975

Est-ce que déjà, on a des indications à cet effet, monsieur Sanfaçon?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1980

Il y a pas d'enveloppe spécifique pour l'objet visé, soit la réduction des odeurs, soit l'amélioration de la valeur fertilisante, soit peu importe. C'est une enveloppe globale et tous les projets vont être examinés au mérite, dans le cadre qui va être connu dans les prochaines journées.

1985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et cette enveloppe-là, est-ce qu'elle est partagée entre les régions ou si c'est une enveloppe globale pour le Québec - je vais terminer - et chaque projet, qu'il soit de telle ou telle région, est analysé à son mérite.

1990

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1995

Les conditions du programme, comme je vous indiquais, vont être rendues publiques bientôt. Il y a une enveloppe qui est prévue, une enveloppe pour les trois (3) prochaines années qui va permettre de financer bon nombre de projets.

Mais j'ai pas d'indications plus que ça, présentement, sur le détail et les modalités d'application.

2000

PAR LA PRÉSIDENTE:

En tout cas, vous avez entendu des souhaits aujourd'hui, ça peut peut-être guider la réflexion.

2005

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Oui, et aussitôt que le programme va être disponible, on va le déposer à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2010

Merci, monsieur Sanfaçon.

Alors merci, monsieur Vigneault.

2015

Je vous propose une pause de dix (10) minutes, question de se détendre les jambes et on revient avec les citoyens inscrits au registre.

2020

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2025

**REPRISE DE LA SÉANCE
HUGUES MICHAUD**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030

Alors s'il vous plaît, je vous invite à reprendre place.

Monsieur Hugues Michaud, producteur agricole. S'il vous plaît, j'aimerais avoir le silence, on reprend place.

2035

Alors bonjour monsieur Michaud.

PAR M. HUGUES MICHAUD:

2040

Bonjour.

Pour ma première question, je suis producteur laitier, je suis assez sensibilisé à la cause de l'environnement. J'ai suivi mon cours voilà déjà deux (2) ou trois (3) ans pour faire mon PAEF moi-même pour ma ferme. Bon, dans cet ordre d'idée là, je vais poser mes questions.

2045

Au Bas-Saint-Laurent, on a à peu près quinze cents (1500) fermes qui doivent produire leur bilan de phosphore pour le 15 juin. On sait que le temps manque pour les agronomes qui sont qualifiés pour signer ce bilan-là. La non-disponibilité des analyses de fumiers et de lisiers disponibles pour la dernière année de cycle, elle a pas été réalisée à cause qu'on a été pris de court un peu par le nouveau règlement. La non-disponibilité des formulaires pour faire ce fameux bilan de phosphore là, ne sont pas disponibles pour le moment. Et l'impossibilité pour les producteurs non agronomes et qualifiés selon l'article 24 du REA pour signer leur PAEF, qui ne peuvent produire ce fameux bilan.

2050

2055

C'est quoi l'appui aux producteurs agricoles, quel appui les producteurs agricoles pouvons-nous espérer de notre gouvernement, autant du point de vue du MAPAQ, autant du point de vue du ministère de l'Environnement, face à cette situation-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2060

Alors je vais commencer par le ministère de l'Environnement, je vais demander à monsieur Bouchard d'intervenir.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2065

Merci madame la Présidente.

Bon évidemment, monsieur a souligné les règles applicables à l'ensemble des producteurs agricoles, évidemment pas simplement aux producteurs de porcs, à l'effet qu'ils devront produire pour le 15 juin 2003 le document, le bilan de phosphore de leur situation.

2070

Évidemment, les documents requis sont à peu de choses près complétés, le ministère de l'Environnement avait arrêté une stratégie avec l'Ordre des agronomes de façon à s'assurer que lorsque l'opération va être entreprise, et selon les échéanciers prévus, c'est en début de janvier, que l'ensemble de l'information ait été transmise aux agronomes pour qu'ils comprennent très bien l'impact, l'objectif du document comme tel, que le ministère et l'Ordre des agronomes se soient entendus sur la façon de le présenter, évidemment c'est un document professionnel, on a voulu donner la place aux agronomes pour définir un document avec lequel ils sont à l'aise professionnellement, mais qui répond aussi aux objectifs prévus dans le règlement.

2075

Et il y a une tournée aussi d'information conjointe entre le ministère de l'Environnement et l'UPA qui se fait, qui est débutée je pense depuis quelques jours, et qui se poursuit dans chacune des régions, pour expliquer aux producteurs le contenu ou en fait, les effets du règlement par rapport à ce que monsieur souligne, les échéanciers prévus et un peu les objectifs qui sont visés par ce bilan-là, qui est entre autres évidemment, c'est la première étape de l'approche ferme par ferme qui avait été réclamée par les producteurs agricoles, donc de tenir compte de la situation de chacun, et qui se fera à l'hiver prochain.

2080

2085

Bien évidemment, c'est difficile de prévoir aujourd'hui où on en sera rendu le 14 juin à onze heures cinquante-neuf (11 h 59), mais je pense que le ministère de l'Environnement fera preuve de gros bon sens et à l'impossible, nul ne sera tenu. Je pense que si l'ensemble des intervenants, les producteurs, les agronomes, si tout le monde manifeste de la bonne volonté, j'ose espérer que ça ne deviendra pas une chasse quelconque à ceux qui n'auraient pas complété la démarche le 15 juin à huit heures et demie (8 h ½) le matin.

2090

Donc on tiendra compte de réalités de la situation, en prenant toujours comme acquis que tout le monde aura travaillé de façon à avancer le plus rapidement dans tout ça.

2095

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon, est-ce que du côté du ministère de l'Agriculture, il y a des mesures de prévues pour aider à l'atteinte de cet objectif ou tout est remis entre les mains du ministère de l'Environnement?

2100

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, comme nous l'avons présenté hier dans le cadre du portrait régional, la région est celle qui compte le plus, toute proportion gardée, de clubs-conseils en agroenvironnement et de demandes de clubs-conseils en agroenvironnement, et nous finançons en partie les activités des clubs-conseils en agroenvironnement.

2105

2110

À l'heure actuelle, hier on était rendu à huit cent six (806) entreprises membres dans la région, alors il y a déjà un bassin intéressant, et il y a d'autres ressources dans la région que peut-être le directeur régional pourrait évoquer.

2115 **PAR M. LUC VÉZINA:**

2120 Mais juste pour ponctuer davantage, celles liées aux clubs, il y a dix (10) clubs, donc huit cent six (806) membres et donc, il y a des ressources pour agir à partir de ces clubs, bon, il y a vingt-quatre (24) unités personnes actuellement, dont environ, j'ai pas le compte exact, mais douze (12) agronomes ici au Bas-Saint-Laurent, dans les clubs.

2125 Évidemment, le secteur privé pourra également être mis à profit, dans quelle mesure, je peux pas vous répondre aujourd'hui. Et dans des circonstances très exceptionnelles, c'est évident que le ministère de l'Agriculture pourra suppléer, si on devait rencontrer un délai très court.

2130 Je veux pas compléter la réponse de mon collègue de ministère de l'Environnement, mais la situation, le délai qui est prévu, le mois de juin prochain, nous semble très difficile à rencontrer, même dans un contexte où on est nettement avantagé par rapport à cet aspect, par rapport aux autres régions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2135 Vous évaluez qu'il faudrait combien de temps pour réaliser toute l'opération?

PAR M. LUC VÉZINA:

2140 Je peux pas vous répondre précisément à cette question, je pense que le ministère de l'Environnement pourrait se pencher sur la question.

2145 C'est évident qu'il y a beaucoup de PAEF qui sont déjà faits ici en région, eux ils ont le décompte mais nous, au milieu de l'été, on estimait qu'il y avait six cent quatre-vingt-un (681) PAEF qui avaient déjà été faits et donc, si on considère les productions animales, ce qui resterait selon le nouveau règlement, c'est autour de mille (1000) à faire. Là, je parle des PAEF, qui sont un document beaucoup plus élaboré qu'un bilan phosphore.

2150 On s'est pas penché sur la question actuellement, parce que la difficulté, c'est d'avoir - on croyait avoir les formulaires, et c'est pas un reproche que je leur fais, on croyait avoir les formulaires et être en mesure d'activer le processus cet automne, et actuellement on est encore un peu en attente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2155 Est-ce que vous avez une évaluation, du côté de l'Environnement, du temps que cela peut prendre pour compléter cette opération?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2160 Personnellement, je n'ai pas nécessairement d'évaluation mais évidemment, pour tous les producteurs qui disposent déjà d'un plan agroenvironnemental de fertilisation, le bilan de phosphore se veut qu'un quasi résumé de l'information qui est déjà contenue, donc on parlera pas en termes de minutes, mais c'est peut-être, là, une (1) heure ou deux (2), afin de compléter le document, et c'est peut-être le maximum que ça peut prendre, donc d'aller chercher de
2165 l'information qui est déjà présente dans le document complet et de la remettre sur un document beaucoup moins volumineux.

Évidemment, si on part de la prémisse qu'il faut faire le plan agroenvironnemental de fertilisation avant, avec le plan de ferme et etc., ça peut représenter une somme de travail
2170 importante.

Nous, on pense que dans beaucoup de cas, il peut quand même y avoir une évaluation de la situation de la ferme, avec des données de base, sans nécessairement avoir l'ensemble des détails, en utilisant les abaques de dépôts maximums, à défaut d'avoir toutes les analyses de sol et le fin détail et d'avoir un premier bilan qui est peut-être exact à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la situation.
2175

Et par la suite, compte tenu que l'ensemble des producteurs visés par le règlement devront avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation, donc au fur et à mesure que les professionnels présents dans le milieu pourront compléter la réalisation plus fine du document, évidemment le bilan de phosphore est un document qui peut être mis à jour graduellement.
2180

Donc évidemment, dire que juste faire un bilan phosphore en absence préalable d'un PAEF, je ne serais pas personnellement en mesure de donner le temps que ça peut prendre, et évidemment, on peut déjà, intuitivement, se douter que quelqu'un qui n'a qu'un type d'élevage, avec un nombre d'animaux limité et quelques parcelles en culture, le travail est sûrement moins long que quelqu'un qui a de très grandes fermes et qui cultivent des centaines et des centaines de parcelles. Le calcul des évaluations sont sûrement plus rapides dans le cas de fermes plus petites, qui comptent quelques dizaines d'animaux et quelques peut-être dizaines d'hectares aussi en culture.
2185
2190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2195

PAR M. LUC VÉZINA:

Un élément d'information supplémentaire, si vous me permettez.

2200 Selon nous, il y a environ mille deux cent cinquante (1250) entreprises agricoles en production animale, qui seraient concernées par cette obligation de produire un bilan phosphore. Donc comme il y en a actuellement huit cent six (806) qui sont déjà membres et qui peuvent mobiliser des ressources à cet effet, on peut supposer qu'il y en aurait quatre cents (400) qu'il faudrait supporter d'une façon particulière et mobiliser aussi dans cette démarche, parce que souvent, il faut qu'ils en soient informés et il faut les inciter à faire ce genre de réalisation.

2205

Donc c'est pas infaisable dans un court délai mais il faut voir que là, ça va se passer très tôt au printemps ou au début de l'été. Je voulais juste dire, ce sera difficile, malgré la conjoncture très favorable, ici en région.

2210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Monsieur Beauchamp.

2215

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est juste que dans les clubs, j'avais cru entendre hier qu'il y avait un bon nombre d'acériculteurs.

2220

PAR M. LUC VÉZINA:

Non, non, non, pas du tout. Pour l'essentiel, c'est des gens en productions animale.

2225 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Bon, très bien.

PAR M. LUC VÉZINA:

2230

Je voulais juste dire, hier, on a huit cents six (806) membres, huit cent six (806) entreprises agricoles, et ça constitue trente-trois pour cent (33 %) des agriculteurs régionaux, actuellement, qui incluent également les acériculteurs.

2235 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Donc comme une production d'appoint.

PAR M. LUC VÉZINA:

2240

C'est ça. Si on ramenait ça spécifiquement aux productions animales, la proportion serait encore plus grande.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245 Merci.

Monsieur Michaud, vous avez une autre question?

PAR M. HUGUES MICHAUD:

2250

C'est une sous-question par rapport à ce que j'ai entendu tantôt. Le bilan de phosphore résume le PAEF, comme on a expliqué tantôt.

2255 Pourquoi que moi, comme producteur qui est qualifié pour pouvoir faire mon PAEF n'est pas qualifié pour remplir ce bilan de phosphore là, étant donné que c'est une suite logique à mon PAEF que j'ai fait au meilleur de mes connaissances.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260 Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2265 Le législateur a maintenu, dans la réglementation, la possibilité, et on en a déjà débattu aussi devant la Commission, pour des producteurs agricoles ayant, je parlais pour dire subi, mais suivi la formation requise, de réaliser le travail, mais le législateur a choisi que dans le cas du bilan de phosphore, compte tenu de l'importance du document pour créer aussi une banque de données à l'interne du ministère de l'Environnement sur la situation de chacun, qu'évidemment ce document-là doit être fait avec les données réelles présentes sur la ferme, 2270 donc évidemment le nombre d'animaux réel, le type d'animaux réel, la valeur réelle fertilisante éventuellement, en tenant compte de certaines réalités lors de la première étape, et évidemment des besoins réels des cultures qui sont pratiquées, le législateur a maintenu en ce cas-là l'obligation de la signature par un agronome, sous sa responsabilité professionnelle.

2275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc c'est une décision du législateur.

2280 Vous avez une deuxième question, monsieur Michaud?

PAR M. HUGUES MICHAUD:

2285 Oui. Après le 15 juin, les producteurs qui n'auront pas pu trouver les ressources pour signer le fameux bilan de phosphore, comment seront-ils considérés; est-ce qu'ils deviendront automatiquement des producteurs produisant moins de seize cents kilos (1600 kg) de

phosphore? Comment que les analyses de leur sol vont être considérées par le ministère de l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2290

Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2295

Merci madame la Présidente.

Je suis pas sûr d'avoir très bien compris la question, si jamais je ne répons pas dans le sens de l'intervenant, évidemment, il pourra préciser par la suite.

2300

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, évidemment si pour des raisons extérieures à la volonté du producteur pour, bon, peut-être des manques de disponibilité de ressources dans certaines régions, évidemment le 16 juin, la terre n'arrêtera pas de tourner. Je rappellerais tout simplement que l'obligation de détenir un ouvrage de stockage étanche existe dans la réglementation depuis 1981 et le règlement actuel prévoit une mise aux normes à ce niveau-là jusqu'en 2010.

2305

Je pense que le ministère de l'Environnement a largement fait preuve d'une ouverture, visant à faire en sorte que dans la mesure où les gens cheminent dans le respect des normes, de les accompagner justement dans tout ça.

2310

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc le producteur sera pas délinquant, si c'est extérieur à sa bonne volonté, si le retard s'explique par une cause qui est extérieure à sa bonne volonté d'agir.

2315

PAR M. SERGE BOUCHARD:

C'est ça. Si le producteur a fait, lui, ce qu'il avait à faire mais qu'évidemment, il est face à un manque de professionnels pour l'accompagner dans la démarche, évidemment le ministère tiendra compte de ces situations-là.

2320

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Qu'est-ce qui arrive avec ceux qui sont vraiment des délinquants?

2325

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Bon, évidemment, on a eu l'occasion auparavant de vous parler de l'approche d'accompagnement qui deviendra l'approche préconisée par le personnel du ministère de

2330 l'Environnement, évidemment que si on entend délinquant au sens strict du terme, donc de
quelqu'un qui ne veut pas collaborer à l'amélioration de sa situation, bon, éventuellement, le
ministère prendra les mesures qui s'imposent.

2335 Donc si ça doit se traduire par des poursuites devant les tribunaux, évidemment ça peut
aller à l'extrême, jusque-là. Ce n'est pas ce qu'on souhaite, on veut cheminer avec les
producteurs en leur expliquant ce à quoi ils sont tenus, en cheminant avec eux, dans la mesure
où les producteurs, évidemment, et je pense que c'est le cas de la majorité, vont vouloir
améliorer leur situation.

2340 Évidemment, dans les cas extrêmes de comportement inadéquat, le ministère utilisera
aussi les outils qui sont disponibles pour sanctionner ces comportements-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2345 D'accord.

Ça va, monsieur Michaud?

PAR M. HUGUES MICHAUD:

2350 Oui, merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2355 Merci.

LAURIER DOUCET

2360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Laurier Doucet qui est directeur général de la Coopérative agricole d'Amqui.

2365 **PAR M. LAURIER DOUCET:**

Bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2370 Bonjour monsieur Doucet.

PAR M. LAURIER DOUCET:

2375

Deux (2) petites questions plus, je dirais, d'éclaircissement ou de technique.

2380

La première, bon, je suis dans la région de la vallée de la Matapédia, vous savez que c'est une région où il se produit, pas où il se produit mais il y a des rivières qui coulent où il y a du saumon qui circule, effectivement ces rivières-là sont reconnues comme étant des bijoux pour la province de Québec. Il y a de l'inquiétude au niveau de la population parce que la production porcine s'en vient en région.

2385

La question, c'est: est-ce que le ministère de l'Environnement ou les corporations de gestion des rivières ont soumis à votre attention l'évolution de la qualité de l'eau des rivières à saumon dans les dernières années, dans les quinze (15) ou vingt (20) dernières années? Si oui, ces données-là j'imagine existent, est-ce qu'elles vous ont été soumises, premier élément de ma question.

2390

Et puis pourquoi j'amène cette question, c'est qu'on sait que la production porcine étant peu ou pas présente chez nous, mais il y a quand même de l'activité agricole depuis que la région est ouverte, je dirais, existe, il y a de l'activité agricole, donc c'est des données qui sont en relation aussi avec la qualité de l'eau actuelle et ce qui a existé par le passé, et aussi l'activité agricole qui a pas été en décroissance. Le nombre de producteurs est en diminution mais l'activité agricole est tout aussi présente qu'elle y était il y a vingt (20) ans passés.

2395

PAR LA PRÉSIDENTE:

2400

Vous êtes près de la rivière Matapédia, c'est ça?

PAR M. LAURIER DOUCET:

On est sur le bord de la rivière.

2405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ministère de l'Environnement, monsieur Gilbert.

2410

PAR M. PIERRE GILBERT:

Peut-être quelques éléments d'information. D'abord, au niveau de la réglementation, il y a pas de particularité par rapport aux rivières à saumon, il y a une réglementation qui touche l'ensemble des rivières du Québec.

2415

Ce que je sais par rapport aux représentations, je sais que la Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique a fait des représentations au niveau du ministre, il y a quelques mois, et puis je sais également que la Fédération va déposer un mémoire à la Commission, à cet égard-

là. Donc à ce moment-là, l'ensemble des gens qui prendront connaissance de ça seront en mesure de voir de quelle façon ça peut être pris en considération.

2420

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a une évaluation qui est faite de la qualité de l'eau de la rivière Matapédia?

2425

PAR M. PIERRE GILBERT:

On avait hier, oui, dans la présentation du portrait, il y a deux (2) stations qui n'existent plus à ce moment-ci, d'échantillonnage, depuis 97.

2430

Par contre, je vous ai mentionné également, et je pense monsieur Dupont cet après-midi vous en a parlé un petit peu également, donc, c'est des stations dites secondaires qui peuvent être remises en fonction éventuellement, pour obtenir un peu plus de précisions par rapport à ce qu'on retrouve dans la rivière Matapédia et dans la rivière Causapscal également.

2435

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais actuellement, ces stations-là sont abandonnées, c'est ça?

2440

PAR M. PIERRE GILBERT:

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445

Depuis 99?

PAR M. PIERRE GILBERT:

2450

Depuis 97.

2455

Par contre, peut-être un élément, je vais profiter de l'occasion pour vous dire, avec la mise sur pied des comités de bassin, et dans la rivière Matapédia, il y a un comité de bassin qui est en train de se mettre en fonction, c'est qu'il y a toujours, et si je prends l'exemple de la rivière Rimouski, de la rivière Kamouraska, il y a des comités de bassin qui sont en fonction actuellement, il y a des stations de mesures qui ont été mises en place, donc il y a des évaluations de la qualité de l'eau qui est faite de façon beaucoup plus pointue qu'avec le réseau du ministère.

2460

Les données qui sont prélevées dans le cadre de ces analyses-là sont incluses à notre banque de données, donc l'information est disponible, pourrait être disponible.

Donc je pense qu'il faut espérer, dans le cadre de la mise sur pied du comité de bassin de la Matapédia, que ces mesures-là pourront reprendre.

2465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

2470 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Est-ce qu'il y a un programme particulier de suivi des rivières à saumon, exercé soit par le ministère de l'Environnement, soit par Société faune et parcs.

2475 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Verreault.

2480 **PAR M. GUY VERREULT:**

Oui, c'est juste, pour ce qui est de la qualité de l'eau des rivières à saumon, la Société de la faune et des parcs n'intervient pas à ce niveau-là; c'est vraiment de la responsabilité du ministère de l'Environnement.

2485 La responsabilité de la Société de la faune et des parcs gère essentiellement les populations de poissons.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2490 Est-ce que vous talonnez le ministère de l'Environnement là-dessus, pour avoir des informations sur l'état des rivières?

PAR M. GUY VERREULT:

2495 Dans des cas très particuliers, oui, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

L'avez-vous talonné en particulier sur la Matapédia?

2500 **PAR M. GUY VERREULT:**

Je ne peux pas vous répondre sur la Matapédia, je ne suis pas au courant, mais je peux vous apporter l'information ce soir.

2505

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

2510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Doucet.

PAR M. LAURIER DOUCET:

2515

Peut-être en complément avec ma question, je sais que la donnée sur la qualité de l'eau, elle existe. La corporation de gestion des rivières, Matapédia et Patapédia, ont ces données-là. Ce que je veux savoir, est-ce qu'ils vous l'ont soumis.

2520

Il y aurait peut-être lieu d'aller chercher l'information auprès de la corporation de gestion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pourriez les inviter à le faire, par exemple, monsieur Doucet, aussi.

2525

PAR M. LAURIER DOUCET:

Oui, on va s'en occuper.

2530

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2535

La question que posait monsieur était le comparatif passé-présent. Est-ce que vous l'avez fait?

PAR M. PIERRE GILBERT:

2540

Peut-être juste rappeler, je pense que c'est probablement à la fin de la gestion de nos stations, il y a un rapport qui a été produit par le ministère de l'Environnement sur la qualité de l'eau dans la rivière Matapédia, mais c'est à partir des données antérieures à 97.

2545

Ce rapport-là a été soumis et il est disponible.

Maintenant, depuis 97, on n'a pas ces éléments d'information là.

2550 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, bien sûr, vous nous déposez le document auquel vous référez.

2555 Je fais juste remarquer que quand on parlait de la perte de la connaissance, c'est de ça dont on parle. On était capable, en 97, de faire un portrait d'une rivière importante et là, on n'est plus capable de le faire parce qu'on n'a pas de données.

2560 Et toute la continuité qui est dans une dynamique de celle que vous évoquez, à savoir qu'il y a eu probablement progression de la production agricole dans le bassin, même si globalement, il y a peut-être moins d'acteurs, mais l'ensemble de la pression agricole risque de s'être accrue mais là, on n'aura pas les résultats comparatifs d'il y a cinq (5) ans. C'est ce que je dois comprendre de la chose.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2565 Vous avez une seconde question?

PAR M. LAURIER DOUCET:

2570 J'ai une deuxième question, si vous me permettez, madame.

Dans un ordre d'idée, on parlait tout à l'heure de la gestion des fumiers liquides, solides, je veux savoir la définition du lisier.

2575 On sait qu'en production porcine, bon, plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des entreprises porcines sont sous gestion liquide, mais quand on parle de fumier liquide dans les entreprises laitières, de plus en plus les producteurs laitiers vont vers la gestion liquide, mais la définition de fumier liquide ou gestion liquide dans la production laitière, on sait que dans le bâtiment, les animaux sont gardés sur litière, de la même façon que les producteurs dits sous
2580 gestion solide, c'est rendu à l'extérieur que ça devient du liquide. Parce qu'au lieu de sortir le liquide de la fosse, c'est arrivé avec la venue des fosses, au lieu de sortir le liquide et le solide séparément, on brasse, on prend le solide, on le mélange avec la portion liquide et on le sort semi-liquide ou liquide.

2585 Est-ce qu'au ministère de l'Environnement, cette dimension-là ou cette distinction-là, elle est faite?

2590 Parce que s'il y a une réglementation qui un jour englobe toute la gestion liquide et qu'il y a pas de distinction de faite, ça peut peut-être amener des problèmes de compréhension ou, en tout cas, de tout mettre tout le monde dans le même panier, alors c'est bien différent, parce que les porcs sont pas gardés sur litière alors que les vaches laitières ou certains bovins sont gardés sur litière. C'est le sens de ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2595

Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2600

La réglementation, le REA prévoit une définition d'une gestion sur fumier solide. Avant de vous en donner les grandes lignes, je voudrais simplement préciser qu'évidemment, l'objectif du règlement vise une gestion adéquate et environnementale des déjections animales.

2605

Donc malgré le fait qu'on retrouve encore, dans le règlement, une distinction entre le lisier et le fumier solide, on ne retrouve pas, sauf de rares cas particuliers, de normes fondamentalement différentes. La distinction faite par les définitions se limite à certains éléments, notamment les situations où on n'a pas besoin de faire de démarches administratives, donc lorsque la production est de moins de mille six cents kilos (1600 kg) de phosphore avec une gestion solide.

2610

Mais en bout de course, quand on arrive au niveau de l'entreposage, on vise évidemment, de façon générale, l'étanchéité des ouvrages de stockage, et dans le cas des plans agroenvironnementaux de fertilisation, on vise une fertilisation bien faite, évidemment dont les caractéristiques vont tenir compte de la nature de la déjection comme telle ou de son type de gestion, mais l'objectif ultime est le même, peu importe que ce soit solide ou liquide.

2615

Donc on définit, dans le règlement, une gestion sur fumier solide comme étant un mode d'évacuation d'un mélange de déjections animales et d'absorbants, avec une quantité suffisante de litière ou d'absorbants de façon à abaisser la teneur en eau contenue dans le mélange à une valeur inférieure à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) à la sortie du bâtiment.

2620

Bon évidemment, à l'extérieur du bâtiment, il y a d'autres phénomènes qui peuvent faire en sorte que le pourcentage ou la quantité d'eau contenue va changer, entre autres en incluant les précipitations, mais la définition du règlement est basée sur une teneur en eau de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) maximum à la sortie du bâtiment.

2625

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a une définition pour le lisier?

2630

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Par défaut, une gestion sur lisier est toute autre forme de gestion.

2635

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait. Alors voilà!

PAR M. LAURIER DOUCET:

2640 Ça va, merci.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2645 Et donc, ce que monsieur appelle du semi-liquide, pour vous c'est du lisier?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2650 Si la notion ou ce qu'on représente en termes de semi-liquide, c'est une teneur en eau supérieure à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), on sait que peut-être, et je ne suis pas ingénieur rural ni agronome, un jour je finirai par dire ce que je suis réellement...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2655 D'ailleurs, je me suis posé la question quelques fois, mais j'osais pas vous le demander!

PAR M. SERGE BOUCHARD:

C'est un secret que je vais conserver, si vous me le permettez, madame la Présidente.

2660 Parce qu'on sait qu'avec une teneur en eau peut-être dans l'ordre de quatre-vingt-six-quatre-vingt-sept pour cent (86 %-87 %), on a ce que les gens appellent souvent de la pâte à crêpe; c'est trop liquide pour être considéré solide, c'est pas nécessairement aussi liquide que du lisier de porc conventionnel.

2665 Et ça causait même un peu des problèmes de gestion, parce que les équipements d'épandage qu'on connaît habituellement sont très performants pour l'épandage de lisier, sont bien adaptés pour l'épandage d'un fumier, entre guillemets, solide, mais quand on arrive entre les deux (2), souvent c'est trop solide pour les équipements liquides et trop liquide pour les équipements solides.

2670 Donc dans une fort ancienne version du règlement, il y avait cette notion-là du semi-solide ou semi-liquide, sauf qu'en pratique, c'est soit solide, ou soit liquide.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2675 Merci.

Merci monsieur Doucet.

2680

PAR M. LAURIER DOUCET:

Merci madame la Présidente.

2685

ROMÉO BOUCHARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Roméo Bouchard, de l'Union paysanne.

Bonjour.

2695

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

Bonjour madame la Présidente. Deux (2) questions!

2700

La première va porter sur le contrôle du bilan phosphore ferme par ferme. C'est-à-dire que la question, c'est: comment être en mesure d'éviter les surplus de phosphore et la concentration des entreprises par un contrôle du phosphore ferme par ferme.

2705

Les agronomes ont dit récemment que le bilan phosphore, il y avait vingt (20 %) à trente pour cent (30 %) d'erreur, dans les analyses de phosphore; si vous avez lu dans La Terre de chez nous, le rapport du colloque sur le phosphore, ça a été dit comme tel.

2710

Par ailleurs les fermes, la ferme est située dans un ensemble. Ici, on est au Bas-Saint-Laurent, donc les analyses de bilan de phosphore qui vont être faites dans les fermes, ces fermes-là sont au bord du fleuve, donc sont dans un bassin versant proche du fleuve. Le bilan ferme par ferme ne tient absolument pas compte de ça.

2715

Le territoire au complet, on n'en tient plus compte. Les zones, les municipalités en surplus, tout ça, c'est un concept qu'on a éliminé.

2720

On ne tient plus compte non plus des unités animales; donc la concentration, on n'en tient pas compte. On isole une parcelle et on dit, on va contrôler la pollution avec ça, sans tenir compte de tout ce qu'il y a alentour. Et on a dit, le ministère a dit, de l'Environnement, il y a quelques semaines, que si on prenait la moyenne au Québec, il y avait deux cent quarante-trois pour cent (243 %) de phosphore par rapport au besoin des plantes.

2725

Ici dans la région, les gens se sentent à l'aise et disent, on n'a pas beaucoup de phosphore, mais rentrez les cochons, vous allez voir que ça va monter vite! Au Kamouraska, en cinq (5) ans, on est passé de zéro municipalité en surplus à treize (13) municipalités en surplus sur dix-huit (18) .

2730 Alors on a un problème, là, c'est là-dessus que je pose la question, comment vous pensez contrôler la pollution qui est déjà ambiante, qui est déjà énorme dans le décor, dans un bassin versant immédiat du fleuve, sans tenir compte qu'il y a tout ça alentour, et vous allez juste analyser du phosphore dans des parcelles d'une ferme, avec des méthodes d'analyse qui ont de vingt (20 %) à trente pour cent (30 %) d'inexactitude. Ça, c'est les agronomes qui le disent; nous on pense que c'est pire que ça.

2735 Alors comment nous assurez-vous qu'avec ça, vous pouvez rentrer les cochons à pleine porte dans la région, sur la base de PAEF ferme par ferme, et qu'il y aura pas d'augmentation du deux cent quarante-trois pour cent (243 %).

2740 Et même à supposer qu'on dit qu'on prenait pas le phosphore sous la queue, quand on a fait l'évaluation du deux cent quarante-trois pour cent (243 %), mais les fonctionnaires de l'Environnement nous ont dit que l'utilisation de phytase pouvait avoir diminué, ceux qui l'utilisent, de quinze pour cent (15 %) le phosphore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2745 Alors votre question...

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

Ça veut dire, mettons-le, ça met encore à deux cents pour cent (200 %) de phosphore.

2750 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors votre question est suffisamment claire, on va demander à monsieur Bouchard de réagir à votre question.

2755 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Merci madame la Présidente. J'espère ne pas oublier d'éléments faisant partie de la question de monsieur Bouchard; si j'en oublie...

2760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va vous le rappeler.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2765 ... vous me rappellerez à l'ordre.

Bon, le premier élément que je voudrais souligner, c'est évidemment le remplacement du concept d'unité animale par la notion de gestion du phosphore. Je voudrais simplement

2770 souligner que par définition, la notion d'unité animale faisait référence à une certaine quantité d'azote produit par des animaux et l'unité animale faisait référence à un nombre d'animaux dont les déjections produisaient annuellement autour de quatre-vingts kilos (80 kg) d'azote. Et évidemment, ces évaluations-là de la quantité d'azote découlaient de moyennes provenant d'évaluations de recherche particulières.

2775 Donc simplement faire remarquer à la Commission que l'unité animale elle-même était basée sur un des éléments fertilisants qu'on retrouve dans les lisiers et on retrouvait, dans cet élément-là, une marge d'erreur là aussi qui peut se retrouver au niveau du phosphore ou de la potasse.

2780 Donc l'objectif d'y aller avec la valeur fertilisante réelle, donc sur la base des analyses des fumiers ferme par ferme, nous ramène dans le fond un peu sur la même notion. Sauf que plutôt que de prendre une quantité d'éléments fertilisants et de traduire ça dans un genre de dénominateur commun qu'on appelait unité animale, qui permettait de relativiser des porcs, on disait, bon, une vache c'est une unité animale, cinq (5) porcs de vingt (20 kg) à cent kilos (100 kg) c'était une unité animale, donc ce n'est pas la même grosseur d'animaux, la quantité de déjections produites par une vache ou cinq (5) porcs, c'est pas nécessairement le même volume mais en bout de course, la quantité d'azote produite était sensiblement la même, donc autour de quatre-vingts kilos (80 kg) par année.

2790 Donc la notion d'unité animale est un genre de dénominateur commun permettant de comparer le poids relatif en termes d'azote des animaux entre eux.

2795 On le remplace maintenant par un autre élément, donc au lieu d'être sur la base d'azote, c'est maintenant sur la base phosphore, et on ne fait plus l'artifice d'introduire un dénominateur commun, on se limite à la quantité de phosphore et ferme par ferme.

2800 Bon, évidemment, je ne suis pas chimiste, donc je ne suis pas en mesure d'apprécier la variabilité des analyses en fonction des protocoles d'analyse qui sont faits dans les laboratoires, donc je ne peux pas commenter les propos de monsieur Bouchard là-dessus.

2805 Bon, évidemment, quand on parle de l'approche ferme par ferme, l'objectif qui est visé, c'est au lieu d'avoir une notion dans le règlement avec les municipalités en surplus, là où on prenait la somme de tous les animaux présents dans un municipalité, on prenait des données moyennes, évidemment, et si la valeur d'un échantillon connaît une certaine variabilité lors de l'analyse, imaginez-vous quand on fait la moyenne de centaines d'échantillons, si on fait, mes études sont loin mais le calcul de la marge d'erreur, ça peut devenir relativement important.

2810 Donc on évaluait une municipalité en surplus en tenant compte de l'ensemble des animaux présents et en tenant compte que tous les sols déclarés dans la municipalité recevaient des déjections animales, et en tenant compte des besoins en phosphore de chacune de ces cultures-là.

2815 Évidemment, ça permettait de freiner le développement, en principe; je dis bien en
principe, parce que des évaluations qui ont été faites ont démontré que malgré l'ancien
règlement, avec les contraintes de l'époque dans les municipalités en surplus on a quand même
connu du développement de la production porcine, même dans des municipalités comme Saint-
Bernard dans la Beauce, donc une des municipalités qui était peut-être aux prises avec les
surplus de phosphore les plus importants, et ce, avec des projets en tous points conformes à la
2820 réglementation.

Donc maintenant, l'approche du règlement, qui plutôt que de regarder un ensemble de
territoire, ou une municipalité, ou une MRC, veut faire l'approche ferme par ferme. Donc chacun
des producteurs agricoles devra faire la preuve au ministère qu'il est en équilibre par rapport au
2825 phosphore qu'il utilise, donc le phosphore qu'il produit chez lui, le phosphore qui est importé via
les déjections animales provenant de voisins, le phosphore via les engrais minéraux des
matières résiduelles fertilisantes, en fait toute source de phosphore utilisée par le producteur
sera pris en compte dans le bilan.

2830 Par la suite, l'ensemble des cultures faites par ce producteur-là, on verra, est-ce que c'est
un producteur en surplus ou un producteur à l'équilibre ou un producteur qui dispose
d'amplement de superficie en culture pour gérer convenablement ses déjections animales,
l'évaluation évidemment étant faite sur la base des plans de fertilisation dont le résumé se
retrouvera éventuellement dans les bilans de phosphore.

2835 Ça permettra non plus de qualifier de façon théorique un territoire avec des limites
administratives, mais de voir la situation de chacun des producteurs.

2840 Donc c'est un exercice qui va débiter, les bilans, qui va se compléter au cours de 2003
et évidemment, on se retrouvera face aux trois (3) situations mentionnées tout à l'heure: un
certain nombre de producteurs seront en situation où ils disposent de beaucoup plus de terres
que le phosphore qu'ils produisent chez eux, des producteurs qui seront à peu de choses près à
l'équilibre entre leur utilisation de phosphore et ce qu'ils produisent, et un certain nombre de
situations où des producteurs n'auront pas toutes les terres, où le traitement ou les solutions
2845 pourraient résoudre le problème de phosphore qu'ils produisent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850 Là, je pense que vous êtes assez clair là-dessus, mais je vais vous arrêter tout de suite
pour vous poser la question suivante: comment allez-vous faire, lorsque vous allez étudier les
demandes d'implantation de projets, pour décider que dans une région donnée, on ne peut plus
implanter de porcheries parce qu'on est en surplus de phosphore.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2855 Lorsqu'on aura l'ensemble de l'information disponible ferme par ferme, on saura
exactement ce que chaque producteur peut gérer chez lui. Évidemment, les producteurs qui ne

2860 disposent pas de toutes les solutions possibles, soit des terres pour l'épandage en propriété, en entente ou en location, ou d'un système de traitement complet ou partiel, auront, selon ce que prévoit le règlement, un délai avec des échéances en 2005 -2008 mais jusqu'en 2010, pour démontrer au ministère qu'ils disposent maintenant d'une situation en équilibre avec de l'épandage ou du traitement.

2865 Bon, cette banque de données là va nous permettre de savoir que telle personne, qui est en situation de surplus, utilise les terres d'une autre personne, d'une autre ferme pour gérer ses fumiers. Donc on sera en mesure de savoir qui a quoi et qui va où.

2870 Lorsque le ministère recevra une demande d'un autre producteur, évidemment ce nouveau producteur-là devra faire la preuve qu'il est déjà, lui, en situation d'équilibre. Comme monsieur Sanfaçon l'a souligné hier, les délais jusqu'en 2010, c'est pour ceux qui exploitent conformément à leur droit d'exploitation reconnu par le ministère. S'ils ne sont pas actuellement en équilibre, ils disposent d'un délai.

2875 Tous ceux qui veulent augmenter leur cheptel ou tous les nouveaux sites d'élevage, ces gens-là devront faire la preuve, avant de pouvoir obtenir leur certificat d'autorisation, qu'ils disposent de toutes les terres ou autres solutions, si on parle de traitement, pour bien gérer leur situation.

2880 Donc, ce qui va faire en sorte qu'à la limite, soit que la personne - et simplifions le cas en oubliant le traitement - donc les gens qui viendront, soit ils disposeront en propriété de l'ensemble des terres requises, selon les besoins du plan de fertilisation, soit qu'ils auront des ententes d'épandage.

2885 Et on voit, entre autres, dans le portrait agroenvironnemental de l'UPA que ce n'est pas cent pour cent (100 %) des terres disponibles ou en culture dans une municipalité, un bassin versant ou peu importe, dans une MRC, où le propriétaire tient nécessairement à recevoir des déjections animales. Il y a des gens, pour des raisons qui les regardent, ne veulent pas recevoir de lisier par exemple pour épandre sur leurs terres.

2890 Donc théoriquement, quand on évaluait les municipalités en surplus, la règle faisait en sorte que toutes les terres recevaient du phosphore provenant des déjections animales, alors que l'évaluation qui a été faite même par l'UPA, dans son portrait, démontre qu'un certain pourcentage de terre, il y a des gens qui n'en veulent pas. Donc on va raffiner la connaissance.

2895 Les évaluations qui étaient faites pour déterminer les municipalités en surplus ne prenaient pas en compte les engrais minéraux. Bon, évidemment, dépendamment des régions, les apports engrais minéraux peuvent être plus ou moins importants, mais ça peut influencer là aussi sur le bilan. L'approche ferme par ferme, le producteur, évidemment, devra déclarer les quantités de phosphore, minéraux qu'il utilise chez eux, donc d'équilibrer non pas seulement aux
2900 déjections animales mais sur l'ensemble comme tel.

2905 L'approche ferme par ferme, évidemment quand on aura le portrait de chacun des
producteurs, ça nous permettra, en faisant la somme ferme par ferme, de voir dans la
municipalité X où on en est rendu, dans le bassin versant, et de voir à un moment donné si -
monsieur Bouchard soulignait évidemment que sur l'ensemble du Québec, les évaluations
démontrent qu'on est largement au-delà de ce que les plantes peuvent prélever mais
évidemment, ça ne veut pas dire que c'est la situation qui prévaut dans chacune des
municipalités du Québec. Il y a peut-être des endroits où, tout en respectant la qualité du milieu,
2910 en épandant de façon correcte, sans dépasser les doses et la capacité du milieu, il peut y avoir
encore des rejets qui peuvent se développer.

Dans d'autres régions, quand on fera la somme des gens qui sont en surplus, bien, peut-
être que ces gens-là auront des difficultés à se trouver des terres, et déjà pour les gens qui sont
là. Donc des nouveaux promoteurs auront, eux aussi, de la difficulté à trouver des terres pour
2915 épandre et ça va limiter ça aussi la réalisation de nouveaux projets, dans certaines régions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2920 Monsieur Bouchard.

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

2925 Mais qui nous prouve que le phosphore que vous mettez va être absorbé complètement
par les plantes, quand vous avez des coefficients de perte jusqu'à cent pour cent (100 %) et
qu'on met jusqu'à deux cents pour cent (200 %) pour que la plante ait cent pour cent (100 %).

Ça va où, les coefficients de perte?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2930 Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

2935 Madame la Présidente, je pense que monsieur Bouchard soulève des questions
beaucoup plus agronomiques que ce que mes compétences me permettent de répondre.

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

2940 Là, vous êtes à l'Environnement, vous êtes supposé nous donner...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2945 Monsieur Bouchard, c'est à moi que vous vous adressez.

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

Est-ce que vous nous garantissez que ce règlement-là va empêcher la pollution? Vous me dites que vous le savez pas?

2950

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bouchard.

2955

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Madame la Présidente, ce que je vous ai mentionné, c'est que si monsieur Bouchard veut connaître les coefficients d'efficacité de l'application de phosphore, évidemment je ne suis pas une personne dont la compétence me permet de m'avancer beaucoup.

2960

Ce que je peux dire comme représentant du ministère de l'Environnement, c'est que la profession agronomique, les objectifs qu'on a mis dans le règlement font en sorte que l'agronome, lorsqu'il fera la recommandation de fertilisation ferme par ferme, doit s'assurer que les doses qui sont appliquées correspondent aux besoins des cultures, correspondent à ce qu'on retrouve déjà dans le sol, tiennent compte, comme on l'a mentionné précédemment, des caractéristiques physiques du sol, donc de sa perméabilité, des pentes.

2965

Et en bout de course, les recommandations qui sont faites par ces professionnels-là devraient être en mesure de minimiser le plus possible les risques de contamination lors de l'épandage de déjections animales.

2970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter par rapport à la question de monsieur Bouchard, monsieur Roméo Bouchard.

2975

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, tout simplement indiquer que toutes les considérations regardant le phosphore ont été établies à la lumière des connaissances des spécialistes agronomes qui ont travaillé sur l'élaboration des abaques et des plans de fertilisation, en tenant compte à la fois des besoins agronomiques, des taux de saturation, de la richesse du sol, des rendements des plantes, etc.

2980

Et c'est ce que la science, à l'heure actuelle, nous révèle comme étant le plus apte à obtenir à la fois des rendements satisfaisants et à protéger l'environnement.

2985

2990 Et on a aussi eu, à l'occasion des explications concernant la dynamique du phosphore dans les sols, je rappelle les questions qui ont été adressées à Marc Clément à Gatineau et qui seront disponibles sur le site de la Commission bientôt. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995 Merci monsieur Sanfaçon.

Monsieur Bouchard, vous avez une seconde question?

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

3000 Oui. Ça va concerner le projet de porcherie à Cacouna, par Dynaco et Agriscor. C'est un producteur de lait qui est tout près qui m'a laissé la question parce qu'il était là, il a dû partir pour aller tirer ses vaches.

3005 Il me dit, si le modèle de développement en industrie porcine qu'on veut faire dans la région est celui qu'on est en train d'appliquer à Cacouna, comment est-ce qu'on va se ramasser, tu sais.

3010 C'est-à-dire qu'il y a eu des terres d'achetées par une coopérative, je crois que c'est Dynaco à l'origine mais Agriscor est mêlée là-dedans aussi, elles ont été achetées avec l'argent des sociétaires et elles ont été achetées cher, et elles ont été relouées très cher à des agriculteurs avec obligation tacite de les acheter après.

3015 Donc on a lancé du premier coup la course au prix des terres, à l'augmentation du prix des terres et même du prix de la location des terres. Et c'est évident que lui, le producteur laitier qui est pas très loin de là, sa question, c'est: je l'aurais peut-être achetée, moi, cette terre-là!

3020 Alors est-ce que c'est le modèle, ce modèle-là ne va pas "bulldozer" complètement les producteurs laitiers de la région et les rotations dont on était si fier tout à l'heure, comme ça s'est passé dans la Beauce, comme ça s'est passé en Montérégie, comme ça s'est passé ailleurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

3025 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Monsieur Côté va pouvoir répondre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3030 D'accord. Alors monsieur Paul Côté.

PAR M. PAUL CÔTÉ:

Bonjour madame la Présidente.

3035

Concernant le projet que monsieur Bouchard fait mention, on a reçu cette semaine une lettre d'une citoyenne de Cacouna qui nous informait effectivement que selon ses informations à elle, que le groupe Dynaco aurait acheté une entreprise de Cacouna pour un éventuel projet de porcherie.

3040

Mais au moment où on se parle, c'est la seule information qu'on a, il y a pas de demande de déposée chez nous en regard à ce projet-là.

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

3045

Mais les terres sont achetées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3050

Votre question, monsieur Bouchard, était à l'effet qu'il y a des entreprises, finalement, qui par les projets qu'ils souhaitent implanter, exercent de la pression sur le prix des terres; c'est ça?

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

3055

C'est ça. Je soulève ce problème-là pour la région, comme il s'est posé ailleurs et je demande aux responsables s'ils ont réfléchi aux conséquences que ça a pour le bouleversement d'une structure agricole, et pas rien que la structure agricole, la structure sociale d'une région.

3060

Parce que ça veut dire, ça, des pertes, des pertes de fermes familiales, des pertes de populations dans des villages, ici, qui sont déjà tous - vous savez que le Bas-Saint-Laurent-Gapésie, le Bas-Saint-Laurent c'est la deuxième région la plus affectée par le dépeuplement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3065

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez des indications, des informations à l'effet qu'il y a une pression qui s'exerce à l'heure actuelle sur le prix de terres agricoles, en raison de l'implantation possible de porcheries.

3070

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, du côté fédéral, on révèle régulièrement les augmentations, la variation du prix des terres, et il y a une croissance du prix des terres qui, effectivement, est observée au Québec et partout ailleurs, un peu davantage au Québec.

3075

Il y a pas d'analyse qui fait un lien direct avec une cause particulière, à ma connaissance.

3080 Dans le cas de la production laitière, c'est une production qui est contingentée, c'est une production qui, à la fois, avait un marché relativement stable jusqu'en 1997, de telle sorte que l'amélioration de la productivité des animaux faisait en sorte qu'on pouvait rencontrer les besoins du marché et puis avoir besoin de moins de vaches.

Conséquemment, il y a un certain, probablement, phénomène de rationalisation dans certaines fermes, en regard de ce phénomène.

3085 Depuis 1997, le marché des produits laitiers a augmenté, la production commence à augmenter. Est-ce que ça va avoir le même effet sur les changements qu'on a vus dernièrement, peut-être pas.

3090 Ce qu'on observe aussi, c'est que la production porcine a donné l'occasion énormément à la relève de s'installer en agriculture, puisque c'était à peu près une possibilité qui leur était offerte que d'autres productions, justement pour diverses raisons de marché, justement, ou d'inexistence de marché, ne pouvaient pas leur offrir.

3095 Alors on a vu de plus en plus de relève au niveau de la production porcine. Et si on regarde en termes d'âge, la proportion de jeunes de trente-cinq (35) ans et moins versus la proportion de producteurs de cinquante (50) ans et plus dans les différentes productions, c'est la production porcine, effectivement, qui a un taux très élevé de jeunes par rapport aux plus âgés.

3100 C'est tout ce que j'ai comme information sur les phénomènes qui sont avancés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3105 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3110 On a eu déjà de nombreux échanges sur cette question-là, il semble que dans d'autres régions, le développement de la production porcine ait eu comme effet secondaire la hausse du prix des fermes et là, ce que monsieur Bouchard demande, c'est: est-ce qu'à partir d'une observation d'un fait qui semble orienté vers la production porcine, est-ce que le même phénomène qui s'est produit ailleurs risque de se produire dans la région ici.

3115 Est-ce que vous étudiez ce genre de phénomène, et si oui, quels sont les mécanismes qui peuvent être mis en œuvre pour le contrer.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3120 Madame la Présidente, à ma connaissance, on n'a pas d'études sur ce genre de phénomène. Comme je vous le mentionnais, il y a des enquêtes canadiennes qui révèlent la variation du prix des terres.

On n'a pas non plus, à ma connaissance, d'études qui font des liens de cause à effet reliés à ces augmentations-là.

3125 J'ai pas d'autres informations par rapport à cette question, qui me vient à l'esprit. Mais je dois vérifier avec les gens chez moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3130 Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3135 Il y a peut-être un autre facteur touchant la pression, disons, sur l'utilisation du sol, qui pourrait nous donner de l'information et si on l'a, c'est à savoir: est-ce que dans la région, il y a beaucoup de déboisement qui se fait actuellement, relié à une pression sur le besoin davantage de sol agricole, ou du moins avoir un bilan en ce sens-là, à savoir si on déboise plus qu'on reboise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3140 Peut-être que j'inviterais, pour répondre à cette question, madame Annabelle Avery? Est-ce qu'elle est là? Oui. Je vous inviterais peut-être à vous asseoir au bout de cette table.

3145 Alors madame Avery est de l'Agence de mise en valeur des forêts privées. C'est bien ça?

PAR Mme ANNABELLE AVERY:

3150 C'est ça.

Donc la question, c'était de savoir si on reboise plus qu'on déboise. Moi, je pourrais vous dire qu'à l'heure actuelle, j'ai pas tout l'ensemble de la réponse, je peux vous donner quelques éléments d'information et je peux m'informer parce que ça, c'est une information qu'on pourrait, à l'Agence, sortir.

3155 Il faut comprendre qu'à l'Agence des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, on est un organisme qui subventionne des travaux en forêt privée donc on subventionne du reboisement, on subventionne différents types de coupes selon un normatif.

3160 Il y a onze mille (11 000) propriétaires, au Bas-Saint-Laurent, qui détiennent des lots boisés. Nous, on offre des services à environ soixante-six pour cent (70 %) de ces

propriétaires-là, donc on peut avoir des données sur une portion du territoire, une portion du territoire qui est sous aménagement, où on fournit de l'aide pour reboiser.

3165 Entre autres, il y a des friches qui sont reboisées chaque année, il y a environ six cents (600 ha) à sept cents hectares (700 ha) de friches qui sont reboisés, des friches qui sont jugées inappropriées pour l'agriculture; en fait soit que la pente est très forte ou qu'il reste beaucoup beaucoup de roches.

3170 C'est une entente qu'on a depuis quelques années entre l'UPA, le MAPAQ, l'Agence. Chaque année, les gens s'assoient ensemble, et puis il y a un comité du syndicat de base, donc des producteurs agricoles qui décident quelles friches peuvent être reboisées.

3175 Et à l'heure actuelle, je vous dirais qu'à l'Agence, il y a jamais eu de questionnement par rapport au déboisement, par rapport au déboisement fait pour étendre, probablement parce que la pression est pas encore là.

3180 Il y a du questionnement par rapport au déboisement par rapport à des coupes abusives, mais pas nécessairement axées pour la production agricole.

3185 Entre autres, bien nous, on a un plan de protection de mise en valeur, on travaille au développement durable de la forêt, donc c'est certain que pour nous, notre préoccupation, c'est que la forêt subsiste au Bas-Saint-Laurent, que les gens puissent continuer à en vivre.

3190 Donc on a un outil qui nous permet de définir certains secteurs qui sont plus sensibles, où on ne fait pas d'aménagement forestier, d'autres secteurs qui sont sensibles, où on va faire de l'aménagement forestier plus doux, dont les bandes riveraines entre autres, on parlait des rivières à saumon tout à l'heure, nous, on garde soixante mètres (60 m) le long des rivières à saumon, où on ne déboise pas totalement. On peut aller chercher quelques arbres.

3195 Aussi, on a des mesures, c'est certain que c'est toujours incitatif parce que c'est à l'intérieur de nos programmes, mais les gens ne peuvent pas faire de coupes totales plus grandes que quatre hectares (4 ha) sur la majorité du territoire, sauf dans quelques régions où il y a seize hectares (16 ha) qui est accepté, dans la région du Kamouraska.

3200 Ce que je pourrais vous dire aussi, c'est que depuis quelques années, on travaille à développer une boîte à outil avec les MRC, pour les aider à s'engager, à aller plus loin au niveau de la réglementation, pour contrer les coupes abusives; coupes abusives pas associées nécessairement, comme je vous disais tout à l'heure, à la production agricole, mais en général.

3205 Donc à travers cette boîte à outils là, on leur fournit un règlement municipal type, donc qui permettrait d'harmoniser les règlements au Bas-Saint-Laurent. Il y a certaines municipalités qui ont pas nécessairement de règlement concernant les coupes forestières.

3205 Et puis aussi, c'est une boîte à outils qui permettrait de se doter de moyens financiers et
puis de ressources qui sont souvent difficiles pour les municipalités, quand il y a des cas de
coupes abusives. Il manque de moyens financiers pour, entre autres, amener les gens en Cour,
pour défendre des gens qui auraient pas respecté la réglementation. Donc il y a un fonds de
défense qui est en train, qui est proposé entre les MRC, municipalités et l'Agence, pour avoir des
3210 sous pour amener des cas en Cour.

Donc c'est ce que je peux vous dire à l'heure actuelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3215 Donc si on conclut, à la lumière de ce que vous connaissez, de ce que vous savez, il y
aurait pas de bilan négatif par rapport au déboisement ou au reboisement, c'est-à-dire qu'on
reboiserait davantage que l'on déboise, à votre connaissance, dans la région?

3220 **PAR Mme ANNABELLE AVERY:**

À ma connaissance, on a des problématiques de déboisement dans certains secteurs,
mais qui seraient pas nécessairement associées à la production agricole. Je pense entre autres
dans la Matapédia, où une des problématiques, c'est qu'il y aurait des compagnies du Nouveau-
3225 Brunswick qui viennent chercher du bois sur des lots privés.

Mais là, est-ce que c'est associé au milieu agricole, ça, on peut pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3230 Merci.

Monsieur Dumais.

3235 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Si vous me permettez, madame la Présidente, en vue d'éclairer mieux le problème de la
hausse du prix des terres ou, en tout cas d'aller un peu plus loin dans notre compréhension de
ce côté-là, est-ce qu'on pourrait savoir, du côté probablement des gens du ministère de
3240 l'Environnement, quel a été l'impact en termes de nécessité de terres pour assurer l'épandage
pour le secteur porcin de l'adoption du nouveau règlement.

On constate qu'à l'heure actuelle, effectivement, il y a une accélération de la hausse du
prix des terres, et il est intéressant de constater que l'Union paysanne et l'UPA, qui sont pas
3245 souvent sur la même longueur d'ondes, il est intéressant de constater que le président de l'UPA,
au congrès de l'UPA, dénonçait lui aussi la hausse du prix des terres résultant du resserrement
des règles environnementales. Alors lui, il l'analysait en disant: dorénavant, il faut plus de terre
pour épandre la même quantité de lisier, parce que les normes sont plus sévères.

3250 Alors si on tentait de quantifier combien il aurait fallu de terre pour épandre le lisier de l'ensemble de l'industrie porcine avant l'adoption du nouveau REA et maintenant avec le nouveau REA, je sais pas si vous avez des données comme celles-là sous la main.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3255 Peut-être sûrement pas aussi précises que vous aimeriez les avoir. On a évalué et évidemment, les besoins vont varier aussi en fonction des régions et de la richesse des sols.

3260 Bon, on se rend compte que les limites à la fertilisation sont fonction de la richesse des sols, donc dans certaines régions, plus les sols sont riches, plus la quantité de phosphore qui pourra être appliquée sera moins importante, évidemment, et plus ça prendra d'hectares pour la même quantité de phosphore produit.

3265 Donc dépendant évidemment des régions, des sols, des cultures, on me dit que ça pourrait varier peut-être entre trois (3) et dix (10) fois plus de terre, pour passer d'une norme qui était beaucoup plus à base d'azote vers une norme orientée vers le phosphore.

3270 Maintenant, de faire ce passage-là, de façon précise, il faut quand même se rappeler que c'est depuis 1997 que la contrainte ou la norme phosphore a été introduite, donc évidemment, il y avait la situation qui prévalait avant 97; en 1997, en juillet avec le RRPOA qui a été adopté à l'époque, on introduisait dans la réglementation la notion de phosphore. Mais évidemment, à l'époque, l'introduction de la norme phosphore se faisait par étape.

3275 Donc dépendant des situations, et il y avait pas nécessairement - les situations n'étaient pas reliées au type de production, elles étaient reliées à certains bassins versants, donc des gens devaient avoir des plans de fertilisation plus rapidement dans les principaux bassins versants agricoles, ensuite les personnes en surplus, etc.

3280 Et le moment où les plans agroenvironnementaux de fertilisation devenaient obligatoires s'enclenchait une gradation des normes de fertilisation qui commençait encore, dans certains cas de sols pauvres où la fertilisation pouvait être encore basée sur l'azote, quand les sols devenaient plus riches, c'était au phosphore, et quand ils devenaient encore plus riches, bien, c'était d'autres normes, donc c'était le prélèvement de la culture plus quelque chose.

3285 Donc on acceptait quand même encore un peu d'enrichissement du sol, lorsque le sol devenait moyennement riche, c'était le prélèvement, lorsque les sols étaient très riches, c'était même moins que le prélèvement. Donc dans le but de ramener les sols vers une situation d'équilibre.

3290 Et tout ça variait dans le temps, donc les gens commençaient un jour à la phase zéro, cinq (5) ans plus tard ils tombaient à la phase 1 et là, dépendant de la richesse et etc., ça pouvait être encore l'azote, c'était le phosphore mais encore là, plus que le prélèvement, le prélèvement ou moins que le prélèvement, et évidemment, après ça la phase 2 où la norme de phosphore

devenait plus sévère, on permettait moins d'enrichissement et on obligeait à réduire plus rapidement avec moins que le prélèvement de la plante comme telle.

3295

Évidemment donc, déjà, un certain nombre de dossiers de production porcine ont été mis en place durant cette période-là et à ce moment-là, les gens commençaient à la phase 1. Donc déjà, ils devaient utiliser ou fertiliser sur la base de phosphore, donc ça prenait déjà plus de terre que ceux qui ont pu s'installer avant 1997.

3300

Le REA a évidemment remplacé cette méthode-là où la norme varie dans le temps et où les producteurs disaient, bien là, oui, on fait le calcul cette année en fonction de notre richesse de sol, ça nous prend, par hypothèse, mettons deux cents hectares (200 ha), mais dans cinq (5) ans, ça va en prendre combien, parce que la norme phosphore sera plus sévère et mon sol se sera enrichi.

3305

Donc deux (2) variables changeant, c'était difficile pour les producteurs de planifier à plus long terme.

3310

C'est ce qui explique que dans le REA actuel, depuis le mois de juin, la norme phosphore, elle est claire, elle est connue, donc c'est les besoins en tenant compte du plan de fertilisation, avec le seuil maximum ou les dépôts maximums prévus à l'abaque. Donc aujourd'hui, le producteur peut voir où il en est dans sa question d'équilibre, et il dispose d'un délai, jusqu'en 2010, pour acquérir les sols qui sont requis pour répondre à la question d'équilibre.

3315

Si on compare le maximum maintenant pour le phosphore, de façon générale, c'est équivalent de la norme la plus sévère qui prévalait dans le règlement de 1997.

3320

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3325

Merci madame la Présidente.

On a un certain nombre d'informations qui peuvent peut-être permettre d'avoir une compréhension historique, je dirais, du phénomène.

3330

Si on retourne, et si les informations de Statistique Canada, du recensement en agriculture, mettons 1931, et je rappelle que Statistique Canada, quand ils calculent les superficies en culture, ils ne calculent pas les pâturages, mais c'est quand même indicatif, 1931, deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-onze hectares (2 484 891 ha) en culture, au Québec; 2001, un million huit cent quarante-neuf mille neuf cent

3335

trente-huit (1 849 938 ha). Et quand on parle de reboisement dans des friches, une friche suppose qu'il y avait une utilisation agricole avant.

3340 Alors si on regarde, si on retourne dans le temps, il y avait au Québec plus de superficie cultivée dans les années trente qu'il y en a présentement.

3345 Autre élément d'information par rapport à la question, plus précisément, juste une hypothèse d'évaluation qui a été présentée à la Commission par monsieur Pierre Beaudet lors d'une conférence à Sainte-Marie-de-Beauce sur les superficies d'épandage qui pouvaient être requises de façon additionnelle, reliées au Règlement sur les exploitations agricoles, par rapport à la situation qui prévalait avant 1997, pour le secteur porcin, avec une hypothèse d'amélioration en termes de rejets et une autre qui n'en tient pas compte, alors ces informations-là sont disponibles sur le site et ont fait l'objet d'une présentation de monsieur Beaudet.

3350 Et finalement, si on regarde ici, dans la région, les entreprises porcines ont deux (2) fois plus de superficie en moyenne que l'ensemble des entreprises porcines du Québec, on parle de cent soixante-trois hectares (163 ha) par rapport à quatre-vingt-sept (87 ha). Elles sont un peu plus grosses, on l'a vu aussi dans la définition lors de la présentation hier.

3355 Et si on regarde l'ensemble des entreprises qui déclarent d'autres productions, on est à cent quarante-quatre hectares (144 ha) en moyenne par rapport à cent huit (108 ha) pour le reste du Québec.

3360 Alors c'est les informations peut-être qui peuvent contribuer à l'enrichissement de la connaissance sur le phénomène.

D'autre part, nous avons fait une évaluation par image satellite, mais ça n'a pas couvert la région ici, nous l'avons faite en Montérégie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches, et nous le présenterons lors du portrait dans ces régions-là. Merci.

3365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3370 Alors monsieur Bouchard, je vous remercie.

JEAN-LOUIS BEAULIEU

3375 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Louis Beaulieu. Monsieur Beaulieu est un citoyen.

PAR M. JEAN-LOUIS BEAULIEU:

3380

Madame la Présidente, ma question est: est-ce que l'air qui sort des porcheries peut affecter ceux qui sont pris de l'asthme.

3385

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Laferrière.

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

3390

Disons que c'est un domaine qui est assez récent au niveau des études, entre autres si vous lisez sur le site du BAPE, dans les présentations thématiques, le docteur Gingras a élaboré un peu là-dessus.

3395

Disons qu'il y a eu des études de faites, entre autres aux États-Unis, dans des grosses porcheries, je parle en Caroline et aussi dans l'Iowa, et qui tendent à démontrer, il y a quand même pas beaucoup d'études, et il faut dire que c'est des très grosses porcheries, de l'ordre de grandeur d'à peu près cinq (5) fois les plus grosses qu'on a au Québec, il y a des études qui vont dans le sens que le voisinage immédiat, quand on dit voisinage immédiat, c'est à peu près un kilomètre (1km) autour de ces fermes-là, les gens qui ont des insuffisances respiratoires seraient affectés par soit l'ammoniac ou le H₂S qui émane de ces mégaporcheries. Et on peut utiliser le terme méga dans ce type de production là.

3400

3405

Ça semble de plus en plus, il y a de plus en plus de littérature là-dessus; au Québec, c'est sûr qu'on n'a pas les mêmes ordres de grandeur au niveau des porcheries et aussi, il y a pas eu d'études de faites au Québec là-dessus. Donc c'est à faire.

PAR M. JEAN-LOUIS BEAULIEU:

3410

Parfait, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3415

Ça va? Merci.

3420

Je vous invite, monsieur, si vous voulez en savoir plus, à consulter dans le site Internet de la Commission ou dans le centre de consultation qui est ouvert ici dans la région, à aller voir justement les documents qui ont été déposés par le docteur Gingras, ou à prendre connaissance des transcriptions des séances. C'était, si je ne m'abuse, le 4 et le 5 novembre à Joliette, qu'on a traité de ces questions-là.

Ça fait que je vous invite à aller lire ce qui a été dit, ça va vous donner un peu plus d'information, d'accord?

3425 **PAR M. JEAN-LOUIS BEAULIEU:**

Merci.

3430 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, si je peux me permettre un ajout en regard de la question posée, il y avait aussi la conférence du docteur Cormier, par la même occasion.

3435 Et peut-être trois (3) éléments qui peuvent être intéressants à mentionner: il y a pas de retrait préventif recommandé par la CSST en regard des femmes enceintes qui travaillent dans les porcheries; il y a pas de maladie désignée comme maladie du producteur de porcs non plus; et finalement, il nous a dit qu'il y avait peu de cas rapportés mais quelques rares cas d'asthme professionnel, donc pour les travailleurs à l'intérieur.

3440 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui sont à l'intérieur.

3445 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

C'est ça. Le docteur Cormier disait qu'il y avait comme une adaptation biologique du travailleur, mais je reviendrai à monsieur Laferrière là-dessus.

3450 Est-ce que les milieux de la santé ont fait un avis de santé?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Sur l'air qui sort des porcheries, au niveau du voisinage?

3455 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Sur les risques associés à la production porcine.

3460 **PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:**

Non, il y a pas eu d'avis de fait là-dessus. Là-dessus, non, au Québec, la santé publique a pas fait d'études spécifiques là-dessus.

3465 Il y a eu des études de faites à l'intérieur des porcheries, dans le cadre de la santé au travail, par l'IRSST, mais en milieu extérieur, il y a pas eu d'études là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

3470

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Laferrière.

3475

RICHARD FAVREAU

3480

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Richard Favreau, du CRE Bas-Saint-Laurent.

Bonjour monsieur Favreau.

3485

PAR M. RICHARD FAVREAU:

Bonjour.

3490

Ma question concerne l'utilisation des nouvelles normes de phosphore pour la protection des eaux courantes.

On sait, en consultant l'abaque dans le REA que finalement, les sols atteindront un équilibre en fonction de leur teneur minérale, entre cent cinquante (150 kg/ha) et quatre cents kilos à l'hectare (400 kg/ha), c'est à peu près les marges de manœuvre pour les sols en équilibre.

3495

On a vu, l'hiver passé, une étude d'Environnement Québec, signée par Patoine et Simoneau qui établit une relation statistique très significative entre la qualité des cours d'eau et la teneur en phosphore, je parle pas de taux de saturation, mais la teneur en phosphore de l'ensemble des terres du bassin versant d'un cours d'eau donné.

3500

Cette relation significative là portait, établissait finalement un seuil critique au-delà duquel on observait une dégradation des conditions de la rivière et Patoine et Simoneau établissaient ce seuil-là à trente kilos à l'hectare (30 kg/ha). C'est vraiment pas gros. Mais effectivement, dans la discussion de ce rapport-là, on établit que la proportion de sols forestiers qui est présente dans un bassin versant, les sols forestiers étant déclarés dans cette étude-là comme possédant dix-sept (17 kg/ha) à vingt-deux kilos à l'hectare (22 kg/ha), compensaient si on peut dire pour la charge présente dans le milieu agricole.

3505

3510

Je voudrais savoir comment, finalement, la nouvelle politique de gestion du phosphore, qui a finalement but de protéger les eaux de surface, s'arrime avec des résultats de cette étude-là.

3515

Est-ce que cette étude-là pourrait finalement valider le besoin qui est une protection de deuxième ligne, c'est-à-dire une charge moyenne de phosphore à l'hectare pour l'ensemble des terres d'un bassin versant, ou servir de mode de gestion, si on peut dire, sur la proportion boisée agricole.

3520

Bref, la question est ouverte là-dessus. Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3525

Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3530

Merci madame la Présidente.

Évidemment, je ne prétends pas remplacer les auteurs de l'étude, à qui on a eu l'occasion de parler au téléphone; donc je ne suis pas biologiste!

3535

Bon, l'étude dont monsieur fait mention a été déposée à la Commission, je pense la semaine dernière, pour que la Commission puisse en prendre connaissance, et effectivement, à partir de certaines évaluations de la qualité des cours d'eau, de richesse moyenne des sols, et du pourcentage de déboisement dans des bassins, les auteurs ont mis en relation, effectivement, que dès qu'un bassin versant, dès que la proportion des sols en culture dépasse trente pour cent (30 %), ou dès que la superficie boisée devient inférieure à soixante-dix pour cent (70 %), on voit que la relation entre la quantité de phosphore qu'on retrouve dans le cours d'eau et la quantité ou la richesse des sols en phosphore devient de plus en plus évidente.

3540

Donc évidemment, ça souligne, comme monsieur le dit, peut-être un signal d'avertissement qu'il y a un lien, effectivement, entre les superficies cultivées, la richesse des sols et la qualité des cours d'eau.

3545

Lorsqu'on dit qu'on fixe une limite à trente kilos à l'hectare (30 kg/ha), c'est que les résultats, donc l'équation qui est tirée d'une série de points de résultats, dépendant de divers bassins, fait en sorte qu'on peut considérer, et selon ce que les auteurs présentent, que lorsque évidemment la proportion de sol en culture dépasse trente pour cent (30 %) dans un bassin, et si on veut que la qualité du cours d'eau soit inférieure à la norme généralement reconnue de point zéro trois (0,03 mg), sauf erreur, milligramme, etc., de quantité de phosphore, pour assurer, ce qui est la limite pour assurer la qualité complète du cours d'eau, c'est que là, évidemment, la courbe que j'appellerais théorique, qui découle d'une série de points expérimentaux, bien, on voit que dès que la quantité de phosphore dans le sol dépasse trente kilos (30 kg), la relation pourrait

3555

faire en sorte qu'on va retrouver plus que point zéro trois milligramme-litre (0,03 mg/l) de phosphore dans la rivière.

3560 Bon, c'est un indicateur, évidemment je ne peux pas conclure que c'est la vérité. Il faudrait à ce moment-là en parler avec les auteurs directement.

3565 Ça soulève le questionnement, ça soulève qu'il y a une relation entre la qualité de l'eau et les superficies cultivées dans un bassin, et ça souligne aussi qu'il y a une relation entre la richesse des sols et la quantité de phosphore qu'on peut retrouver dans les cours d'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3570 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3575 Mais comment, si la chose est aussi fine que ça, quelle est la garantie que nous avons que l'épandage entre cent cinquante (150 kg/ha) et quatre cents kilos à l'hectare (400 kg/ha) ne changera pas justement la qualité du cours d'eau. C'est ça le sens de la question.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3580 Bon évidemment, moi, la conclusion personnelle que je tire de l'étude, c'est qu'évidemment à terme, il faudra faire en sorte qu'il y ait pas d'enrichissement notable des sols, parce qu'on se rend compte que plus le sol en soi est riche, plus on augmente le risque d'avoir une quantité de phosphore importante dans le cours d'eau, et évidemment, dépendant des usages qui voudront être maintenus ou qui pourront être maintenus dans le cours d'eau, la quantité de phosphore peut varier.

3585 Si on vise évidemment la qualité parfaite pour tous les usages, la norme est autour de point zéro trois (0,03 mg/l); pour d'autres types d'usages, ça pourrait être différent un peu. Mais ça montre qu'à un moment donné, il y a une limite à l'enrichissement, peut-être qui a été dépassée dans certains bassins versants.

3590 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3595 Mais dans l'établissement de ce que vous appelez les abaques, c'est-à-dire dans l'établissement des normes dites maximales de phosphore qu'on peut déposer compte tenu des besoins de la plante, de la nature du sol, etc., est-ce que vous avez gardé des marges de sécurité?

Parce que si tous les calculs dans lesquels on se fixe sont mauvais et qu'on s'est trompé, que dans dix (10) ans, tous les cours d'eau sont pollués, devra-t-on à nouveau réviser la norme

3600 et recommencer le genre d'exercice qu'on fait, en disant à tout le monde, on s'est trompé, il faut être encore plus sévère, il faut plus de terre pour épandre, etc.

Alors est-ce qu'il y a une marge de sécurité qui a été établie dans l'établissement des calculs sur lesquels on semble se fier pour fonder une politique.

3605

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3610 Moi, ce que je vois, évidemment je présume que des agronomes seraient en mesure de clarifier tout ça, moi, ce que je comprends des abaques, c'est que ce qui est permis dans plusieurs cas est inférieur aux prélèvements aux besoins des cultures.

Donc évidemment, même si dans le cas de sols riches, il y a des apports, ces apports-là sont inférieurs à la quantité de phosphore qui sera probablement prélevée par la culture.

3615

Donc les quantités permises dans l'abaque tiennent compte qu'en bout de course, les sols qui sont les plus riches devront quand même, la richesse devra diminuer dans le temps.

3620 Mais probablement que les agronomes, qui même ont suivi une formation spécifique relativement à ces abaques-là, qui a été donnée par une jeune fille qui a fait son mémoire de doctorat là-dessus, sur les apports maximums de phosphore dans les sols, seraient plus en mesure que moi d'expliquer ce phénomène-là qui vise à réduire la quantité.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3625 On est en termes de science. Voulez-vous me dire que le fondement scientifique de la décision repose sur un mémoire d'une étudiante au doctorat?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3630 Sur les abaques qu'on retrouve dans le règlement, oui.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

3635

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Laferrière, vous vouliez intervenir sur cette question?

3640

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Oui. C'est que je fais un lien entre la question de monsieur Favreau et la question de monsieur Savoie, hier soir, qui nous demandait si on avait des données sur la rivière Hâtée ou la rivière Bic.

3645

Il m'apparaît important, comme mesure de contrôle, pour savoir si le système ferme par ferme marche, qu'on mesure le phosphore total dans tous les cours d'eau du Québec où c'est qu'il y a de l'agriculture importante. Sinon, on saura jamais, il va être trop tard quand on va savoir qu'effectivement, la rivière est dégradée.

3650

L'analyse du phosphore total dans l'eau, c'est peu coûteux, c'est relativement stable. Ça m'apparaît important de procéder à cette analyse-là dans tous les cours d'eau visés par l'agriculture au Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3655

Non, s'il vous plaît, s'il vous plaît, pas de manifestations, je l'ai mentionné dans mon discours d'ouverture. Il faut se retenir!

Monsieur Favreau, vous avez une autre question?

3660

PAR M. RICHARD FAVREAU:

Oui, si vous me le permettez. Je voudrais changer d'élément, c'est-à-dire revenir sur le côté des nitrates, c'est-à-dire pardon, pas de nitrates nécessairement, mais d'azote par rapport au phosphore, si on parle d'éléments.

3665

On comprend que le nouveau règlement fait un peu comme poser des limites et pose comme élément restreignant le phosphore; c'est la première ligne, si on peut dire. Et qu'au niveau de PAEF, la deuxième ligne, l'azote y est géré selon des dosages, des recommandations de culture.

3670

On parle beaucoup de fertilisation selon le besoin des plantes et puis en fait, ma question, c'est surtout pour m'assurer que j'ai bien compris les informations qui sont présentes dans le Guide de conservation des grandes cultures. Soit dit en passant, il est excellent, j'ai eu accès par Internet complètement à l'information, c'était le feuillet 4C, et le feuillet 3 est aussi disponible.

3675

Malheureusement, j'en ai pas de copies ici parce que vu qu'on le vend, c'est non imprimable!

3680

À l'intérieur de ce volet-là, je vais essayer d'accélérer, je m'excuse, on parle du calcul des doses de fertilisation et on parle beaucoup du coefficient moyen d'efficacité; c'est-à-dire que si on a telle quantité d'azote dans l'engrais, c'est pas nécessairement cette quantité-là qu'on va épandre pour répondre à des besoins équivalents des plantes. Il faut tenir compte de certains

3685 indices, la volatilisation par exemple, je crois qu'il y a le délai pour l'incorporation et surtout des capacités intrinsèques d'efficacité. Il y a des pourcentages qui sont donnés là-dedans.

On parle aussi, dans ce guide-là, de l'arrière-effet, l'arrière-effet étant en fin de compte, un engrais donne pas nécessairement toute son énergie en azote une année donnée mais ça
3690 peut se répercuter les années suivantes.

Est-ce que ce serait possible peut-être de me confirmer comment ça, c'est utilisé, quand on fait les recommandations de fertilisation dans les PAEF, confirmer l'utilisation justement des ces concepts-là ou non.

3695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3700 Merci madame la Présidente.

Les précédents culturels, les arrière-effets, les coefficients d'efficacité font tous partie des éléments que l'agronome prend en compte pour la réalisation des PAEF.

3705 Si vous voulez avoir plus d'explications techniques par rapport à ces éléments, on peut demander à Claude Gaudet de le faire, mais c'est pris en compte effectivement dans la réalisation et les recommandations de fertilisation.

3710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que cette réponse vous suffit ou si...

PAR M. RICHARD FAVREAU:

3715 J'aurais peut-être aimé qu'on discute un peu plus sur la question des arrière-effets, et comment on en tient compte selon les types de fertilisants utilisés. Parce que les coefficients sont parfois pas nécessairement connus ou bien déterminés et on sait, en tout cas, qu'ils varient selon l'état physique si on peut dire des engrais utilisés.

3720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3725 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Gaudet.

PAR M. CLAUDE GAUDET:

3730

Madame la Présidente, quand on approche l'aspect arrière-effet, je pense qu'on fait référence à l'unité azote. L'azote présent dans les effluents d'élevage se présente sur deux (2) formes, un azote ammoniacal et un azote qu'on pourrait dire organique.

3735

L'azote ammoniacal, c'est l'azote qui est le plus disponible comme tel à la plante et il va être utilisé la première année d'utilisation.

Pour ce qui est de la partie d'azote organique, alors cet azote-là doit subir une transformation, une minéralisation par les micro-organismes du sol.

3740

Alors dans nos approches de plans de fertilisation, bien, on évalue disons l'azote présent dans les effluents d'élevage en efficacité de quarante pour cent (40 %) disons. Alors par la suite, on tient compte du temps d'application.

3745

Alors si l'azote est appliqué, à ce moment-là, en période estivale, on reste avec quarante-six pour cent (46 %); s'il est appliqué plus tard en saison, bien, il va y avoir des facteurs de dilution comme telle.

3750

Alors la partie qui n'est pas le quarante-six pour cent (46 %), c'est-à-dire la partie d'azote organique, cet azote-là est emmagasiné dans le sol, et de par les années, il va redevenir disponible, en arrière-effet.

3755

Alors les logiciels dans lesquels on utilise, ces balises-là ont été effectivement mises en place, et quand on reprend le plan de fertilisation de cette parcelle-là, au départ, on va déterminer, de par la formule mathématique, quel est l'apport potentiel de l'azote pour la deuxième année dans nos champs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3760

Ça va?

PAR M. RICHARD FAVREAU:

3765

Je vous remercie beaucoup. Je vais digérer toute votre réponse, m'assurer que j'ai tout bien compris. Vive les transcriptions!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3770

Il y a rien qui vous empêche aussi de parler à monsieur dans les corridors, pour qu'il vous explique clairement ce qu'il en est.

PAR M. RICHARD FAVREAU:

3775 Oui, et ça va revenir probablement avec une question, mais à une séance ultérieure.
Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3780 D'accord, merci.

MICHEL McNICOLL

PAR LA PRÉSIDENTE:

3785 Monsieur Michel McNicoll qui est porte-parole du Comité de citoyens PENSE.

Bonjour, monsieur.

3790 **PAR M. MICHEL McNICOLL:**

Bonjour madame, ou bonsoir.

3795 Moi, je sais pas si ma question peut réellement être posable ici, parce que je veux pas parler de nitrates, je veux pas parler de toutes ces choses-là.

3800 De un, nous, ça fait un an, à Saint-Léon-le-Grand, dans la vallée de la Matapédia, qu'on baigne dans ça, depuis qu'il y a eu la possibilité de mettre un projet porcin chez nous, donc toutes ces choses-là, nous, on pense qu'avec les spécialistes qu'on voit ici à la table, avec toutes les années d'expérience qu'a cette industrie-là, ça devrait être réglé, avec qu'est-ce qui se passe sur la planète au niveau de l'industrie.

3805 Donc la question que je voudrais poser, c'est concernant, au niveau des intégrateurs. Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut exister, un genre de protecteur du citoyen ou des citoyens, face à la méthode employée par des intégrateurs; que ce soit dans le cas - nous, à Saint-Léon-le-Grand, dans la vallée de la Matapédia, où c'est parti probablement d'en haut avec la Fédérée, qui est passé par Purdel au Bic, qui est passé par la Coop de la vallée de la Matapédia, qui s'est rendu à notre maire qui a embarqué là-dedans et qui vendait une partie de sa terre, et ça se rendait aussi jusqu'à des cultivateurs qu'on disait, bon, on va vous faire sauver dix mille dollars (10 000 \$) en engrais.

3810 Donc tout un système qui s'est fait peut-être pendant un an avant que la population, les citoyens se rendent compte de tout ça, et qu'ils soient face à un fait accompli.

3815 Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut exister ou qui existe déjà, au gouvernement, qui peut faire que les citoyens peuvent entrer dans cette démarche-là pour dire, c'est bien beau toute

3820 l'organisation que vous avez faite là, mais vous avez pas tenu compte d'un élément, qui était le citoyen, celui qui était là, qui est habitué à boire de l'eau potable, qui dans notre cas, dans la vallée de la Matapédia, qui est impeccable, on a la ville d'Amqui qui est la plus grosse ville apparemment au Québec qui ne traite pas son eau, et si vous goûteriez à l'eau d'Amqui, vous verriez que c'est pas l'eau traitée de grosses villes comme Rimouski ou autres, il y a des différences terribles.

3825 Donc est-ce qu'il y a quelque chose qui existe ou qui peut exister, est-ce que c'est un vœu pieux face à une industrie mondiale de cette ampleur-là en pensant aux intégrateurs qui sont en train d'attaquer Murdochville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3830 Alors on va aller chercher une réponse; je pense la connaître, mais je vais voir avec monsieur Bouchard.

3835 Comment, dans le fond, les citoyens peuvent intervenir dans le développement porcine qui plane à l'horizon.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Merci madame la Présidente.

3840 Évidemment, le ministère de l'Environnement, son cadre d'action se situe au niveau de la loi et des règlements qui découlent de la loi.

3845 J'ai eu l'occasion de préciser que dans le cas de projets majeurs, et on entend majeurs, donc au-delà six cents (600) unités animale avec une gestion liquide, les projets en question doivent être soumis, en fait, ou sont soumis au Règlement sur l'examen et l'évaluation des impacts environnementaux, et que le cas échéant, si la population le demande, le ministre de l'Environnement peut demander au Bureau des audiences publiques de tenir des audiences publiques et à ce moment-là, la population pourra être informée du projet, donner son avis, et le BAPE fera ses recommandations avec des mesures de mitigation ou, en tout cas, selon tout ce qui est prévu à l'intérieur du fonctionnement comme tel.

3850

PAR LA PRÉSIDENTE:

On sait que jusqu'à maintenant, il y en a jamais eu qui sont passés...

3855

PAR M. SERGE BOUCHARD:

En pratique, effectivement, la définition du six cents (600) unités animales fait en sorte qu'il y a pas eu de cas qui ont été soumis à ce règlement-là, et par la suite, à des audiences

3860 publiques dans le cas de la production porcine. Il y en a eu dans d'autres productions, mais pas dans la production porcine.

Évidemment, pour tous les autres projets en deçà des seuils qui sont mentionnés au Règlement sur les évaluations environnementales, le Règlement qui touche l'agriculture, qui a
3865 changé de nom, qui existe, il y a de la réglementation depuis 1981, et évidemment jusqu'à aujourd'hui, ces règlements-là se sont toujours, ont toujours eu comme objectif la question de la qualité de l'environnement dans sa dimension qualité des cours d'eau, des nappes d'eaux souterraines et des sols.

3870 À une certaine époque, le ministère intervenait aussi au niveau des odeurs; depuis 96, ça se gère d'une autre façon maintenant.

Donc l'intervention du ministère de l'Environnement est quand même à l'intérieur d'un créneau particulier donc de préserver la qualité des cours d'eau, des nappes d'eaux
3875 souterraines. En ce sens-là, le ministère porte une attention importante dans la cas de prises d'eau municipales.

On sait qu'il y a un Règlement sur le captage des eaux souterraines, qui vient lui aussi fixer des contraintes pour l'implantation des lieux d'élevage ou lors de l'épandage, le règlement,
3880 via les plans agroenvironnementaux de fertilisation vient fixer aussi des limites quant au dépôt ou à l'apport au sol de déjections animales de façon à minimiser les risques de contamination.

Mais bien évidemment, on se rend compte que la production porcine a des effets qui dépassent, en fait, strictement la qualité des sols, la qualité des cours d'eau, la qualité des
3885 nappes d'eaux souterraines. Et comme je l'ai mentionné hier soir, évidemment il y a la dimension sociale et il y a la dimension environnementale.

Le ministère de l'Environnement, via la loi et les règlements, touche plus le volet environnemental de protection. La dimension sociale, socialement acceptable dans le cadre du
3890 développement durable, évidemment, la législation actuelle du ministère n'intervient pas à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3895 On a vu plus tôt aussi, au début de l'après-midi, que même s'il y a un référendum dans une municipalité où les citoyens s'expriment en grande majorité contre un projet, il y a rien dans la réglementation municipale qui interdit un projet de s'implanter.

Monsieur Beauchamp, vous voulez continuer?

3900

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3905 Pour que quelqu'un puisse ouvrir un nouveau projet, il lui faut une autorisation du
ministère. On reprendra pas les distinctions qu'on a déjà traversées sur la grosseur, mais
supposons que c'est un projet d'une certaine importance, supposons qu'il a besoin d'une
autorisation, quand le promoteur vous fait une demande, est-ce que cette demande est publique,
une demande d'autorisation.

3910

PAR M. SERGE BOUCHARD:

La demande, l'information relativement à la demande ou plutôt une partie de l'information
relative à la demande est publique.

3915

Depuis quelques jours maintenant, l'information est disponible sur le site Internet du
ministère de l'Environnement, où on retrouve, classé par région, probablement aussi par
municipalité, donc dès lors que quelqu'un, que ce soit un producteur de porcs ou quelqu'un qui
veut installer une carrière-sablière ou une aluminerie, en fait ce n'est pas spécifique aux activités
3920 agricoles, mais dès qu'un promoteur dépose une demande de certificat d'autorisation,
l'information à savoir le nom du promoteur, le type de projet, la localisation du projet,
évidemment relativement précise pour être en mesure de savoir si c'est à côté de chez nous ou
pas, est disponible.

3925

Avant ça, c'était disponible en en faisant une demande auprès du personnel des
directions régionales, maintenant l'information va être disponible, je dis pas à l'ensemble de la
population parce qu'elle l'était déjà, mais plus facilement accessible via le site Internet du
ministère de l'Environnement.

3930

Lorsque le certificat d'autorisation aura été émis, plus tard, le cas échéant, là aussi
l'information sera précisée, en mentionnant à quel moment le certificat d'autorisation a été émis.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3935

C'est entendu que le promoteur, lui, peut avoir fait des séries de démarches antérieures,
plus ou moins secrètes, avant de faire la démarche d'une demande de permis.

Mais de l'instant que la demande de permis est faite chez vous, là il y a un acte public qui
est posé.

3940

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Effectivement.

3945

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Bon, dans les questions que vous lui posez, est-ce que vous lui posez la question des démarches qu'il a faites pour s'assurer de l'acceptabilité sociale de son projet?

3950 Vous lui posez des questions sur les distances, les quantités, le phosphore, lui en posez-vous sur l'acceptation ou la non-acceptation sociale de son projet ou les démarches d'information, de consultation qu'il aurait entreprises?

3955 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Les seuls éléments qui ne sont pas spécifiquement mentionnés, donc la localisation du projet, la distance des cours d'eau, le plan de fertilisation, ententes d'épandage, ouvrages de stockage, donc ce qui est prévu dans le règlement, la seule autre information qui est requise de
3960 la part du promoteur, c'est le certificat signé par le secrétaire trésorier ou le greffier de la municipalité attestant que ce projet-là est conforme à la réglementation municipale.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3965 Est-ce qu'en dehors de rendre cet avis public, cette demande d'avis public, est-ce que le ministère, de son côté, entreprend des actes d'information auprès de la population, pour informer la population que dans un bilan environnemental ou dans un portrait environnemental, il y a tant de tels, tels, tels projets à l'étude actuellement au ministère.

3970 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Non. Hormis l'information qui serait disponible sur le site Internet, donc qui indique à la limite par municipalité les projets qui ont été déposés, il n'y a pas d'autres démarches spécifiques qui se font de façon courante.

3975

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

On va retourner voir monsieur Nadeau, qui a retourné son cahier. Alors donc maintenant, allons voir du côté de la municipalité, il y a tu une obligation de la municipalité à
3980 informer ses citoyens d'une demande de ce genre.

PAR M. JEAN NADEAU:

Il y a aucune obligation pour la municipalité d'informer l'ensemble de la population d'une
3985 demande, du contenu d'une demande de permis de construction de quelque nature qu'elle soit.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Et vous avez dit tantôt que c'était un acte qui relevait de l'inspecteur, et non pas de
3990 l'autorité politique directement.

PAR M. JEAN NADEAU:

3995 Je parle à ce moment-là de l'émission du permis de construction, de même que de l'analyse des documents requis pour évaluer si, effectivement, la demande de permis est conforme ou non à la réglementation municipale.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4000 Si un promoteur veut avoir un permis de l'environnement, il faut d'abord qu'il ait une espèce d'attestation de sa municipalité, comme quoi c'est conforme.

PAR M. JEAN NADEAU:

4005 Effectivement, dans le cadre de la démarche...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4010 Est-ce que la municipalité est tenue d'informer publiquement les gens, avant de constater cette conformité.

PAR M. JEAN NADEAU:

4015 La municipalité n'est pas obligée d'informer la population d'une demande d'attestation de conformité.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4020 Et la population ne le saura qu'après.

PAR M. JEAN NADEAU:

4025 La population ne le sait qu'une fois que le permis de construction est émis, habituellement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4030 À La Financière maintenant, quand vous recevez une demande ou un projet, est-ce que vous posez des questions sur la dimension sociale ou sur l'insertion sociale d'un projet, ou des actes qu'un promoteur a faits pour informer la population ou assurer ce qu'on appelle la fameuse acceptabilité sociale.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

4035

C'est pas prévu dans notre démarche d'analyse. Nous, ce qu'on demande à notre client, c'est de nous présenter son certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement qui révèle que le projet respecte les règles en vigueur et donc, que le permis de construction de la municipalité a été obtenu également pour réaliser le projet.

4040

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4045

Et vous, vous regardez au fond les dimensions économiques, la propriété, la dimension juridique. La dimension sociale ne fait pas partie...

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

4050

Bien, je vous dirais que probablement les discussions qu'on a entre nos conseillers et les promoteurs, c'est sûrement quelque chose qui est discuté, parce que c'est pas aussi mécanique que ça, une analyse de financement, et c'est vraiment tout l'environnement d'affaires de notre client. On est quand même préoccupé.

4055

Si notre client rencontre des objections dans son milieu, je vous dirai qu'on va pas nécessairement dire non, on fait pas le projet ou on finance pas le projet, mais on va en discuter largement avec notre client, avant d'intervenir.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4060

Est-ce que vous estimez que la résistance sociale a un coût pour le promoteur ou représente un élément de risque important pour lui.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

4065

Bien écoutez, les témoignages qu'on a entendus depuis les dernières semaines, tout ce qu'on a entendu, effectivement, je pense que c'est pas un coût, pas toujours monétaire, mais un coût social ou un coût de relations avec ses voisins, des coûts de relations avec sa communauté.

4070

Mais je vous dirai que ça demeure du comportement ou du type de relations que notre conseiller ou notre conseillère en financement a avec son client. C'est pas quelque chose qui est normé et qui fait partie des éléments sur lesquels on doit nécessairement avoir une opinion de nos professionnels qui analysent le dossier.

4075

Ça demeure, à ce moment-là, une relation de confiance qu'on bâtit avec notre client ou notre cliente, par rapport à son projet.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4080 Et du côté de l'Agriculture, quelqu'un qui est l'initiateur d'un projet, une nouvelle porcherie par exemple, est-ce qu'il doit aller à l'Agriculture, est-ce que vous avez un rôle conseil auprès de lui, est-ce que vous avez un guide d'intervention à son égard.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4085 Pas spécifiquement en production porcine, madame la Présidente.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4090 Vous l'avez pour toutes productions confondues?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4095 Non, c'est-à-dire que s'il y a des gens qui ont des projets d'installer des entreprises agricoles, s'ils veulent se partir en agriculture, on peut fournir un rôle conseil, si on veut, des informations, décrire les productions, leur aider à préparer leur projet dans ce sens-là.

En production porcine, ce n'est pas le cas.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4100 Pas du tout?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4105 Pas à ma connaissance. Parce que c'est en tout cas, de façon générale - et puis nous, on intervient pour aider les entreprises qui sont enregistrées au ministère, donc qui sont déjà, qui ont obtenu leur autorisation du ministère de l'Environnement, qui ont obtenu le financement nécessaire au démarrage de la Financière agricole, et quand elles sont installées, si par exemple il y a des programmes qui leur sont destinés, c'est à ce moment-là qu'on intervient.

PAR LA PRÉSIDENTE:

En d'autres termes, vous n'êtes pas la porte d'entrée.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Non madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4120 Vous êtes pas propriétaire du guichet.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4125 Mais c'est intéressant, mais dans les guides ou dans les conseils que vous donnez, est-ce qu'il y a une partie de technique sur la dimension sociale; est-ce que vous posez des questions ou aidez l'intervenant dans ces dimensions-là.

4130

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4135 Je pense que les conseillers du ministère vont sûrement lui faire part que c'est un élément important qui peut être pris en compte. Mais on n'a pas, à ma connaissance, de chapitre spécifique sur cette dimension-là.

Je peux vérifier au niveau des directions régionales, par contre, s'il y a des éléments dans ce sens-là. Et particulièrement, peut-être qu'on peut poser la question...

4140

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Elle est pas longue à rejoindre, la Direction régionale!

PAR M. LUC VÉZINA:

4145

J'ajouterais à ce que monsieur Sanfaçon a mentionné, on offre un service conseil technique pour les entreprises qui veulent s'établir; c'est une priorité régionale. Pas en production porcine, mais en général. C'est très très très important, c'est une de nos clientèles cibles.

4150

Mais jamais on va aborder, de façon formelle et très élaborée l'aspect social. C'est pas notre rôle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4155

Est-ce que c'est le cas pour toutes les productions animales ou si c'est juste pour la production porcine que...

PAR M. LUC VÉZINA:

4160

On offre un service conseil aux clientèles qui veulent s'établir en agriculture, bien sûr à tous nos points de service.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4165

Non, mais en d'autres termes, je comprends que vous êtes pas la première porte où on va frapper dans le cas de la production porcine, est-ce que c'est le cas de toutes les productions animales ou seulement que celles qui sont assujetties à la Loi de la qualité de l'environnement.

4170 **PAR M. LUC VÉZINA:**

Pour nos clientèles en général, mais de toute évidence, la clientèle industrie porcine vient moins frapper à nos portes que les autres clientèles qui sont beaucoup plus nos clients réguliers. On parle du secteur ovin, bovin et laitier, à la limite.

4175 Parce qu'ils sont davantage encadrés dans plusieurs situations par d'autres entreprises du secteur privé.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4180 Au fond, pour reprendre la question de monsieur, quand une population, dans une situation de conflit entendons-nous, quand une population cherche à se protéger contre un projet, il y a pas d'organisme dédié à cette attente-là, au plan social; il y a pas de protecteur de citoyens comme tel, à ce niveau-là, ou il y a pas de ressources institutionnelles directes en ce sens-là.

4185

Vous avez des informations qui, maintenant, vous sont rendues accessibles à travers le ministère de l'Environnement.

PAR M. MICHEL McNICOLL:

4190

Parce que nous, quand ça nous est arrivé, on s'est dit, bon, qu'est-ce qu'on fait. Notre maire fait partie de la "game"; les conseillers, tout le monde est embarqué, c'est réglé. Qui on va voir! Le député? Le député du Parti québécois a dit: j'ai des menottes, je peux pas rien faire. Je peux vous dire que je suis contre ça, je vous aime bien et j'aimerais pas qu'il arrive ça, mais je
4195 peux pas dire un mot.

Nous, dans notre coin, il y a le Bloc québécois. Le Bloc québécois répond: même si je serais contre ça, je peux vous dire, je suis un peu contre ça, mais voyez-vous!

4200

Bon, là, tu te dis, qui il nous reste, en fin de compte! Donc à l'intérieur de toute cette histoire-là, l'environnement humain, on s'est aperçu qu'il y avait rien. On est sorti frustré, on s'est dit, c'est quoi qu'on fait.

4205

Là, on s'est aperçu que c'était énorme comme industrie, l'industrie porcine, comme d'autres. Et la sensation qu'on a eue, on pensait qu'on était comme au Zimbabwe. On s'est dit, il y a tu comme une mine d'or en quelque part ici, ils vont venir tasser le village, ils vont la ramasser après, ils vont partir ailleurs.

4210 C'est un peu le même feeling, on s'est dit, à qui on peut parler. On s'est aperçu qu'on pouvait juste se parler entre nous autres et dire, on va apprendre c'est quoi toute la dynamique.

4215 Parce que nous autres, dans notre cas, moi je suis un fils de cultivateur, on est beaucoup qu'on vient de ce milieu-là. Une petite famille qui veut élever, exemple, du porc et gagner sa vie de ça, ça, c'est pas épouvantable, ça nous énerve pas, on en connaît, on vit là-dedans. Mais là, on s'est dit, c'est pas contre eux autres qu'on veut se battre et contre qui on se bat. Là, c'est contre des grosses industries.

4220 Vous le savez, j'ai pas à vous raconter toute l'histoire, mais on s'est aperçu qu'il y avait rien pour nous autres et les réponses que j'ai eues reviennent à ce que je pensais, c'est que la réponse, c'est non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4225 Alors moi, je vous invite à venir nous revoir à nouveau lorsqu'on va repasser dans la région pour recueillir les opinions, et puis bien nous décrire...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4230 Si vous pouvez nous faire des propositions institutionnelles, si vous pouvez nous suggérer des mécanismes à instituer, ça, c'est des choses qui éclaireront la Commission.

PAR M. MICHEL McNICOLL:

4235 Oui, mais en pensant que c'est quelque chose qu'il faut pas faire des vœux pieux. Il faut penser que cette industrie-là, elle est gigantesque, et elle est gigantesque sur la planète, présentement. Ceux qui en produisent pas veulent en manger!

PAR LA PRÉSIDENTE:

4240 On va s'arrêter là, pour ça, mais je vous invite donc à nous formuler votre opinion, mais non seulement à nous formuler votre opinion, mais vous avez droit aussi...

PAR M. MICHEL McNICOLL:

4245 Quelque chose de constructif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4250 ... de nous formuler des suggestions à la lumière de ce que vous avez vécu.

PAR M. MICHEL McNICOLL:

Parfait.

4255 Ma deuxième question, encore là, je me demande si elle peut être posée, si elle peut être posable!

4260 Nous, on vit dans une région, dans la vallée de la Matapédia, on peut parler un peu Bas-Saint-Laurent, Rimouski, en tout cas dans le coin où vous êtes présentement, vous avez été dans la Baie des Chaleurs, on vit dans une région où ça a été par choix, beaucoup. Parce qu'on a pu aller travailler à l'extérieur, souvent on est revenu chez nous, on aurait pu faire plus d'argent, on est revenu dans notre coin pour une question d'environnement, réellement; une qualité, mais pas à moitié.

4265 Toute la Gaspésie, c'est ça! Peut-être un peu dans la misère mais, je veux dire, c'est une question d'environnement, les gouvernements ont mis beaucoup de sous dans le tourisme, et on a un parallèle avec une industrie qui va probablement l'empêcher de venir, le tourisme.

4270 Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été pensé, prévu, à dire si on investit d'une main, il faut pas enlever de l'autre. Ou ce que je dis là, c'est nouveau.

4275 Il y a tu quelqu'un qui peut dire, oui, nous autres, au niveau du gouvernement, on a pensé qu'on pousse "full pin", on veut faire venir le monde et en même temps on va leur mettre tout le stock pour qu'ils repartent au "pc", qu'ils regagnent les Maritimes, l'Est des États-Unis et "goodbye Jos".

PAR LA PRÉSIDENTE:

4280 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

4285 Peut-être en réponse à cette question, rappeler les plans de développement qui sont développés en concertation dans les régions et les tables auxquelles on a fait référence notamment en Gaspésie, et hier soir par mon collègue de la Direction régionale.

4290 De façon générale, il y a une forme de concertation en région, par exemple ici, on rappelait que les objectifs, en termes de développement de l'agriculture, étaient la production ovine, bovine, horticole, l'acériculture et j'en oublie deux (2), mais il y avait pas la production porcine.

4295 Même chose de la Gaspésie, ils se sont donné des objectifs dans lesquels on retrouve pas le développement de la production porcine comme étant une finalité des plans de

développement, et par contre ils ne le refusent pas mais souhaitent la baliser dans ses modalités.

4300 Alors c'est des choses qui sont discutées en région, je sais pas si mon collègue de la Direction régionale peut aborder sur cette question-là, puisqu'on en a déjà parlé un petit peu hier, mais ça pourrait peut-être être intéressant de le faire maintenant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4305 Peut-être brièvement. Mais j'invite monsieur à en prendre connaissance, de ces documents qui ont été déposés, peut-être que vous les avez déjà vus.

PAR M. MICHEL McNICOLL:

4310 On le sait déjà.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4315 Mais c'est quand même des documents qui nous indiquent les orientations que se donnent ces organismes de concertation.

Monsieur Vézina.

PAR M. LUC VÉZINA:

4320 Bien, je vous mentionnais hier que nos orientations, sur une base annuelle, mais plus sur une base triennale, ont été élaborées suite à des processus de consultation et de concertation régionale, ce que vient de dire mon collègue, notamment avec le CRCD du Bas-Saint-Laurent, en tenant compte de ses priorités, et la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, qu'on a contribué à mettre en place.

4325 Cependant, dans le cas de la Table agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, l'ensemble du milieu concerné a choisi de s'orienter d'une façon majoritaire en transformation alimentaire et de favoriser les développements de l'offre de produits biologiques.

4330 Mais sur une base régionale, pour vous le rappeler, parce que je suis conscient que vous avez bien saisi, notre action d'une façon très importante s'inscrit dans le soutien à la gestion des ressources en agroenvironnement et là, je parle pour notre Direction régionale.

4335 Dans un deuxième temps, au soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, et là, je parle de transferts technologiques, de choix qu'on fait, de priorités de transférer des choses et de soutien en termes de service conseil. Donc technique mais aussi financier.

Et le soutien en général au développement, la troisième priorité, et la croissance du secteur agricole et agroalimentaire.

4340

Mais d'aucune manière, dans les deux (2) dernières grandes priorités, soutien à l'adaptation des entreprises agricoles et le soutien au développement et à la croissance, on a des ressources orientées pour supporter le développement de l'industrie porcine, d'aucune façon.

4345

Cependant, on s'en préoccupe forcément dans notre grande première priorité, qui est le soutien à la gestion des ressources agroenvironnementales.

4350

PAR LA PRÉSIDENTE:

4355

Mais en d'autres termes, bien qu'il y ait ces documents ou ces orientations établies par une table de concertation, il y a rien qui manifestement, dans la réglementation ou le cadre législatif actuel, qu'elle soit municipale ou qu'elle soit gouvernementale, interdit l'implantation de porcheries dans la région et offre la possibilité aux citoyens d'être entendus.

4360

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4365

Merci madame la Présidente.

On n'a pas les pouvoirs, au ministère, d'interdire le démarrage d'une entreprise agricole. Comme on l'expliquait, si elle rencontre les dispositions prévues au niveau du ministère de l'Environnement, les dispositions municipales, nous, on n'a pas de pouvoir d'interdire sa mise en place. D'ailleurs, ce serait un petit peu contraire à notre mission.

4370

Ce qu'on fait par contre, c'est qu'au point de vue incitatif, on incite de beaucoup, surtout dans les régions comme ici, à la promotion des produits du terroir, l'agrotourisme, les cuisines régionales.

4375

Et je vous rappelle aussi la grille d'évaluation des projets qu'on a déposée en Gaspésie, qui montre un peu qu'une entreprise qui voudrait avoir du financement du ministère, pour un certain nombre de projets, dans les critères permettant de décider si on attribue ou non l'aide, la conformité aux priorités de développement durable que les partenaires se sont données est prise en compte.

4380

Alors on incite en fonction de ça, mais on n'a pas de pouvoir d'interdiction, si on veut.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

4385

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Oui, à ce moment-là je vais retourner voir notre ami, monsieur Nadeau.

4390

Alors est-ce que les MRC, elles, prenons le cas évoqué par monsieur, Matapédia, Gaspésie, grandes possibilités touristiques, beaucoup d'investissement là-dedans depuis de nombreuses années, est-ce que les MRC peuvent établir des stratégies touristiques qui permettraient de se protéger contre des industries qui risquent de porter atteinte à ces vocations-là.

4395

Est-ce que de par le schéma d'aménagement ou d'autres choses, il y a des actions qui peuvent être faites ou si, en cas de conflit, c'est toujours la Loi de la production agricole qui va prendre le dessus sur les autres planifications.

4400

PAR M. JEAN NADEAU:

Vous soulevez une question, en tout cas à mon avis, très importante, on parle de planification de l'aménagement du territoire; on parle donc de réfléchir à ce qui va être éventuellement permis dans un territoire et la façon dont ça va être fait.

4405

Dans le cadre par exemple de la révision de schéma d'aménagement, il y a une étape obligatoire de consultation de la population. Ce qu'on constate souvent, c'est que la population ne participe pas en très grand nombre malheureusement, à cette étape de consultation publique, et puis à mon sens, c'est une étape déterminante, parce que les éléments ou les usages qu'on va retrouver, possibles, au niveau d'une affectation dans le schéma d'aménagement vont nécessairement se traduire au niveau de la réglementation municipale, et il va atterrir des usages à côté ou dans l'environnement immédiat des gens.

4410

4415

Ça peut être aussi bien un usage industriel qu'agricole ou autre! Alors cette dimension-là est extrêmement importante, à mon sens.

4420

Pour aller un petit peu plus pointu ou précisément sur votre question, les MRC, effectivement plusieurs se préoccupent de promotion touristique ou de protection de paysages ou protection d'attrait touristiques, c'est le cas notamment de la MRC de la Matapédia. Il y a des possibilités, j'ai déjà fait référence à un élément des orientations gouvernementales où on parle du rôle de la MRC comme organisme de concertation d'abord, pour en fait recueillir les préoccupations des citoyens, de l'ensemble des citoyens et puis de voir comment on peut aménager le territoire pour essayer de concilier les usages touristiques et par exemple de production agricole.

4425

Ceci étant dit, la question de la priorité des activités agricoles en zone agricole, il y a certains aménagements possibles. Une MRC ne pourrait pas dire, moi je ne veux pas

4430 d'agriculture ou de production porcine, étant donné que, je veux dire, il y a quand même une
priorité aux activités agricoles qui a été reconnue et c'est d'ailleurs la MRC qui doit la traduire
dans son schéma d'aménagement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4435 Donc si les gens veulent là-dessus des stratégies intégrées, il faut qu'ils agissent à long
terme au niveau du schéma d'aménagement.

PAR M. JEAN NADEAU:

Tout à fait.

4440 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4445 Monsieur McNicoll, je vous remercie.

4450 S'il vous plaît, on n'applaudit pas. Je vous demande de ne pas manifester, parce que je
comprends qu'on peut être d'accord ou en désaccord, mais on va garder ça le plus serein
possible.

Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

4455 Merci madame la Présidente.

4460 J'aimerais simplement ajouter un court complément à ma réponse de tout à l'heure,
malgré les limites du pouvoir légal du ministère de l'Environnement, il ne faudrait pas croire que
le ministère est insensible aux problématiques sociales.

4465 Il arrive souvent qu'on est informé, non pas par le promoteur mais par diverses sources,
de conflits dans des milieux, et le personnel des directions régionales intervient de toutes sortes
de façons, dans les soirées d'information, afin d'essayer de faire cheminer les gens.

4470 Évidemment, c'est dans un concept d'information, un concept d'essayer d'inciter un
promoteur, parce qu'on n'a pas nécessairement toujours le poids légal pour aller plus loin que le
règlement, mais l'ensemble des directions régionales du ministère essaient d'agir un peu comme
un médiateur, de façon informelle, afin de bonifier le projet et de le rendre dans une certaine
mesure plus acceptable pour la population, mais sans nécessairement avoir tous les outils et
l'encadrement légal que la population aimerait que le ministère ait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4475 Merci monsieur Bouchard.

PIERRETTE BEAULIEU

4480

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Martine Côté, qui est agricultrice. Elle a quitté? Elle garde sa priorité.
Madame Pierrette Beaulieu, citoyenne.

4485

PAR Mme PIERRETTE BEAULIEU:

4490 Madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis citoyenne mais je suis aussi, en fait je fais partie aussi d'une association de riverains du lac Meruinticook. Vous ne pouvez pas vous situer par le lac Meruinticook, mais je demeure dans le Témiscouata.

Ma municipalité est une municipalité de montagnes, de cours d'eau et de lacs. En 89 - je vais faire simplement une petite ouverture...

4495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Assez rapide.

PAR Mme PIERRETTE BEAULIEU:

4500

En 89, nous avons eu une menace de porcherie industrielle, une porcherie de deux mille huit cents (2800) porcs d'engraissement, dans notre municipalité. Alors depuis ce temps, nous avons fait une réglementation et nous suivons de près ce dossier.

4505 On a vu arriver la Loi 23 qui, à notre avis, donnait la permission, la possibilité aux agriculteurs de polluer impunément, et nous avons aussi vu arriver la Loi 184. Et nous avons été heureux de voir arriver le moratoire, mais nous avons peur de l'après moratoire. Mais c'est pas ma question!

4510 Alors la question qui m'amène ici, c'est ceci: croyez-vous vraiment que dans un territoire, sur un territoire de pentes fortes, treize-quatorze-quinze-seize (13 %-14 %-15 %-16 %) et même dix-neuf pour cent (19 %) d'inclinaison, on puisse épandre du purin, surtout du purin de porc, avec la possibilité d'azote, avec l'azote que ça comporte?

4515 Est-ce qu'à court et moyen termes - nous croyons, avec notre simple bon sens, que ce liquide-là se rendra à nos cours d'eau qui sillonnent le bas des montagnes nécessairement, et à nos plans d'eau. Nous avons quand même quatre (4) lacs dans notre municipalité, dont un lac plus important et d'autres plus petits mais qui sont importants pour nous parce qu'ils amènent de la villégiature.

4520 Alors nous sommes alarmés avec ce qu'on croit qu'il s'en vient, cette invasion dans le Bas-du-Fleuve de l'industrie porcine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4525 Mais là, on pourrait peut-être régler votre question.

PAR Mme PIERRETTE BEAULIEU:

4530 On vous demande: est-ce que vous croyez vraiment que dans un territoire montagneux comme ça, avec les cours d'eau, qu'il n'y a pas de pollution assurée, à court ou à moyen termes. Je dis même pas à long terme, à court ou à moyen termes. J'aimerais bien savoir ce que vous en pensez.

4535 J'ai posé déjà la question à un intégrateur qui m'a répondu ceci: que la population surveille. Surveille quoi? Pendant qu'on va épandre? On n'ira pas se placer à côté de l'épandeur, sûrement pas.

Et quel est notre pouvoir après ça.

4540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va aller voir ce qui se passe lorsqu'on épand du lisier, finalement du fumier liquide sur des terres en pentes fortes, ce qui se passe, qu'est-ce qui peut arriver.

4545 Je vous avoue que des fois, j'en perds mon latin, mais je vais aller voir monsieur Bouchard d'abord, et si vous avez un complément d'information, monsieur Sanfaçon, je vous donnerai la parole. Monsieur Bouchard.

4550 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Merci madame la Présidente.

4555 Je vais traiter de concepts "général", évidemment le cas particulier de madame, à Pakington, dans des zones montagneuses, avec un sol granulaire mince sur du roc et etc., on a eu l'occasion hier soir un peu de parler de ces concepts-là, évidemment que l'agronome devra tenir compte, dans ses recommandations des pentes, des sols, du type de sol, du sous-sol,

évidemment plus globalement, des risques de ruissellement du lisier qui serait épandu dans ces conditions-là, somme toute que madame décrit, assez particulières à sa région.

4560

Et évidemment, en bout de course, est-ce que le fractionnement, prenons comme acquis que c'est du lisier, donc sous une forme liquide, est-ce qu'on pourra par fractionnement de la dose adapter l'épandage à une quantité qui sera fixée par le sol, comme l'agronome du MAPAQ l'expliquait hier; si c'est possible, tant mieux.

4565

Mais peut-être qu'il y a certaines situations de sol qui rendent quasi impossible l'épandage sans risque. Mais évidemment, ça devient des cas spécifiques où les gens compétents porteront une évaluation particulière là-dessus.

4570

PAR LA PRÉSIDENTE:

Justement, dans l'analyse d'une implantation d'une porcherie, le ministère de l'Environnement prend comment en compte une situation comme celle-là?

4575

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Évidemment, il y a aura dépôt, s'il y a projet, et prenons pour acquis, évidemment c'est un projet majeur, donc demande de certificat d'autorisation, il y aura dépôt d'un plan agroenvironnemental de fertilisation préparé par un professionnel et lors de la réception du document au ministère de l'Environnement, évidemment les gens dans le région connaissent bien leur territoire, donc probablement ils vont savoir, dans la région dont madame parle, ils ont une connaissance un peu des sols, des pentes, etc., et à ce moment-là, peut-être qu'ils vont s'assurer que l'agronome qui signe la recommandation de fertilisation a bien pris en compte tous les éléments.

4580

4585

Je prends au départ comme acquis que l'agronome est un professionnel qui prendra en compte tous ces éléments-là, mais du côté du ministère, dans des situations particulières, le ministère va s'assurer qu'effectivement, le travail a été fait de façon très convenable.

4590

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce qu'il y a des normes qui disent qu'à partir de telle pente, tel degré de pente, on ne doit pas arroser, on ne doit pas épandre.

4595

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Il existe sûrement des limites, mais pas des normes réglementées comme telles.

4600

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Mais il y a pas, dans les guides de pratiques, est-ce qu'on dit, en haut de quinze pour cent (15 %) de pente, tout épandage est interdit; il y a pas de choses comme ça?

4605

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Au niveau du ministère de l'Environnement, on n'a pas de ce genre de guide là.

4610

Est-ce qu'au niveau de l'Ordre des agronomes, est-ce qu'au niveau du ministère de l'Agriculture, il existe...

4615

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Mais est-ce qu'il y a un cahier de charges du PAEF, est-ce qu'il y a des principes de référence qu'un agronome doit suivre, est-ce qu'il y a - son jugement professionnel s'insère dans un champ technique donné, un électricien peut proposer un fil à telle hauteur - alors est-ce qu'on tient compte d'une pente proche d'un cours d'eau en disant, rendu tel niveau, nous on peut pas faire...

4620

Est-ce que la discipline est encore trop floue là-dessus?

4625

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Ça existe probablement, l'encadrement technique du travail d'un agronome, mais c'est probablement plus au niveau de l'Ordre des agronomes, au niveau de l'inspection professionnelle où ils vont déterminer, au-delà de ce qui est prévu dans la réglementation, mais quelles sont les pratiques correctes de fertilisation en tant que telles.

4630

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Il faudrait qu'on pose notre question à l'Ordre des agronomes.

4635

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Probablement qu'ils seraient beaucoup plus en mesure que moi de répondre à cette question-là.

4640

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Dans le règlement, il y en a pas.

4645

PAR M. SERGE BOUCHARD:

4650 Non. Dans le règlement, la seule contrainte, c'est l'abaque qui vient fixer le seuil maximum au-delà duquel ce n'est plus considéré comme de la fertilisation. Le reste de l'acte agronomique, l'encadrement de l'acte comme tel appartient à l'Ordre des agronomes, et les agronomes ont un code de déontologie et tout ça.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4655 Et vous avez pas de norme, par exemple qui dirait, à tel niveau de pente, il faut une bande protectrice de tant de mètres plus large, compte tenu. Vous avez pas ça?

4660 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Le ministère de l'Environnement n'a pas de normes dans ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4665 Très bien, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4670 Vous avez une autre question, madame Beaulieu?

PAR Mme PIERRETTE BEAULIEU:

4675 Oui, c'est une question qui a rapport aussi à ça, c'est les bandes protectrices le long des rives.

Il y a quand même des règlements qui existent, au niveau provincial, pour les bandes protectrices au niveau des rives, mais nos municipalités ne les font pas observer.

4680 Alors quoi faire! Quelles pressions faire? On fait des pressions, mais ça sert à rien. Alors qui peut faire des pressions pour que ces bandes protectrices là, herbacées, soient respectées.

4685 C'est pour toute l'agriculture, dans le fond, que c'est important, pas seulement pour les porcheries. C'est important que ces bandes protectrices là soient respectées.

Alors je me demande, est-ce que les ministères, soit l'Agriculture, soit l'Environnement c'est sûr est concerné, peuvent faire quelque chose.

4690 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais aller voir d'abord monsieur Nadeau, peut-être qu'il nous explique les pouvoirs que les municipalités ont en cette matière.

4695 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Merci madame la Présidente.

4700 On a eu l'occasion d'en glisser un mot quand on était à Carleton. En fait, quand on parle de bande de protection du milieu riverain, madame a fait référence à un document provincial, en fait on fait référence à la Politique de protection des rives; on sait par ailleurs que cette Politique de protection des rives là est obligatoirement incluse dans les schémas d'aménagement.

4705 Bon le schéma d'aménagement de la MRC de Témiscouata, lui, est entré en vigueur en 1988. Donc ce qu'on retrouve dans le schéma d'aménagement de la MRC de Témiscouata, c'est la Politique de protection des rives qui a été publiée à la Gazette officielle en 1987.

4710 Or, en milieu agricole, la politique dit la chose suivante, c'est que les cours d'eau, en fait qui sont les tributaires dans ce cas-là du Saint-Laurent par exemple, ont une mesure de protection qui est de trois mètres (3 m). C'est la mesure de protection qui est prévue, donc dans les tributaires du Saint-Laurent ou dans les tributaires aussi, bon, du fleuve Saint-Jean ou de choses du genre, ou de la Baie des Chaleurs, peu importe, mais en fait les cours d'eau intermédiaires, eux, n'ont pas de protection particulière.

4715 La politique qui est en vigueur à l'heure actuelle contient des mesures de protection pour le milieu agricole. Alors dans le cadre donc de la révision d'un schéma d'aménagement, on aura éventuellement, dans le schéma, et ultimement dans la réglementation, des mesures de protection qui s'appliqueront au milieu riverain, en milieu agricole bien sûr.

4720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Bouchard.

4725 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Bon évidemment, les municipalités ont un pouvoir et un devoir de réglementation, en vertu de la politique, ils doivent intégrer tout ça.

4730 Dans le cas où, comme madame le souligne, peut-être certaines municipalités font défaut de faire respecter, les directions régionales peuvent intervenir.

Avec votre permission, monsieur Alain Beaulieu pourrait peut-être venir un peu préciser l'intervention qui se fait dans ce sens-là, de la part des directions régionales.

4735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Bonjour monsieur Beaulieu.

4740 **PAR M. ALAIN BEAULIEU:**

Bonjour.

4745 Bon, en fait, comme les intervenants qui ont passé avant moi l'ont expliqué, la Politique de protection des rives fixe certaines normes, certaines exigences, donc au niveau agricole, on parle de trois mètres (3 m) de respect pour les pratiques culturales, qu'il devrait y avoir trois mètres (3 m) de respectés. Lorsqu'il y a un talus, c'est un mètre (1 m) au-dessus du talus, bon, il y a des données comme ça.

4750 Mais la question, c'est plus lorsque les municipalités - c'est les municipalités, d'abord, qui sont responsables de faire appliquer cette politique-là et non pas le ministère de l'Environnement directement.

Mais les interventions qu'on fait au niveau régional dans ces cas-là, c'est des interventions je dirais, en premier lieu, d'accompagnement au niveau des municipalités.

4755 Lorsque par exemple un citoyen nous appelle et nous dit, bon, il y a un problème au niveau de telle municipalité, ils font pas respecter leur politique, etc., on regarde quelle sorte de réglementation, on regarde avec la municipalité quelle sorte de réglementation ils ont là-dessus, est-ce que leur réglementation s'applique sur ce cours d'eau là. Parce que des fois, les réglementations municipales ne s'appliquent même pas sur certains cours d'eau, ils ont identifié, 4760 dans certains cas, certains cours d'eau sur lesquels ça s'applique, d'autres cours d'eau sur lesquels ça s'applique pas. C'est assez complexe comme processus.

Bon, la première démarche qu'on fait, c'est ça, c'est donc une démarche qu'on vérifie avec eux autres, est-ce que c'est correct.

4765

Et puis si on arrive à la conclusion qu'effectivement, il y a une réglementation municipale, bon, versus les schémas d'aménagement et tout le tralala, qui a été mise en place, est-ce que si, effectivement, il y a une réglementation municipale qui s'applique là-dessus et qu'elle n'est pas respectée, on commence par faire des démarches auprès des inspecteurs municipaux, leur dire, regarde, tu aurais dû faire appliquer ça, ça, ça, etc. Et on essaie de les accompagner là-dedans.

4770

On les harcèle pas mais, je veux dire, on les suit dans certains cas assez fortement pour les inciter à prendre leurs responsabilités là-dedans.

4775

Maintenant, on n'a pas beaucoup de pouvoir réglementaire ou légal qui pourrait obliger ou forcer la municipalité à appliquer sa réglementation, là. On peut pas l'obliger, dans ce cas-là,

4780 contrairement à d'autres secteurs d'activités où par exemple au niveau des installations septiques, on pourrait faire un parallèle, au niveau des installations septiques où une réglementation doit être appliquée par la municipalité, c'est fixé dans le Règlement Q2R8. Donc à ce moment-là, on peut aller jusqu'à prendre des procédures légales contre les municipalités, ce qui est pas le cas dans le cas de la Politique.

4785 Dans le cas de la Politique, comme je vous disais tantôt, c'est un processus d'accompagnement et c'est sûr qu'on argumente mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4790 Et puis il faut que la municipalité soit un bon citoyen corporatif.

PAR M. ALAIN BEAULIEU:

4795 Effectivement, sinon, on n'en sort pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4800 Donc c'est pas, la question de madame qui soulève certains problèmes, je veux dire, ça vous étonne pas, c'est quelque chose que vous observez dans sa localité ou dans sa municipalité.

PAR M. ALAIN BEAULIEU:

4805 Ça ne nous étonne pas, c'est des cas qui, effectivement, sont vécus. C'est pas la majorité des municipalités, mais ça arrive, et c'est souvent des cas ad hoc, aussi, des cas comme ça.

4810 Il y a toutes sortes de - comme je vous disais tantôt, c'est pas nécessairement très simple, l'application de ça, mais je dirais que de façon générale, sur les bandes riveraines en milieu agricole, c'est pas un secteur d'activités, je dirais de façon générale, qui est très très très observé, au niveau des municipalités.

4815 C'est-à-dire que je pense pas qu'il y ait beaucoup d'efforts, en tout cas à ma connaissance, il y a pas beaucoup d'efforts de mis là-dessus. Il y a beaucoup plus d'efforts de mis sur les constructions dans les bandes riveraines, les déboisements des bandes riveraines; bon ça, c'est je dirais une partie de la Politique qui est assez bien encadrée, qui est assez bien suivie par les municipalités.

4820 Au niveau du respect par exemple des cultures, je pense pas qu'il y ait beaucoup d'énergie qui soit mis là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4825 Alors merci.

 Monsieur Sanfaçon, oui.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4830 Merci madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4835 Et ce sera la dernière intervention avant l'heure du lunch.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4840 Yes! Pour revenir, j'aurais trois (3) choses à ajouter, pour revenir à la question de l'épandage de lisier en pente, il y a une chose qu'il faut pas oublier, c'est que d'abord mécaniquement, c'est pas possible d'épandre du lisier sur forte pente, pour des raisons tout à fait mécaniques d'équipement.

4845 Deuxièmement, quand il y a une pente qui peut être accessible à la machinerie, l'agronome doit tenir compte effectivement de la pente, et habituellement, les recommandations vont aller en termes de fractionnement des doses.

4850 L'autre chose que je voulais ajouter, c'est que les bandes de protection, l'aménagement des bandes de protection et la restauration de ces bandes-là, pour les producteurs agricoles, font l'objet d'une aide financière, et c'est nouveau depuis cette année, et on couvre soixante-dix pour cent (70 %) des coûts de restauration des bandes protectrices le long des cours d'eau.

4855 En terminant, je voulais juste rappeler que ni la Loi 23, ni la Loi 184 ne sont venues hypothéquer les pouvoirs de la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements environnementaux. Merci.

PAR Mme PIERRETTE BEAULIEU:

4860 Le pouvoir des municipalités par exemple, et les citoyens.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4865 Merci madame Beaulieu, et je vous invite à présenter un mémoire à la Commission. Vous semblez avoir beaucoup de choses à nous dire.

PAR Mme PIERRETTE BEAULIEU:

Je pense qu'on va le faire.

4870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'informe les citoyens qui sont inscrits déjà au registre que nous revenons avec vous dès le début de la séance en soirée, à dix-neuf heures trente (19 h 30).

4875 Alors j'ajourne jusqu'à dix-neuf heures trente. (19 h 30).

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 DÉCEMBRE 2002 À DIX-NEUF HEURES TRENTÉ (19 H 30)

4880

4885

4890

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4895

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.